

Pertinence

Le risque résulte de la confrontation d'un phénomène menaçant, dit "aléa", avec un territoire. Son importance dépend de la nature, de la probabilité et de l'intensité de l'aléa mais aussi des populations et biens exposés et de leur vulnérabilité.

Depuis 1994, la circulaire relative à l'information préventive sur les risques majeurs donne obligation aux préfets de dresser l'inventaire des risques à enjeux humains et d'établir la liste des communes concernées. Les Plans de prévention des risques naturels (PPRN), mis en place par la loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, sont le principal outil réglementaire de la gestion de l'urbanisme des zones soumises aux risques naturels qui constitue une des priorités de la politique de prévention. Ils sont élaborés par l'État qui définit l'aléa et qui établit les prescriptions réglementaires en concertation avec les maires. Ils sont prescrits et approuvés par arrêté préfectoral et doivent être annexés aux Plans locaux d'urbanisme (PLU). À l'échelle de chaque commune, le PPRN délimite les zones à risques, définit les mesures d'interdiction et prescrit les mesures de prévention nécessaires afin de réglementer strictement les implantations humaines et les aménagements dans les zones exposées. Suite à la loi du 30 juillet 2003, ces plans délimitent en outre, pour le risque inondation, des zones d'érosion assorties de programmes d'action, des zones de rétention temporaires des eaux de crues ou de ruissellement. La loi instaure aussi un fonds de prévention des risques qui rend obligatoire l'information faite aux acquéreurs et locataires dans les zones inondables et met en place un dispositif de prévision des crues.

Les risques naturels faisant l'objet d'un arrêté de catastrophe naturelle en France métropolitaine peuvent être regroupés en six catégories : inondations (intérieures ou maritimes), mouvements de terrain hors sécheresse (éboulements, glissements ou effondrements de terrain...) ou liés à la sécheresse (tassements différentiels, gonflement-retrait des argiles), séismes, avalanches, feux de forêt, risques « phénomènes liés à l'atmosphère » (tempêtes, grêles). L'arrêté de catastrophe naturelle n'est déclaré que si celle-ci occasionne des dommages non couverts par les contrats d'assurance habituels et a vocation à permettre l'indemnisation des dommages causés.

Pour chaque catégorie de risque naturel, l'indicateur a

deux composantes : le nombre de communes couvertes par un PPRN mis en regard du nombre de communes à risques par département et pour la région Midi-Pyrénées. Il est complété par le nombre de communes concernées par au moins un arrêté de catastrophe naturelle depuis l'année 2000. Depuis 2011, toutes les communes de France sont considérées en risque sismique. Aussi, seules les communes classées en risque modéré à fort ont été retenues pour ce risque.

Dans le cadre du Contrat de projet État-Région (CPR) 2007-2013, l'État et la Région de Midi-Pyrénées ont cofinancé la poursuite de la réalisation de la cartographie informative des phénomènes à risques sur la chaîne des Pyrénées (projet CIPRIP), engagée dans le précédent Contrat de plan régional 2000-2006.

Analyse

La région Midi-Pyrénées est principalement soumise aux risques inondation et mouvement de terrain. Près des trois quarts des communes de la région sont concernées par un risque d'inondation et la moitié d'entre elles sont couvertes par un plan de prévention des risques inondation (PPRI) approuvé. Plus de la moitié des communes midi-pyrénéennes sont exposées à un risque de mouvement de terrain et près de 70 % d'entre elles sont couvertes par un plan de prévention des risques approuvé. Sur la période 2000-2013, 55 % des arrêtés de catastrophe naturelle sont liés au risque mouvement de terrain et 45 % au risque inondation dans la région.

La région Midi-Pyrénées est principalement soumise aux risques inondation et mouvement de terrain. Sur les 3 020 communes de la région, 2 217 (soit 73 %) sont concernées par un risque d'inondation et 1 687 (soit 56 %) par un risque de mouvement de terrain en octobre 2013. La part des communes couvertes par un Plan de prévention des risques naturels (PPRN) est en augmentation régulière depuis leur création. En octobre 2013, la moitié des communes de la région concernées par un risque inondation sont couvertes par un plan de prévention des risques inondation approuvé. Et près des trois quarts des communes midi-pyrénéennes exposées aux mouvements de terrain sont couvertes par un plan de prévention des risques mouvement de terrain approuvé. La stratégie de mise

en œuvre des plans de prévention des risques poursuivie en Midi Pyrénées consiste à couvrir en priorité les communes où s'exerce une pression foncière et

démographique forte et où l'élaboration de nouveaux PPRN (ou leurs révisions) permettront d'encadrer réglementairement les implantations en zones à risque.

La quasi-totalité des communes à risque du Tar-et-Garonne sont couvertes par un plan de prévention

Les risques naturels en Midi-Pyrénées par département

		09	12	31	32	46	65	81	82	Midi-Pyrénées
	Nombre de communes	332	304	589	463	340	474	323	195	3020
Risque Inondation	à risque	229	168	486	152	288	424	276	194	2217
	avec PPRn approuvé	94	125	188	97	134	97	244	194	1173
	concernées par un arrêté de CATNAT*	72	130	589	463	109	474	124	106	2067
Risque Mouvement de terrain	à risque	219	42	98	0	339	471	323	195	1687
	avec PPRn approuvé	93	10	230	186	0	122	323	195	1159
	concernées par un arrêté de CATNAT*	63	20	443	325	45	143	227	183	1449
	dont arrêté CATNAT tassement différentiel**	57	17	439	325	44	58	226	183	1349
Risque Séisme	à risque (modéré à fort)	237	0	179	19	0	467	0	0	902
	avec PPRn approuvé	0	0	0	0	0	3	0	0	3
	concernées par un arrêté de CATNAT*	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Risque Avalanche	à risque	90	0	25	0	0	74	0	0	189
	avec PPRn approuvé	7	0	16	0	0	39	0	0	62
	concernées par un arrêté de CATNAT*	0	0	1	0	0	1	0	0	2
Risque Feu de Forêt	à risque	287	3	2	0	188	243	128	0	851
	avec PPRn approuvé	2	0	0	0	0	6	0	0	8
	concernées par un arrêté de CATNAT*	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Risque phénomène lié à l'atmosphère	à risque	332	0	20	0	0	0	323	0	675
	avec PPRn approuvé	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	concernées par un arrêté de CATNAT*	0	0	0	0	0	0	0	0	0

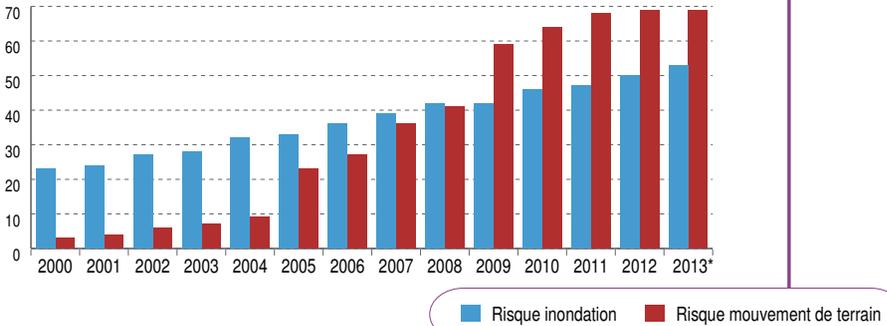
* communes concernées par au moins un arrêté de catastrophe naturelle depuis 2000

** voir encadré

Source : MEDDE-GASPAR - octobre 2013

Plus de la moitié des communes à risque inondation ou mouvement de terrain désormais couvertes par un plan de prévention

Taux de communes à risque couvertes par un PPRn approuvé (%)



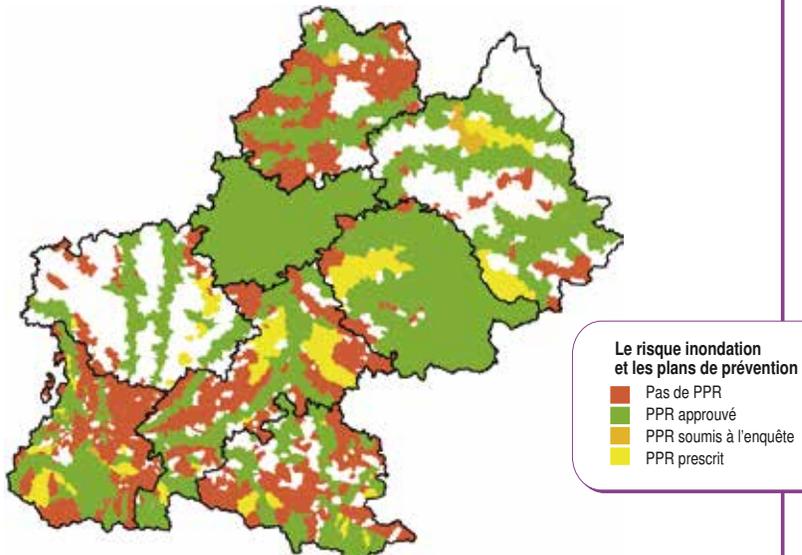
Source : MEDDE-GASPAR - octobre 2013

Depuis le début du siècle, 773 arrêtés de catastrophe naturelle (voir encadré) ont concerné des communes de la région. Un arrêté pouvant couvrir plusieurs communes, cela représente 6 869 notifications communales de catastrophe naturelle dont 55 % concernant les mouvements de terrain et 45 % relatives au risque inondation. Les phénomènes de tassements différentiels liés à la sécheresse (voir encadré) sont à l'origine de 95 % des arrêtés de mouvement de terrain. Ce sont

ainsi 2 067 communes qui ont été concernées par au moins un arrêté de catastrophe naturelle inondation sur la période 2000-2013 en Midi-Pyrénées, et 1 449 communes par un arrêté mouvement de terrain. Outre les risques inondation et mouvement de terrain, le territoire de Midi-Pyrénées est également concerné par d'autres risques naturels, beaucoup moins fréquents : séisme, avalanche, feux de forêt, tempête ou grêle (risque « phénomène lié à l'atmosphère »).

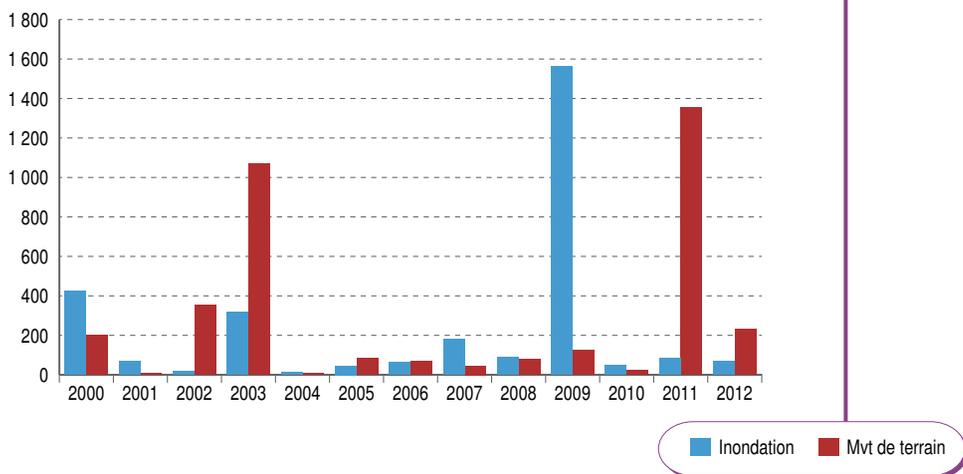
Une majorité de communes concernées par un Plan de prévention des risques inondation (PPRI)

Le risque inondation et les plans de prévention par commune



Source : Medde-Gaspar - Octobre 2013

Les années 2009 et 2011 se démarquent en Midi-Pyrénées Nombre de communes concernées par un arrêté de catastrophe naturelle



Source : SoeS, base GASPAR

Les arrêtés de catastrophe naturelle

Une catastrophe naturelle est caractérisée par l'intensité anormale d'un agent naturel (inondation, coulée de boue, tremblement de terre, avalanche, sécheresse...) lorsque les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises. Un arrêté interministériel constate l'état de catastrophe naturelle et détermine les zones et les périodes où s'est située la catastrophe ainsi que la nature des dommages occasionnés par celle-ci. L'arrêté permet l'indemnisation des dommages directement causés aux biens assurés, en vertu de la loi du 13 juillet 1982, relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles.

Une catastrophe naturelle n'est déclarée que si elle occasionne des dommages non couverts par les contrats d'assurance habituels. Les feux de forêts et dommages liés aux effets du vent ne sont pas cou-

verts par la garantie catastrophe naturelle car ils sont assurables au titre de la garantie de base. Dans ce cas, aucun arrêté de catastrophe naturelle n'est pris même si des biens ont été détruits.

Le risque de « tassement différentiel » ou retrait-gonflement des sols argileux

Le phénomène de retrait-gonflement des sols argileux est provoqué par la sécheresse. Il provoque des dégâts aux habitations qui entraînent des demandes importantes d'indemnisation. En effet, le tassement différentiel des couches argileuses en période de sécheresse entraîne des fissures dans les habitations et des crevasses dans les sols. Afin de prévenir et d'informer sur les risques liés à ce phénomène et sur les mesures à prendre pour les nouvelles constructions, le Bureau de recherche géologique et minière (BRGM) a dressé des cartes départementales de l'aléa.

Pour en savoir plus

- La cartographie des retraits-gonflements des sols argileux : www.argiles.fr/
- Le portail de la prévention des risques majeurs : www.prim.net
- Le plan de prévention des risques en Midi-Pyrénées sur : <http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/le-plan-de-prevention-des-risques-a6265.html>



FINALITÉ 4 : l'épanouissement de tous les êtres humains

Permettre à tous l'épanouissement par l'accès aux biens et services essentiels (eau, nourriture, éducation, santé, logement, environnement sain...) sans hypothéquer les possibilités d'épanouissement des générations futures, ni de ceux ou celles qui vivent ailleurs sur la planète, est le gage d'un développement harmonieux des territoires. Pour autant, ces besoins ne sont pas toujours équitablement satisfaits au sein des populations : entre territoires, entre populations urbaine et rurale, entre classes sociales et catégories socioprofessionnelles, entre travailleurs et chômeurs...

Pertinence

L'indicateur étudié est l'espérance de vie à la naissance, c'est-à-dire le nombre d'années théoriques restant à vivre à un nouveau-né, compte tenu de la structure de la mortalité par âge constatée au moment de sa naissance. Il résume le positionnement des territoires par rapport à l'ensemble des facteurs de mortalité, qui tiennent à l'environnement sanitaire et social et aux comportements individuels à risque, mais aussi à la structure de l'activité économique.

L'augmentation de l'espérance de vie témoigne d'une nette amélioration de l'état de santé de la population. Après avoir été essentiellement due jusqu'au début des années 80 à la baisse de la mortalité dans les premières années de la vie, elle résulte dorénavant davantage d'une meilleure prise en charge des maladies aux âges plus avancés, y compris des états de dépendance.

L'utilisation de cet indicateur en lien avec les causes de décès pour évaluer les besoins de prévention devient donc moins pertinente. C'est pourquoi les responsables de la santé publique sont de plus en plus préoccupés, en France comme dans la plupart des pays comparables, de la mortalité prématurée, définie généralement comme la mortalité survenant avant 65 ans.

La mortalité prématurée constitue également un indicateur d'inégalités sociales devant la mort, inégalités qui sont particulièrement marquées avant 65 ans. Chez les hommes en activité professionnelle, il existe une nette hiérarchie selon la catégorie socio-professionnelle : chez les ouvriers-employés, le taux de mortalité prématurée est trois fois plus élevé que chez les cadres supérieurs et professions libérales et deux fois plus élevé que chez les cadres moyens et commerçants.

Analyse

Midi-Pyrénées se situe au 2^e rang des régions françaises pour l'espérance de vie à la naissance, que ce soit pour les femmes ou pour les hommes. En

20 ans, l'espérance de vie s'est accrue de plus de 4 ans pour les femmes et de plus de 3 ans pour les hommes dans la région, essentiellement grâce à la baisse de la mortalité des plus âgés.

Les Midi-Pyrénéens ont une espérance de vie à la naissance parmi les plus élevées de France. En 2009, elle atteint 79,1 ans pour les hommes, soit 1,3 an de plus que la moyenne métropolitaine, et 85,0 ans pour les femmes, soit 0,7 an de plus. Midi-Pyrénées se place ainsi au second rang des régions métropolitaines derrière l'Île-de-France (79,5 ans) pour l'espérance de vie masculine et derrière les Pays de la Loire (85,1 ans) pour l'espérance de vie féminine. En vingt ans, elle s'est accrue de 4,6 ans pour les hommes et de 3,4 ans pour les femmes. Dans ce laps de temps, l'écart entre hommes et femmes s'est ainsi réduit d'1 an et 2 mois. L'espérance de vie est plus élevée dans tous les départements de Midi-Pyrénées qu'en moyenne en France métropolitaine. Au sein de la région, c'est en Haute-Garonne que l'on vit le plus longtemps, quel que soit le sexe.

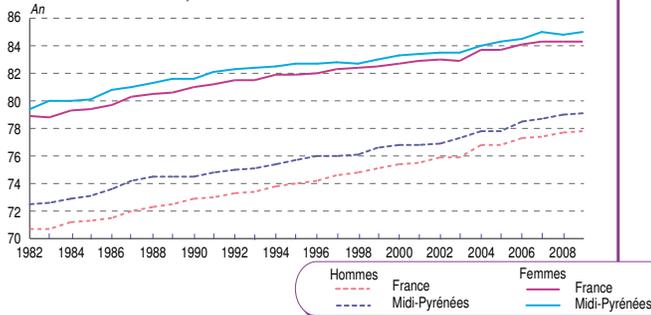
La baisse de la mortalité infantile n'est plus un facteur déterminant de l'allongement de la durée de vie. Le taux atteint dans ce domaine (3,4 pour mille en 2008, contre 8,9 en 1982 et 24,4 en 1962) est en effet très bas. Depuis les années 1980, c'est la baisse de la mortalité des plus âgés qui contribue à l'augmentation de l'espérance de vie. En 2002, on dénombre 119 décès pour mille personnes âgées de plus de 80 ans, contre 156 en 1962.

Si, en 2009, le taux de mortalité prématuré standardisé¹ est plus faible dans la région qu'en moyenne en France métropolitaine, il est en revanche désormais plus fort en Ariège et dans les Hautes-Pyrénées, notamment pour les hommes. En effet, dans ces deux départements, ce taux s'est dégradé en dix ans et il y a désormais plus de 3 décès pour mille hommes âgés de moins de 65 ans. À l'opposé, il s'est amélioré dans le reste de la région comme en métropole.

1. Par définition, le taux standardisé de mortalité correspond au taux de mortalité que l'on observerait si la structure par âge de la population était la même que celle de la France (métropole + DOM).

L'espérance de vie plus élevée en Midi-Pyrénées qu'en France métropolitaine

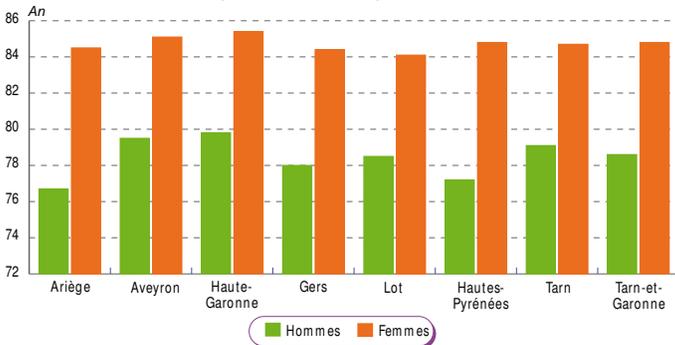
L'espérance de vie - Évolution selon le sexe



Sources : Insee, statistiques de l'état civil et estimations de population

Une espérance de vie plus élevée en Haute-Garonne

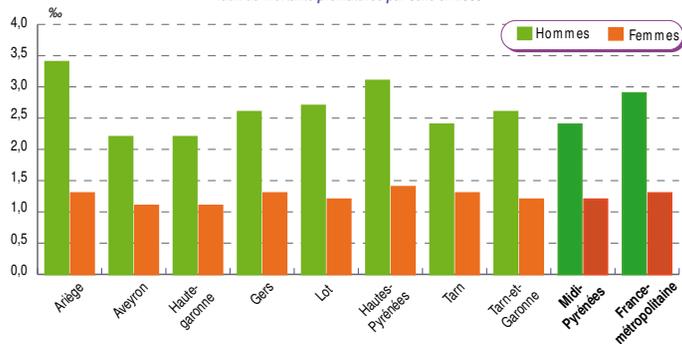
L'espérance de vie dans les départements en 2009



Sources : Insee, statistiques de l'état civil et estimations de population

Une mortalité masculine prématurée qui prédomine en Ariège

Taux de mortalité prématurée par sexe en 2009



Sources : Inserm, CépiDc, Insee

Pour en savoir plus

- « 23 500 personnes âgées dépendantes supplémentaires d'ici 2030 » - Insee Midi-Pyrénées, 6 pages n° 143, septembre 2012
- « Bilan démographique 2012 : la population croît, mais plus modérément » - Insee Première n° 1429, janvier 2013
- « Un tiers de la population âgé de plus de 60 ans » - Insee Première n° 1320, octobre 2010
- « Une approche de l'autonomie chez les adultes et les personnes âgées » - Drees, Etudes et Résultats n° 718, février 2010

Pertinence

Le suicide est un phénomène complexe, aux causes multiples, résultant souvent d'une accumulation de facteurs individuels et sociaux. La dimension sociale du suicide est reconnue. Le suicide est un révélateur du mal-être social, « lié à la montée du chômage et de la précarité, ainsi qu'au relâchement des liens familiaux » selon l'Institut national d'études démographiques (Ined). À ce titre et en tant que problème de santé publique, le suicide est pris en compte dans des politiques publiques. Depuis 2000, un plan quinquennal de prévention a été mis en place. La loi de santé publique du 9 août 2004 avait quant à elle fixé comme objectif une baisse du nombre de suicides de 20 % à l'horizon 2008. Dans le prolongement de ces actions, un nouveau programme national d'actions contre le suicide a été adopté en septembre 2011 pour la période 2011-2014 qui comportent trois composantes : prévention, prise en charge des personnes ou de leur entourage (« postvention »), amélioration de la connaissance et recherche.

L'importance du phénomène et son évolution sont mesurés ici par le taux standardisé de mortalité par suicide pour 100 000 habitants : c'est le taux de mortalité que l'on observerait en pondérant les taux de mortalité par suicide des différentes tranches d'âge observés sur le territoire considéré (régions, départements) par le poids de ces tranches d'âge dans la population française. Cette opération rend comparable les taux entre territoires en effaçant les effets liés à la structure par âge de la population.

Cette statistique n'est toutefois pas exempte de biais et conduit vraisemblablement à une sous-estimation du nombre de décès par suicide, notamment du fait d'un défaut de déclaration par les instituts médico-légaux (codés en cause indéterminée ou inconnue par exemple) ou de l'existence de « suicides cachés » (inscrits dans d'autres rubriques de décès comme les accidents ou les intoxications...). La sous-déclaration du phénomène est estimée à environ 9 % pour les hommes et 12 % pour les femmes par l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) en 2006. Elle n'intègre pas non plus les tentatives de suicide et récidives qui ne font pas encore aujourd'hui l'objet d'un suivi régulier. Il est néanmoins prévu d'enrichir à terme cet indicateur par le nombre de tentatives de suicides, à partir de l'exploitation des recueils infor-

matés des urgences de l'Observatoire régional des urgences en Midi-Pyrénées (Orumip).

Analyse

Midi-Pyrénées se place au 5^e rang des régions les moins touchées par le suicide. Le suicide touche principalement les hommes en Midi-Pyrénées comme ailleurs en France : le taux annuel moyen de décès par suicide est trois fois plus élevé chez les hommes que chez les femmes de la région. Si le taux de suicide est parmi les plus bas des départements français en Haute-Garonne, il est élevé en Ariège et dans les Hautes-Pyrénées.

Sur la période 2008-2010, environ 400 décès par suicide ont été enregistrés en Midi-Pyrénées, ce qui correspond à un taux standardisé de mortalité bien plus faible qu'en moyenne en métropole : 13,7 pour 100 000 habitants contre 16,4 pour l'ensemble de la France, à structure par âge comparable. Les disparités régionales sont fortes : Midi-Pyrénées se place au 5^e rang des régions les moins touchées par le suicide, aux côtés des autres régions du sud et à l'opposé des régions de l'ouest et du nord traditionnellement plus exposées, dont la Bretagne (26,4) et le Nord-Pas-De-Calais (22,5).

En Midi-Pyrénées comme ailleurs en France, le suicide est un phénomène essentiellement masculin. Sur la période 2008 à 2010, le taux annuel moyen de décès par suicide s'élève à 21,1 pour 100 000 habitants pour les hommes dans la région contre 7,2 pour les femmes. Il est toutefois nettement moindre que le taux moyen de décès masculin observé en France (26,3 pour 100 000 habitants). Si le suicide est plus fréquent aux âges avancés, il est une cause marginale de décès dans cette population âgée. C'est chez les 15-44 ans que le poids de la mortalité par suicide est le plus élevé dans la région comme en moyenne nationale. En Midi-Pyrénées, le poids relatif des suicides dans la mortalité est particulièrement important entre 30 et 44 ans pour les hommes : le suicide constitue ainsi l'une des principales causes de décès prématurés. Alors qu'il diminuait régulièrement depuis le milieu des années 90, le taux de mortalité par suicide a tendance à se stabiliser dans la région depuis le début des années 2000, alors qu'il continue de diminuer en moyenne en France.

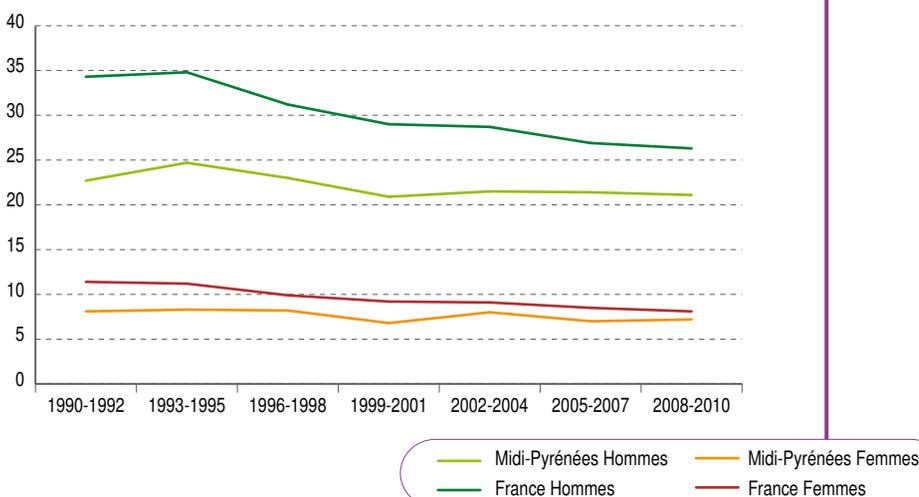
La fréquence des décès par suicide n'est pas uniforme au sein de la région. La Haute-Garonne a le taux le plus bas des départements de Midi-Pyrénées et figure parmi les départements français dont les taux sont les plus faibles. À l'opposé, l'Ariège et les Hautes-Pyrénées affichent des taux de suicides élevés, notamment pour les hommes en Ariège et pour les femmes dans les Hautes-Pyrénées.

Si la statistique sur les tentatives de suicide ne fait pas encore l'objet d'un suivi régulier, l'enquête baromètre

santé régionalisée de 2010 en Midi-Pyrénées permet d'apporter un éclairage sur ce phénomène qui touche beaucoup plus de monde que le suicide : 4,7 % des Midi-Pyrénéens interrogés déclarent avoir tenté de se suicider au moins une fois dans leur vie. La prévalence des tentatives de suicides déclarées au cours de la vie est deux fois plus importante chez les femmes que chez les hommes. La proportion de personnes ayant déclaré avoir tenté de se suicider atteint son maximum entre 30 et 44 ans.

La mortalité par suicide ne diminue plus en Midi-Pyrénées depuis les années 2000

Taux de mortalité standardisé par suicide (en moyenne annuelle par période de 3 ans)



Source : Inserm - statistiques des causes médicales de décès

Une mortalité par suicide élevée en Ariège et dans les Hautes-Pyrénées

Taux de mortalité par suicide en moyenne annuelle sur la période 2008-2010

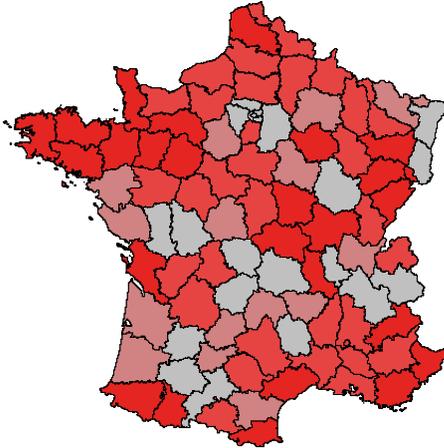
unité : pour 100 000 habitants

Département	Ariège	Aveyron	Haute-Garonne	Gers	Lot	Hautes-Pyrénées	Tarn	Tarn-et-Garonne
Hommes	30,6	24,7	13,8	25,4	27,7	27,4	25,0	25,2
Femmes	8,7	8,5	5,6	5,2	7,4	11,4	8,9	7,2

Source : Inserm - statistiques des causes médicales de décès 2008-2010

En Midi-Pyrénées, les femmes dans les Hautes-Pyrénées et les hommes en Ariège particulièrement touchés

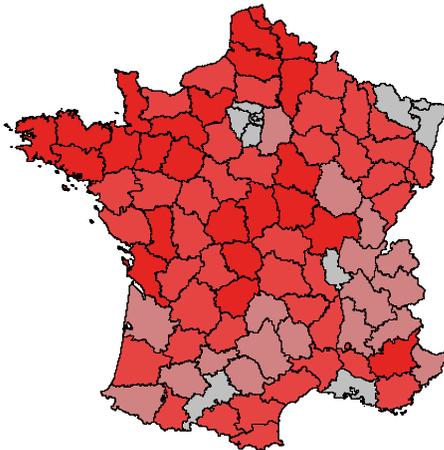
Taux de mortalité standardisé par suicide pour les femmes (en moyenne annuelle 2008-2010) par département de métropole



Nombre de suicides féminins pour 100 000 habitants

- 9,8 ou plus
- De 8,1 à moins de 9,8
- De 7,2 à moins de 8,1
- De 2,6 à moins de 7,2

Taux de mortalité standardisé par suicide pour les hommes (en moyenne annuelle 2008-2010) par département de métropole



Nombre de suicides masculins pour 100 000 habitants

- 34,9 ou plus
- De 26,3 à moins de 34,98
- De 21,1 à moins de 26,3
- De 5,4 à moins de 21,1

Source : Inserm, statistiques des causes médicales de décès

Pour en savoir plus

- « Suicides et tentatives de suicide en Midi-Pyrénées » - ORSMIP la santé observée, veille des indicateurs de santé régionaux, février 2012
- « Tentatives de suicide et pensées suicidaires chez les 15-85 ans en Midi-Pyrénées : analyse des données épidémiologiques du baromètre santé 2010 » - Couleau, Lucie (2013). Thèse d'exercice en Médecine spécialisée, Université Toulouse III
- « La mortalité par suicide en France en 2006 » - Drees, Études et résultats n° 702, septembre 2009

Pertinence

Le niveau de vie détermine l'accès des individus aux biens et services. Permettre l'accès à un certain niveau de vie, dans une optique d'épanouissement de tous les êtres humains, constitue un besoin prioritaire à prendre en compte dans le cadre des enjeux du développement durable. La distribution des niveaux de vie donne une image globale des inégalités monétaires. Elle apporte des indications sur les modalités du partage des fruits de la croissance et sur l'importance accordée aux questions de solidarité et d'équité. Elle permet également d'alerter quant aux risques que fait courir à la société un défaut de cohésion sociale. La réduction des disparités de niveau de vie constitue un enjeu majeur en termes de solidarité entre les territoires et les générations.

Le niveau de vie est défini comme le revenu disponible après redistribution (paiement des impôts et réception des prestations sociales), ramené au nombre d'unités de consommation (UC) du ménage, ce qui permet des comparaisons indépendamment des différences de composition des ménages. Afin de tenir compte des économies d'échelle liées à la vie en commun (logement, voiture, électroménager...), on utilise un système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage : 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans. Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un ménage.

L'indicateur principal de disparités des niveaux de vie retenu ici correspond au rapport inter-décile du niveau de vie du territoire étudié, région ou département. C'est le rapport entre le 9^e décile et le 1^{er} décile définis respectivement comme le niveau de vie plancher des 10 % les plus aisés et le niveau de vie plafond des 10 % les plus modestes.

Cet indicateur n'étant pas disponible à un échelon géographique plus fin que le département, l'indicateur complémentaire de disparités retenu au niveau infra départemental est le revenu fiscal médian par unité de consommation, c'est-à-dire le revenu fiscal en deçà duquel se situe la moitié de la population étudiée. Il s'agit du revenu déclaré par les contribuables (revenu de l'activité salariée et indépendante, des retraites et pensions, des prestations de chômage ainsi que de certains revenus du patrimoine), avant transfert par

l'État de prestations sociales et avant paiement des impôts.

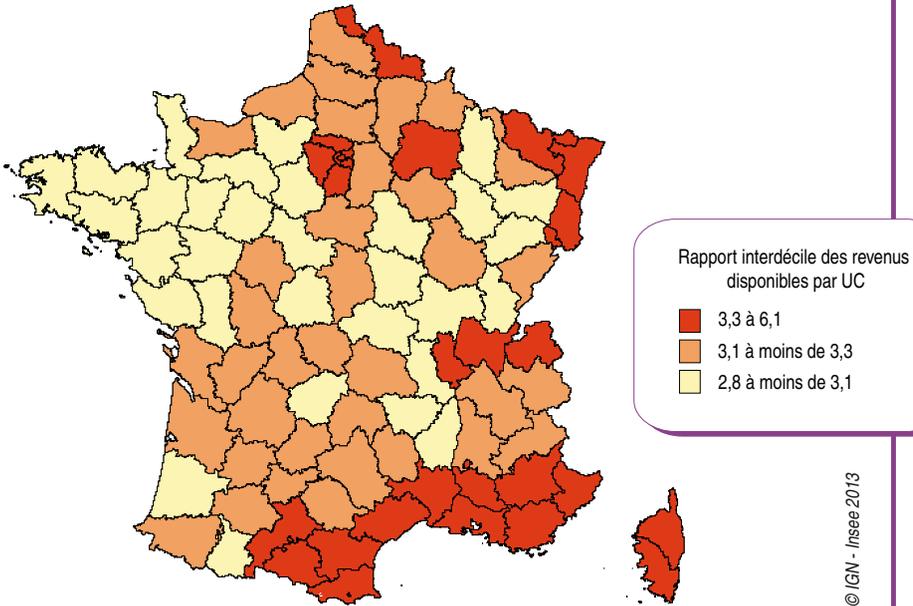
Analyse

En 2010 les disparités de niveaux de vie sont davantage marquées en Midi-Pyrénées qu'en moyenne en province, en raison essentiellement de hauts revenus bien plus élevés dans la région. Ces disparités se sont accentuées depuis le début de la crise en 2008. Les écarts sont fortement marqués entre départements au sein de la région : le niveau de vie médian est le plus élevé en Haute-Garonne et le plus faible en Ariège. Avant redistribution, les revenus fiscaux déclarés révèlent de fortes disparités, particulièrement marquées dans les villes-centres et les campagnes les plus isolées.

Midi-Pyrénées est la 4^e région de province où les disparités de niveaux de vie sont les plus marquées derrière PACA, la Corse et le Languedoc-Roussillon, à égalité avec l'Alsace, Rhône-Alpes et le Nord-Pas-de-Calais. Ainsi, les 10 % d'habitants les plus aisés de la région disposent en 2010 d'un niveau de vie mensuel au moins égal à 2 906 euros par unité de consommation (UC), soit un montant 3,4 fois plus élevé que le niveau plafond des 10 % les plus modestes. Midi-Pyrénées est aussi dans le peloton de tête, à la 4^e place des régions de province, en termes de niveau de vie médian par UC, aux côtés des régions PACA et Bretagne, derrière l'Alsace, Rhône-Alpes et le Centre. Les fortes disparités observées dans la région s'expliquent surtout par l'importance des hauts revenus. En effet, le revenu disponible plancher par UC des 10 % des ménages les plus riches de Midi-Pyrénées est supérieur de 1,7 % à la moyenne de province. À l'autre extrémité, le revenu disponible plafond des 10 % les plus pauvres est peu différent de la moyenne de province (861 euros en Midi-Pyrénées, 867 euros en province). Les disparités sont marquées entre départements au sein de la région. Ainsi le rapport inter-décile varie de 3,0 en Hautes-Pyrénées à 3,5 en Haute-Garonne. C'est aussi sans surprise dans ce dernier département que le niveau de vie médian est le plus élevé : avec 1 726 euros par UC et par mois en 2010, il est nettement supérieur à celui de la région (+ 137 euros, soit + 8,6 %), ainsi qu'à celui de l'ensemble de la France

Des inégalités plus fortes dans le Sud-Est et le Nord-Est

Rapport interdécile des revenus disponibles par UC (unité de consommation)
et par département en France en 2010



Sources : Insee - DGFiP, revenus fiscaux localisés des ménages 2010

métropolitaine. À l'opposé, l'Ariège présente à la fois le niveau de vie médian et le plafond de bas revenus les plus faibles, suivi en cela par le Tarn-et-Garonne. Les inégalités se sont accentuées avec la crise. La situation des plus modestes s'est un peu détériorée : le niveau de vie des 10 % des personnes les plus modestes s'est réduit de 0,6 % en Midi-Pyrénées entre 2008 et 2010, un peu plus lentement qu'en moyenne en France de province (- 0,8 %). En revanche, les niveaux de vie des 10 % des personnes les plus riches a augmenté en Midi-Pyrénées (+ 2,5 %) comme en province (+ 2,6 %). Des mesures d'aides ponctuelles sociales et fiscales ont permis de limiter les effets de la crise économique sur les ménages les plus modestes. Les prestations sociales hors pensions de retraite et indemnités de chômage (allocations familiales, allocations logement, minima sociaux) ont pour objectif de réduire les disparités de niveau de vie entre les territoires et les populations. Ces prestations représentent 3,9 % du revenu disponible des ménages de la région

en 2010, contre 4,3 % pour l'ensemble des ménages de province et 4,1 % pour la France entière. Ce sont logiquement les bas revenus qui reçoivent l'essentiel de ces prestations, hors pensions de retraite et indemnités de chômage. Ainsi, leur part dans les revenus des 10 % des personnes les plus modestes (1^{er} décile) est de 33,9 % en 2010 en Midi-Pyrénées (37,3 % en province). Cette part a augmenté avec la crise, dans la région (+ 2 points entre 2008 et 2010) comme en moyenne en France (+ 2,5 points).

La comparaison de la dispersion des niveaux de vie avec celle des revenus fiscaux déclarés permet d'appréhender l'effet des politiques de redistribution, prestations sociales et impôts directs, en particulier sur les bas revenus. En 2010, le rapport interdécile vaut 5,1 avant redistribution en Midi-Pyrénées (5,2 en province). Il se réduit à 3,4 (respectivement 3,3) après redistribution. C'est dans les deux départements où le premier décile est le plus bas que cette réduction est la plus marquée : l'Ariège et le Tarn-et-Garonne.

Des revenus et des écarts de revenus élevés en Haute-Garonne

Dispersion des revenus par département en 2010

	Revenu disponible mensuel par unité de consommation (€)			Rapport interdécile	
	Médian	1 ^{er} décile	9 ^e décile	Revenu fiscal	Revenu disponible
Ariège	1 465	780	2 587	5,5	3,3
Aveyron	1 508	849	2 668	4,3	3,1
Haute-Garonne	1 726	902	3 166	5,4	3,5
Gers	1 523	837	2 731	4,6	3,3
Lot	1 517	834	2 740	4,7	3,3
Hautes-Pyrénées	1 525	872	2 656	4,4	3,0
Tarn	1 506	841	2 720	4,9	3,2
Tarn-et-Garonne	1 482	815	2 622	5,3	3,2
Midi-Pyrénées	1 589	861	2 906	5,1	3,4
France de province	1 572	867	2 858	5,2	3,3
France métropolitaine	1 606	869	3 022	5,6	3,5

Note de lecture : en 2010 la moitié des Ariégeois disposent de moins de 1 465 € par mois et par unité de consommation, 10 % d'entre eux de moins de 780 €, et 90 % de moins de 2 587 €. Le rapport entre ces deux déciles est de 5,5 pour le revenu fiscal avant redistribution et de 3,3 pour le revenu disponible après redistribution.

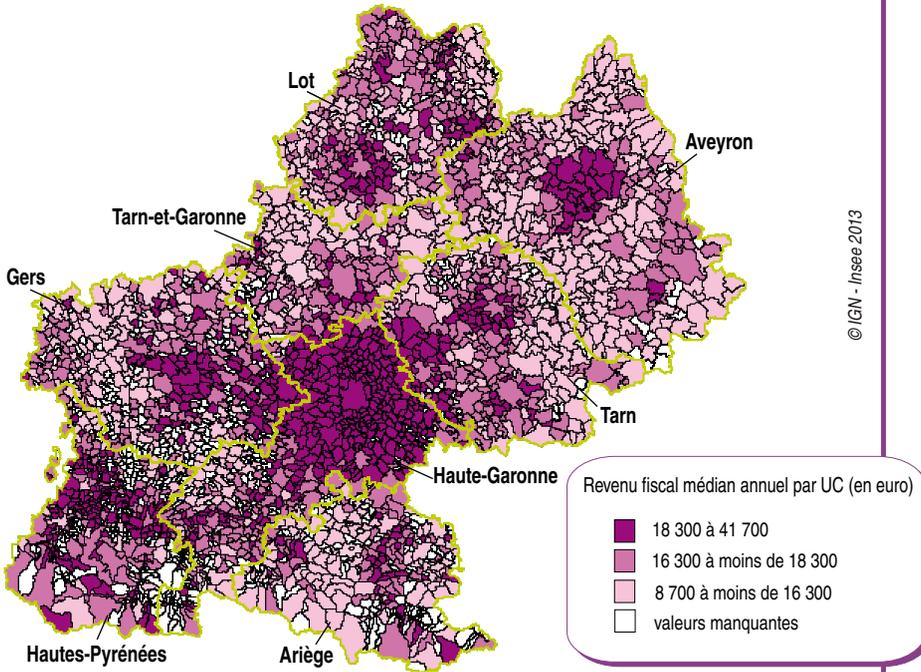
Sources : Insee - DGFIP, Revenus fiscaux localisés des ménages 2010

Les revenus fiscaux, connus au niveau communal, permettent d'analyser les inégalités de revenus avant redistribution à un niveau géographique fin. En Midi-Pyrénées comme ailleurs, les hauts revenus se concentrent dans les aires urbaines : Toulouse, Montauban, Cahors, Rodez, Auch et Tarbes. Et les disparités de revenu sont grandes dans les villes-centres qui hébergent les ménages les plus riches mais aussi les plus modestes et les plus jeunes, à l'instar de Toulouse : le seuil des hauts revenus y est 9 fois

plus élevé que le seuil des bas revenus. Les écarts tendent à diminuer au fur et à mesure qu'on s'éloigne des villes-centres. Ainsi dans les banlieues des grands pôles, les revenus des ménages sont beaucoup plus homogènes : le seuil des hauts revenus y est 4 fois plus élevé que celui des bas revenus. Les écarts continuent à se réduire jusqu'aux confins des couronnes périurbaines. En revanche, les inégalités se creusent de nouveau dans les communes rurales les plus éloignées des villes.

Des revenus fiscaux médians plus élevés dans les aires urbaines

Revenu fiscal médian par unité de consommation (UC) dans les communes de Midi-Pyrénées en 2010



Sources : Insee - DGFiP, revenus fiscaux localisés des ménages 2010

Pour en savoir plus

- « Une approche de la précarité en Midi-Pyrénées - Tableaux de bord / édition 2013 (données 2011) » - Insee Midi-Pyrénées, disponible sur Insee.fr
- « Revenus des ménages en Midi-Pyrénées : les disparités concentrées dans les villes-centres » - 6 pages n° 140, novembre 2011, Insee Midi-Pyrénées
- « Fiches thématiques - Revenus, niveaux de vie - France, portrait social » - Insee Références - Édition 2012, Insee, disponible sur Insee.fr
- « Les revenus et le patrimoine des ménages - édition 2013 » - Insee Références, avril 2013
- « Les niveaux de vie en 2010 » - Insee Première n° 1412, septembre 2012

Les disparités de niveaux de diplôme des 25-34 ans

Pertinence

Le capital humain - les compétences, les apprentissages et les talents - est un facteur d'adaptation de plus en plus sollicité dans les enjeux économiques, environnementaux et de globalisation des échanges. En le renforçant, les évolutions prévisibles et nécessaires peuvent être mieux anticipées.

Du point de vue des personnes, l'accès à l'éducation et à l'emploi constitue une dimension importante du développement humain et du bien-être. L'obtention d'un diplôme ou d'une qualification, si elle ne garantit pas une insertion sur le marché de l'emploi, est un moyen de diminuer fortement les risques de chômage, et ce d'autant plus que le niveau de qualification est élevé. Par delà l'insertion professionnelle, le système éducatif doit aussi permettre à chaque jeune de se construire en tant qu'individu et citoyen.

Du point de vue des entreprises, les diplômes obtenus constituent une information très significative dans l'approche de la capacité de la population à répondre à leurs besoins. En particulier, l'importance des diplômés de l'enseignement supérieur dans la population en âge de travailler, et plus spécifiquement parmi les jeunes, est un gage de moyens pour répondre aux défis de la société de la connaissance, y compris les défis économiques de l'innovation et du développement.

L'indicateur principal retenu concerne la population non scolarisée de la tranche d'âge 25-34 ans (qui correspond à la fin du cursus de formation initiale incluant les études les plus longues) et leur répartition selon le niveau de diplôme le plus élevé obtenu.

Le taux de sortie du système scolaire sans diplôme ou qualification illustre la part des jeunes présentant les risques les plus importants en termes d'insertion professionnelle. Ces jeunes directement menacés par la pauvreté et l'exclusion représentent un enjeu majeur de solidarité entre les générations. La lutte contre le décrochage scolaire est ainsi une priorité pour le ministère en charge de l'éducation et de la jeunesse. C'est aussi un enjeu ciblé au niveau européen : dans le

cadre de la stratégie Europe 2020, les États membres ont retenu comme objectif une diminution d'au moins 10 % d'ici 2020, à l'échelle européenne, de la part des jeunes en décrochage scolaire. En référence à la stratégie européenne, l'indicateur ne prend pas en compte les diplômes d'un niveau inférieur ou équivalent au premier cycle de l'enseignement secondaire. Il mesure ainsi la part des jeunes de 20 à 24 ans qui ne poursuivent ni études ni formation et qui n'ont obtenu ni CAP, ni BEP, ni diplôme de rang plus élevé.

Analyse

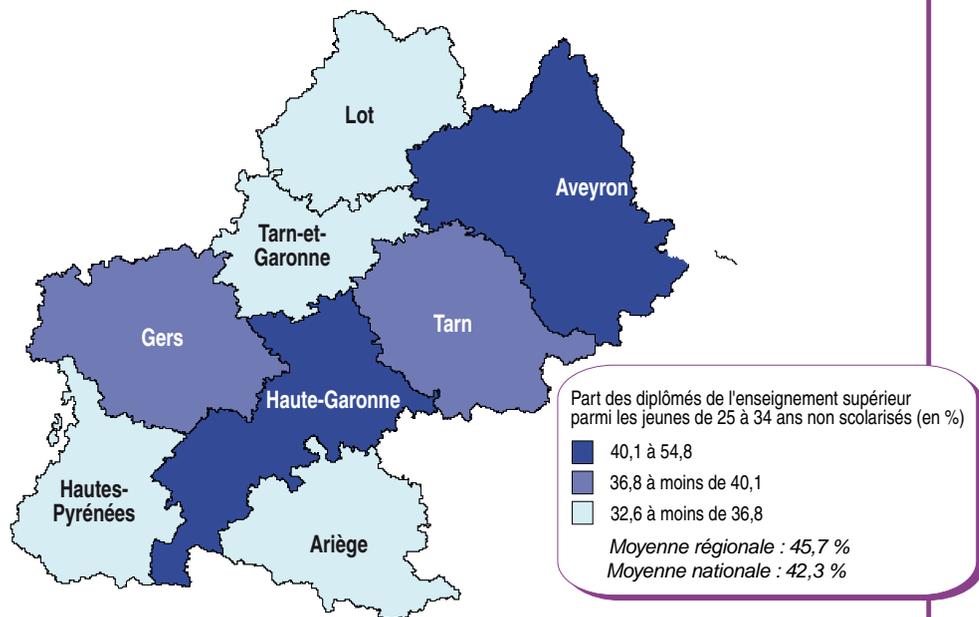
En Midi-Pyrénées en 2009, 46 % des jeunes de 25 à 34 ans détiennent un diplôme de l'enseignement supérieur, ce qui place la région en deuxième position des régions françaises. Parmi les départements midi-pyrénéens, seule la Haute-Garonne affiche un taux de diplômés du supérieur plus élevé que la moyenne nationale.

La part des jeunes pas ou peu diplômés dans cette tranche d'âge en Midi-Pyrénées (12,5 %) est inférieure de 3 points à la moyenne nationale ; parmi les départements midi-pyrénéens, seul le Tarn-et-Garonne se situe au dessus de la moyenne française.

Composante importante du développement humain et du bien-être, le niveau de qualification est plus élevé en Midi-Pyrénées qu'en moyenne en métropole : la région est au deuxième rang, derrière l'Île-de-France, des régions où la part des diplômés de l'enseignement supérieur parmi les jeunes de 25 à 34 ans ayant achevé leur scolarité est la plus élevée, avec 45,7 % contre 42,3 % en France métropolitaine (53,1 % en Île-de-France). Cela représente 318 000 jeunes en Midi-Pyrénées. La présence d'une offre de formation post-bac développée et l'attractivité de la région pour des populations jeunes et diplômées ou en passe de le devenir contribuent à ce bon positionnement.

Les plus fortes parts de diplômés de l'enseignement supérieur de la région en Haute-Garonne et Aveyron

Part des diplômés de l'enseignement supérieur parmi les jeunes de 25 à 34 ans non scolarisés par département de Midi-Pyrénées en 2009



© IGN - Insee 2013

Sources : Insee, Recensements de la population 1999 et 2009, exploitation principale

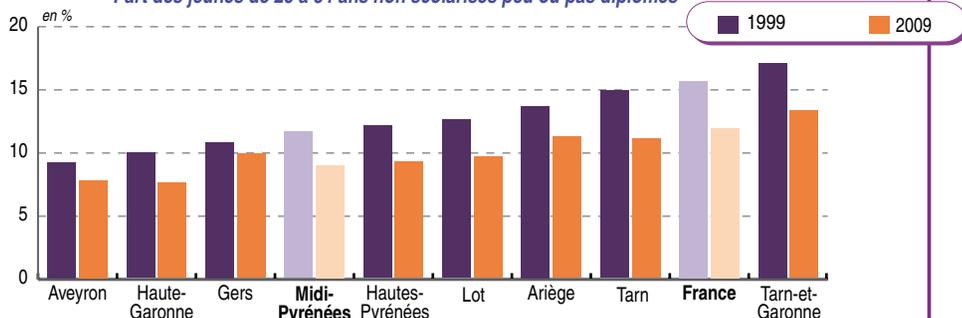
Néanmoins, les disparités sont très marquées à l'intérieur de la région. C'est, avec l'Île-de-France, la région où l'écart entre les départements est le plus grand. Ainsi, seule la Haute-Garonne présente un niveau de qualification supérieur à la moyenne nationale, avec une part de 54,7 %, la plus forte des départements de province. Dans les autres départements, cette proportion varie dans une fourchette de 33 % dans l'Ariège à 40 % dans l'Aveyron. La concentration géographique des jeunes diplômés du supérieur en Haute-Garonne (6 jeunes midi-pyrénéens sur 10 de 25 à 34 ans) s'explique en partie par la forte implantation des fonctions métropolitaines supérieures dans l'agglomération

toulousaine. La structure économique et sociale des autres départements, offrant relativement moins d'emplois qualifiés, et l'importance des territoires ruraux expliquent aussi ces écarts à l'intérieur de la région.

Sur une période de dix ans, la part des diplômés du supérieur a progressé plus fortement en Midi-Pyrénées que dans l'ensemble du pays : + 15 points entre 1999 et 2009 contre + 13 points. Là encore, les situations sont différenciées entre les départements midi-pyrénéens. La hausse est légèrement plus forte qu'en moyenne métropolitaine en Haute-Garonne et dans le Tarn, tandis qu'elle est plus faible dans les autres départements.

Moins de jeunes peu ou pas diplômés en Midi-Pyrénées qu'en France, sauf pour le Tarn-et-Garonne

Part des jeunes de 25 à 34 ans non scolarisés peu ou pas diplômés



Sources : Insee - Recensement de la population 1999 et 2009, exploitation principale

À l'autre extrémité de l'échelle des qualifications, le taux de jeunes peu ou pas diplômés parmi les 25 à 34 ans non scolarisés en Midi-Pyrénées est parmi les plus faibles. Avec 12,5 % (15,4 % au niveau national), Midi-Pyrénées se place en troisième position, derrière les Pays de la Loire et la Bretagne.

Ce taux a diminué entre 1999 et 2009 dans tous les départements de Midi-Pyrénées et en particulier dans

le Tarn et en Tarn-et-Garonne (- 7 points). Cependant, ces deux départements restent en queue de peloton au sein de la région, le Tarn-et-Garonne affichant toujours en 2009 un taux de jeunes peu ou pas diplômés supérieur à la moyenne métropolitaine (18,1 % contre 15,5 %). À l'opposé, la Haute-Garonne et l'Aveyron confirment avec 11 % leur place en tête du classement régional.

Un taux de chômage bien plus fort pour les 25-34 ans peu ou pas diplômés

Taux de chômage des 25-34 ans non scolarisés en fonction du niveau de diplôme en 2009



Sources : Insee - Recensement de la population 2009, exploitation principale

Les disparités de niveaux de diplômes ont des conséquences fortes sur l'insertion professionnelle des jeunes au début de leur vie active. En effet, le taux de chômage diminue régulièrement au fur et à mesure

que le niveau de diplôme s'élève et ce quel que soit le territoire considéré. Il varie ainsi de 1 à 3 entre les 15 à 34 ans les moins et les plus diplômés en 2009, en Midi-Pyrénées comme en moyenne nationale.

Moins de pas ou peu diplômés chez les 20-24 ans midi-pyrénéens qu'en moyenne en France, sauf pour le Tarn-et-Garonne

Part des peu ou pas diplômés parmi les jeunes de 20 à 24 ans non scolarisés en 1999 et 2009 (en %)

	Part des 20-24 ans sans diplôme en 1999	Part des 20-24 ans sans diplôme en 2009
Ariège	23,9	21,3
Aveyron	15,8	15,6
Haute-Garonne	20,5	16,8
Gers	20,3	18,2
Lot	21,3	19,1
Hautes-Pyrénées	22,1	18,0
Tarn	22,6	20,5
Tarn-et-Garonne	28,4	25,3
Midi-Pyrénées	21,3	18,4
France métropolitaine	24,5	21,2

Sources : Insee, RP 1999 et 2009, exploitation principale

La part des jeunes peu ou pas diplômés parmi la population des 20 à 24 ans non scolarisés permet d'approcher le taux de jeunes sortis du système scolaire sans qualification. Il constitue à ce titre un indicateur du phénomène de décrochage scolaire et de risque d'exclusion tant sociale que professionnelle. Là encore Midi-Pyrénées confirme ses bons résultats au regard

de la moyenne métropolitaine, avec un taux de 18,4 % (soit 17 600 jeunes de 20 à 24 ans) contre 21,2 %. Au sein de la région, les disparités persistent parmi cette jeune population. En effet, si 1 jeune sur 4 parmi les 20 à 24 ans non scolarisés est peu ou pas diplômé en Tarn-et-Garonne, moins d'1 jeune sur 6 est dans cette situation en Haute-Garonne et Aveyron.

Pour en savoir plus

- « Le niveau de qualification des jeunes par zone d'emploi » - Commissariat général au développement durable, Soes, Datar observation des territoires, 2006, disponible sur <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr>
- « Diplômes et niveaux de qualification » - Onisep, 2012, disponible sur <http://www.onisep.fr/Mes-infos-regionales>
- « La situation de la population régionale au regard de la qualification et de l'emploi » - CarifOref Midi-Pyrénées, 2011, disponible sur <http://www.cariforef-mp.asso.fr>

Pertinence

Selon l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI), « l'illettrisme qualifie la situation de personnes de plus de 16 ans qui, bien qu'ayant été scolarisées, ne parviennent pas à lire et comprendre un texte portant sur des situations de leur vie quotidienne et/ou ne parviennent pas à écrire pour transmettre des informations simples »¹. L'accès à de tels savoirs et compétences de base est cependant nécessaire pour garantir à chaque personne des conditions favorables à son épanouissement personnel, à sa citoyenneté active, à son intégration sociale et culturelle ainsi qu'à son insertion professionnelle. Les situations d'illettrisme, en particulier chez les jeunes, témoignent de lacunes dans la transmission de notre patrimoine culturel aux générations futures. L'illettrisme, souvent conjugué avec d'autres facteurs, est aussi source d'exclusion sociale. Pour toutes ces raisons, la lutte contre l'illettrisme constitue un enjeu du développement durable. La Stratégie Nationale de Développement Durable définit comme suit les enjeux de la lutte contre l'illettrisme : « Maîtriser le socle commun de connaissances et de compétences, c'est être en mesure de comprendre les grands défis de l'humanité, la diversité des cultures et l'universalité des droits de l'homme, la nécessité du développement et les exigences de la protection de la planète ».

L'ANLCI préconise la mise en place, à l'échelle de chaque région, d'un Schéma régional de lutte contre l'illettrisme, concerté, dont la finalité est de fédérer et d'optimiser l'action des différents intervenants : pouvoirs publics, société civile et acteurs économiques. En Midi-Pyrénées, un nouveau Schéma Régional² de lutte contre l'illettrisme et pour l'accès aux compétences de BasE (SCRIBE) a démarré début 2013 pour remplacer le précédent qui couvrait les années 2008-2012. La mesure de l'illettrisme est complexe. La grille d'évaluation des difficultés de lecture et d'écriture n'est pas unique, elle est plus ou moins précise et évolue dans le temps. L'évaluation varie aussi selon qu'elle est effectuée sur la base de tests proposés à une population

donnée ou qu'elle résulte d'une enquête déclarative. L'illettrisme chez les jeunes est mesuré ici d'après les tests de lecture et de compréhension du français effectués dans le cadre de la Journée défense et citoyenneté (JDC), ex-Journée d'appel et de préparation à la défense (JAPD). Cette mesure porte sur les cohortes de jeunes de 17 ans de nationalité française, des deux sexes, qui se présentent à ces journées. Les tests ont changé entre 2008 et 2009 et la mesure a été fiabilisée : standardisation des modes de passation (consignes strictement identiques dans tous les centres avec un temps imparti pour l'épreuve de vitesse rigoureusement respecté d'une session à l'autre) ; automatisation de la saisie, de la correction et du calcul des scores. Les données de 2009 ou postérieures à cette date ne sont donc pas comparables aux données antérieures (2004-2008).

Analyse

En 2011, les jeunes Midi-Pyrénéens de 16 à 17 ans présentent moins de difficultés de lecture du français qu'au niveau national : 8,6 % contre 9,1 %. Dans la région, la proportion varie de 7 % en Aveyron à 12 % en Ariège.

D'après les tests effectués lors de la Journée défense et citoyenneté (JDC) en 2011, les jeunes de 16 à 17 ans résidant en Midi-Pyrénées présentent en moyenne moins de difficultés de lecture du français qu'au niveau national : 8,6 % contre 9,1 %. Midi-Pyrénées occupe ainsi la 7^e place des régions françaises présentant le taux le plus faible, à égalité avec l'Aquitaine et juste après les Pays de la Loire. Les contrastes territoriaux sont néanmoins importants au sein de la région.

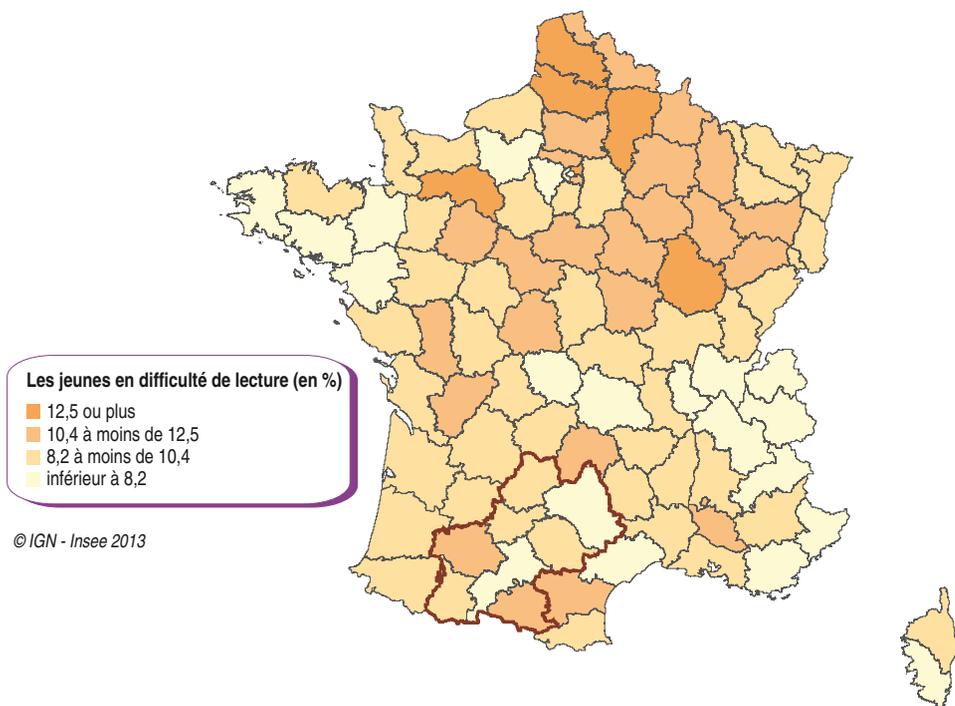
En Midi-Pyrénées, parmi les 31 700 jeunes de 16 à 17 ans qui ont été soumis à des tests de lecture lors des journées défense et citoyenneté en 2011, 8,6 % sont en difficulté de lecture, dont 3,9 % présentent de sévères difficultés, ayant un déficit important de vocabulaire, voire ne possédant pas les mécanismes de base de lecture du langage écrit.

1. Extrait du « Cadre national de référence » de l'ANLCI

2. Outre l'illettrisme, le Schéma régional prend en compte l'analphabétisme, qui touche des personnes qui n'ont jamais été scolarisées dans quelque pays que ce soit, et les difficultés que peuvent rencontrer les personnes pour lesquelles le français est une langue étrangère.

Une situation particulièrement défavorable en Ariège

Pourcentage de jeunes en difficulté de lecture selon le département



Source : Ministère de l'éducation nationale - DEPP JDC 2011

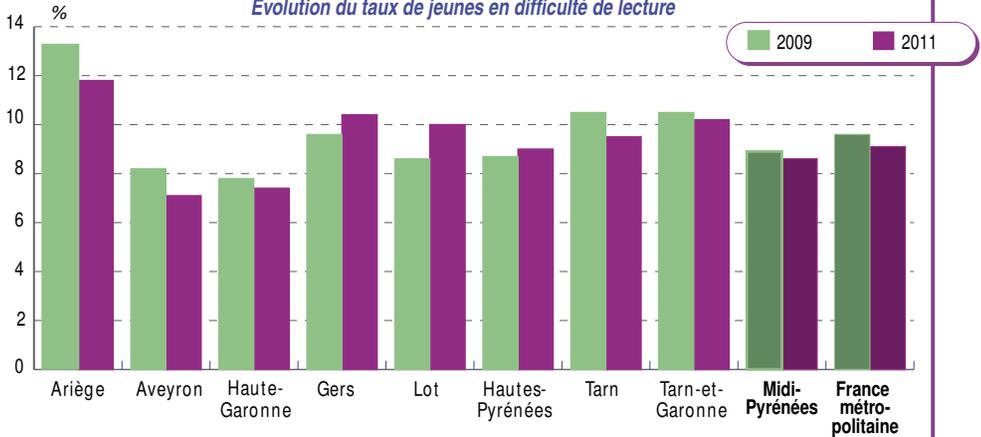
Les jeunes en difficulté de lecture à la journée défense et citoyenneté

	2011		2011	
	Effectif de la JDC	Part des jeunes en difficulté de lecture (en %)	dont en grande difficulté (en %)	
Ariège	1 614	11,8	5,5	
Aveyron	2 821	7,1	2,6	
Haute-Garonne	13 994	7,4	3,4	
Gers	2 007	10,4	4,4	
Lot	1 756	10,0	4,3	
Hautes-Pyrénées	2 289	9,0	3,5	
Tarn	4 290	9,5	4,9	
Tarn-et-Garonne	2 887	10,2	4,4	
Midi-Pyrénées	31 658	8,6	3,9	
France métropolitaine	704 906	9,1	4,1	

Source : Ministère de l'Education nationale - DEPP, JDC

Le taux de jeunes en difficulté s'accroît dans le Gers, le Lot et les Hautes-Pyrénées entre 2009 et 2011

Évolution du taux de jeunes en difficulté de lecture



Source : Ministère de l'éducation nationale, DEPP, JDC

Les contrastes territoriaux sont importants : si la proportion de jeunes en difficulté face à la lecture est de l'ordre de 7 % en Aveyron et en Haute-Garonne, elle atteint voire dépasse 10 % dans quatre départements, l'Ariège avec 12 % des jeunes soumis à ces tests, le Gers, le Tarn-et-Garonne et le Lot.

La proportion de jeunes lecteurs en difficulté de lecture a diminué depuis 2009 en Midi-Pyrénées, de manière un peu moins marquée qu'en métropole. Là encore, les situations sont contrastées entre les départements : l'Ariège reste le département le moins favorisé

même s'il connaît la plus forte baisse. C'est ensuite en Aveyron que le taux de jeunes en difficulté de lecture recule le plus et devient ainsi le plus faible des départements de la région. C'est d'ailleurs aussi dans ces deux départements que l'on trouve respectivement la plus forte et la plus faible proportions de jeunes en grande difficulté. La baisse est aussi non négligeable dans le Tarn qui passe sous la barre des 10 %. En revanche, la situation se dégrade dans trois départements : le Lot, le Gers et dans une moindre mesure les Hautes-Pyrénées.

Pour en savoir plus

- « Pour les générations les plus récentes, les difficultés des adultes diminuent à l'écrit, mais augmentent en calcul » - Insee Première n° 1426, décembre 2012
- « Les évaluations en lecture dans le cadre de la Journée défense et citoyenneté, année 2012 » - Depp, Note d'information n° 13.09, juin 2013
- « Les évaluations en lecture dans le cadre de la Journée défense et citoyenneté, année 2011 » - Depp, Note d'information n° 12.13, juillet 2012

Pertinence

Les risques professionnels sont un enjeu de santé publique, occasionnant des coûts humains et financiers élevés. Leur réduction répond bien entendu à un objectif de santé publique et de bien-être social, mais d'autres enjeux sont aussi concernés, tels que l'augmentation de la production et de la compétitivité, la réduction des sorties précoces du marché du travail et la diminution des dépenses de soins. Dans sa stratégie en faveur du développement durable, l'Union européenne s'est fixée comme objectif « d'élaborer une stratégie communautaire globale visant à promouvoir la santé et la sécurité au travail, afin de réduire substantiellement le nombre d'accidents du travail et de maladies professionnelles ». En particulier la nouvelle stratégie communautaire de santé au travail 2007-2012, en cours d'actualisation en 2013, s'était fixée comme objectif ambitieux de réduire de 25 % le taux d'incidence global des accidents du travail. Dans le cadre du Plan national santé environnement (PNSE), la France a adopté en février 2005 un premier Plan santé au travail (PST 2005-2009) pour améliorer la prévention des risques professionnels. Ce plan a été actualisé en 2010 pour cinq ans et décliné à nouveau au niveau régional (PRS-2 sur la période 2010-2014). Les risques professionnels regroupent les accidents qui surviennent sur le lieu de travail ou sur le trajet domicile-travail et les maladies professionnelles. Une maladie est « professionnelle » si elle est la conséquence directe de l'exposition d'un travailleur à un risque physique, chimique, biologique, ou résulte des conditions dans lesquelles il exerce son activité professionnelle. L'indicateur retenu est l'évolution de la fréquence des risques professionnels recensés par la Caisse d'assurance retraite et de santé au travail (Carsat) en Midi-Pyrénées. Seuls sont compris dans le champ de cet indicateur les salariés du régime général. Les salariés agricoles, les salariés titulaires de la Fonction publique (État, collectivités locales et hospitalière) et les non-salariés en sont exclus.

Analyse

La fréquence des accidents sur le lieu de travail se stabilise en Midi-Pyrénées à 37,5 accidents pour 1 000 salariés en 2011, toujours au-dessus du taux national. L'exposition à des accidents du travail concerne particulièrement le secteur du

BTP dans la région (75 %), bien que sa fréquence diminue notablement au cours des cinq dernières années. Le nombre de maladies professionnelles augmente continûment, en lien avec la prise en compte statistique de nouvelles maladies professionnelles mais également du développement des troubles musculo-squelettiques liés aux évolutions des conditions de travail.

En Midi-Pyrénées, en 2011, la Carsat a enregistré 28 900 accidents du travail avec arrêt de travail, 3 200 accidents du trajet et 1 300 cas reconnus de maladie professionnelle. La fréquence des accidents sur le lieu de travail se stabilise autour de 37,5 accidents pour 1 000 salariés depuis trois ans dans la région, mais elle continue à être un peu supérieure au taux national (+ 1,3 point). Parmi les accidents de travail intervenus en 2011 en Midi-Pyrénées, 5 % sont des accidents graves entraînant la reconnaissance d'une incapacité permanente. Cette proportion est relativement stable au cours de la période 2007-2011. Une trentaine de personnes décèdent annuellement à la suite d'un accident du travail en moyenne sur la même période.

L'exposition à des accidents du travail concerne particulièrement certains secteurs. Le BTP se distingue avec une fréquence de 75 accidents pour 1 000 salariés en 2011 en Midi-Pyrénées, mais ce taux connaît une baisse tendancielle remarquable, de 14 points par rapport à 2007 (89 %). Trois autres secteurs présentent un indice élevé, supérieur à 50 % : le secteur regroupé de l'industrie du bois, de l'ameublement, du papier-carton, du textile et des cuirs et peaux, celui des services, commerces et industries de l'alimentation et le secteur eau-gaz-électricité.

En 2011, outre les accidents intervenus sur le lieu de travail, la Carsat a dénombré 3 200 accidents de trajet en Midi-Pyrénées. Souvent plus graves que les accidents du travail (8 à 11 % entraînent la reconnaissance d'une incapacité permanente), leur fréquence ne diminuait plus depuis les années 2004, mais la tendance semble s'inverser en 2011.

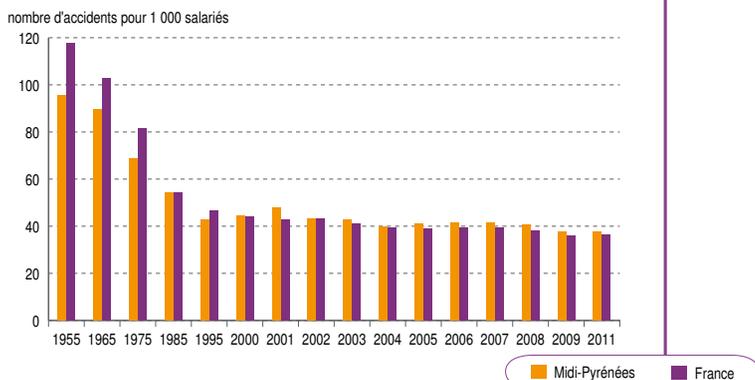
La Carsat a reconnu 1 300 cas de maladies professionnelles en 2011 en Midi-Pyrénées. Si celles-ci sont moins fréquentes dans la région (1,5 cas reconnu pour 1 000 salariés) qu'au plan national (2,9 % sur le même champ étudié), leur nombre s'accroît régulièrement. Entre 2000 et 2011, les cas de maladies professionnelles reconnues ont été multipliés par trois en

Midi-Pyrénées, tandis que dans le même temps il a plus que doublé au niveau national. Ce phénomène résulte en partie de la prise en compte statistique de nouvelles maladies professionnelles. Le nombre de personnes déclarant une maladie professionnelle augmente néanmoins par ailleurs, notamment en raison de la forte augmentation des affections péri-articulaires ou troubles musculo-squelettiques (TMS) qui représentent au niveau régional plus de 85 % des pathologies liées au travail, comme au plan national. Ces affections, génératrices d'une usure professionnelle prématurée, peuvent être provoquées par des

vibrations d'outils, l'exercice de travaux répétitifs, des positions pénibles, des ports de charge ou encore le stress... Viennent ensuite les affections du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle (5 %), les atteintes auditives provoquées par les bruits léSIONNELS (3 %) et les affections liées aux poussières d'amiante (2 %).

Le secteur de l'agriculture, dont le poids est important dans la région, est également touché par les risques professionnels (accidents du travail et maladies professionnelles), mais faute de statistiques disponibles, les fréquences régionales ne sont pas calculées.

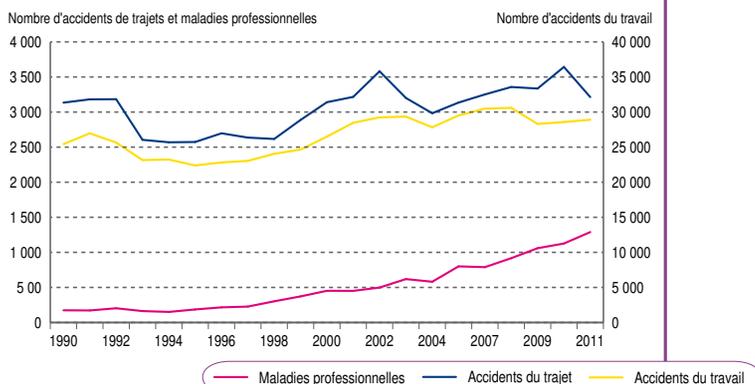
Stabilisation de la fréquence des accidents du travail depuis trois ans
Évolution de l'indice de fréquence des accidents du travail enregistrés par la Carsat



Source : Carsat Midi-Pyrénées

Augmentation continue des maladies professionnelles

Évolution du nombre d'accidents du travail, d'accidents de trajet et de maladies professionnelles enregistrés par la Carsat en Midi-Pyrénées



Source : Carsat Midi-Pyrénées

Pour en savoir plus

- « Statistiques accidents du travail et maladies professionnelles 2011 » - Carsat Midi-Pyrénées
- « Les risques professionnels en 2010 : de fortes différences d'exposition selon les secteurs » - Dares, Analyse n° 010, février 2013

Pertinence

Le temps d'accès au lieu de travail peut être considéré comme un indicateur de l'épanouissement individuel et, au-delà, une composante de la cohésion sociale, dans un contexte de périurbanisation croissante et de dynamisme démographique irriguant même les territoires ruraux. En effet, l'éloignement des actifs de leur lieu de travail accentue le nombre, la distance et la durée des déplacements, notamment de ceux effectués en voiture, coûteux pour les ménages et sources de rejets atmosphériques.

L'indicateur retenu - la part des actifs occupés résidant à plus d'une heure de leur lieu de travail - met en évidence des situations de tension potentielle. La durée d'une heure peut être considérée comme la limite au-delà de laquelle le sentiment de bien-être des actifs dans leur vie quotidienne se dégrade fortement. Le temps calculé pour chaque individu est celui nécessaire en automobile, aux heures de pointe, durant lesquelles s'effectuent la majorité des déplacements domicile-travail, pour se rendre de sa commune de résidence à la commune où il travaille.

Le distancier Odomatrix localise la population au centre de la commune de résidence ou de travail et non à l'adresse précise de résidence et de lieu de travail du navetteur ; on affecte ainsi aux personnes qui résident ou travaillent dans la même commune une distance domicile-travail nulle.

Les effets sur la distance ou sur les délais (positifs ou négatifs) de l'utilisation d'un autre mode de transport que la voiture, ou d'une solution multimodale, ne sont pas pris en compte. Les trajets supérieurs à 200 km ont été écartés : il n'est en effet pas possible de distinguer les déplacements hebdomadaires des déplacements quotidiens, ni de quantifier le phénomène de bi-résidence qui se cache souvent derrière ces trajets longs. Peu fréquents en Midi-Pyrénées, les trajets transfrontaliers ont aussi été écartés.

La prise en compte des modes de déplacements entre le lieu de domicile et le lieu de travail concerne trois des six finalités du développement durable : la lutte contre le changement climatique (finalité 1), la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources (finalité 2), ainsi que l'épanouissement de tous les êtres humains (finalité 4).

Deux autres indicateurs sont liés aux déplacements entre le lieu de domicile et le lieu de travail : la part

des « navetteurs », ces actifs en emploi qui travaillent dans une autre commune que celle où ils résident (fiche « 1.8 - Les déplacements entre le domicile et le lieu de travail ») et les modes de transport utilisés par les navetteurs (fiche F1-19 - « Les parts modales des déplacements domicile-travail »).

Analyse

En Midi-Pyrénées, la part des actifs résidant à plus d'une heure de leur lieu de travail est légèrement inférieure à la moyenne de la France métropolitaine, bien qu'elle ait progressé plus vite depuis 1999. Les actifs résidant en périphérie sud de l'aire urbaine de Toulouse sont particulièrement concernés. L'aire urbaine de Toulouse est la principale destination des actifs très éloignés de leur lieu de travail.

En 2010 en Midi-Pyrénées, 4,8 % des actifs occupés résident à plus d'une heure de leur lieu de travail. C'est légèrement moins qu'en moyenne en métropole (5,5 %).

En Haute-Garonne la part des actifs très éloignés de leur lieu de travail est supérieure à la moyenne régionale. C'est particulièrement vrai dans l'aire urbaine de Toulouse où 5,4 % des actifs résident à plus d'une heure de leur lieu de travail : c'est lié en partie aux actifs résidant en périphérie de l'aire urbaine et travaillant dans la périphérie opposée. De même, la part des actifs à plus d'une heure de leur lieu de travail est supérieure aux moyennes régionale et nationale dans le Tarn-et-Garonne, en Ariège et dans le Gers. En revanche, la part des actifs très éloignés de leur lieu de travail est nettement inférieure à la moyenne régionale dans le Lot (2,9 %), en Aveyron (2,7 %) et dans les Hautes-Pyrénées (2,0 %).

Dans la quasi-totalité des départements, l'aire urbaine de Toulouse est la principale destination des actifs très éloignés de leur lieu de travail : elle l'est pour plus des deux tiers d'entre eux en Ariège, en Haute-Garonne, dans le Tarn et dans le Tarn-et-Garonne. L'Aveyron fait figure d'exception : dans ce département, l'aire urbaine de Rodez attire plus d'actifs très éloignés de leur lieu de travail que celle de Toulouse.

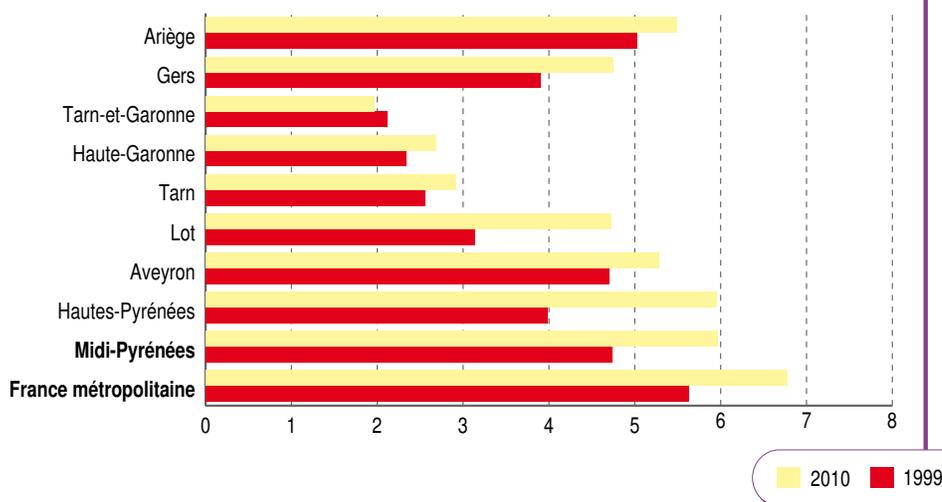
Entre 1999 et 2010, la part des actifs résidant à plus d'une heure de leur lieu de travail a davantage augmenté en Midi-Pyrénées qu'en moyenne en métro-

poles : + 0,9 point contre + 0,5 point. Alors que cette part est stable, voire en légère baisse, dans les Hautes-Pyrénées, la hausse est nette dans l'Ariège, le Gers, le Tarn et le Tarn-et-Garonne, où elle atteint 2 points. En Midi-Pyrénées comme en France, la part des actifs occupés résidant à plus d'une heure de leur lieu de travail est nettement plus élevée pour les hommes

que pour les femmes : 5,8 % contre 3,6 %. Elle est également supérieure à la moyenne chez les cadres et les professions intermédiaires. Les ouvriers se distinguent : alors qu'en moyenne la part des actifs très éloignés est plus faible en Midi-Pyrénées qu'en France, elle est un peu plus élevée pour les ouvriers.

Forte hausse de la part d'actifs éloignés de leur lieu de travail dans quatre départements

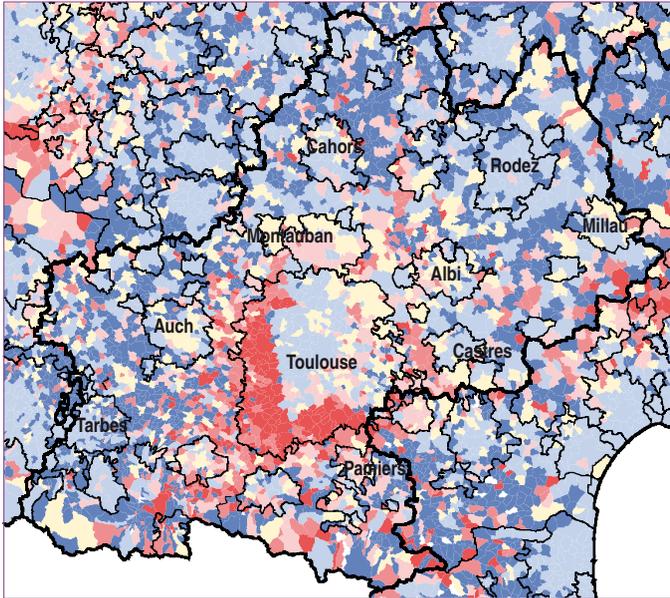
Part des actifs occupés résidant à plus d'une heure de leur lieu de travail (%)



Source : Insee, Recensement de la population 2010

De nombreux actifs très éloignés au sud et à l'ouest de Toulouse

Part des actifs occupés à plus d'une heure de leur lieu de travail



Part des actifs occupés à plus d'1 heure de leur lieu de travail (%)

- 20 ou plus
- De 10 à moins de 20
- De 6 à moins de 10
- De 4 à moins de 6
- De 0 à moins de 4
- Moins de 0

— Région
— Aire urbaine

Source : Insee, Recensement de la population 2010

Toulouse capte les plus gros flux de longs trajets

Flux lieu de domicile-lieu de travail d'actifs occupés à plus d'une heure de leur lieu de travail



Flux d'actifs occupés à plus d'1h de leur lieu de travail

- 2 640
- 880

Note : seuls les flux de plus de 50 actifs, ayant pour origine et destination une aire urbaine et inférieurs à 200 km, sont représentés.

Source : Insee, Recensement de la population 2010

Pertinence

La priorité de la politique du logement est de répondre aux besoins en logements de l'ensemble de la population dans sa diversité, et en particulier, à ceux des ménages les plus modestes. Le parc HLM a vocation à répondre en partie à la demande locative sociale et à permettre ainsi la mise en œuvre du droit fondamental au logement, inscrit dans la Constitution française et réaffirmé dans de nombreux textes de lois. En particulier, la loi dite Dalo du 5 mars 2007 a créé le Droit au logement opposable et instaure le droit à l'hébergement, tous deux entrés en vigueur au 1er janvier 2008. L'indicateur retenu est le rapport entre le nombre de demandes exprimées et le nombre d'attributions effectuées dans le parc HLM en Midi-Pyrénées. Il permet de mesurer annuellement la tension sur le parc locatif géré par les bailleurs sociaux. Ce taux dépend de l'évolution du nombre de demandeurs mais aussi de l'évolution de l'offre disponible (liée notamment au rythme de mise en service de nouveaux logements HLM et au taux de rotation à l'intérieur du parc existant).

Un premier système d'enregistrement (numéro unique) de la demande de logements sociaux a été créé en 2004 puis, afin de stabiliser les données, un nouveau dispositif a été mis en place début 2011. La montée en charge progressive de ce nouveau dispositif, accompagnée d'un fichier régional partagé des demandeurs, ne permet pas encore son utilisation comme outil de restitution de ces informations.

Les sources de données 2012 proviennent donc de l'enquête réalisée par l'Union Sociale pour l'Habitat (USH). Ces données sont présentées à l'échelle régionale car leur expertise montre que certaines données départementales ne sont pas encore suffisamment stabilisées.

Analyse

En 2012, Midi-Pyrénées compte 45 663 demandeurs d'un logement social. Parmi eux, 16 334 demandeurs ont bénéficié de l'attribution d'un logement au cours de l'année, soit un taux de satisfaction de 35,8 %. En dépit d'un développement soutenu de l'offre locative sociale dans la région ces dernières années, consécutif à l'importante mobilisation des acteurs régionaux du logement HLM, la tension sur le parc social reste vive. En effet, dans un contexte marqué par un fort dynamisme démographique, la sélectivité croissante du marché locatif privé de certains territoires, cumulée à l'augmentation du nombre de ménages modestes, renforce la pression s'exerçant sur le parc HLM midi-pyrénéen. En 2012, on compte ainsi 2,8 demandeurs de logements sociaux pour 1 attribution en moyenne régionale, ce ratio s'élevant à 3,6 pour le département de la Haute-Garonne.

Pour en savoir plus

- La réforme de la demande locative sociale sur <http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/la-reforme-de-la-demande-locative-r2240.html>
- Le site de l'Union sociale pour l'habitat Midi-Pyrénées : <http://www.habitat-midipyrenees.org>
- Le parc locatif social (RPLS/EPLS) sur <http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/le-parc-locatif-social-rpls-epls-a9190.html>

Pertinence

Conformément au Code de l'environnement, la Loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (dite loi Laure) du 30 décembre 1996 vise à rationaliser l'utilisation de l'énergie et à définir une politique publique intégrant l'air en matière de développement urbain. En particulier, le droit de respirer un air qui ne nuise pas à sa santé est reconnu pour tous.

La loi rend obligatoire la surveillance de la qualité de l'air et l'information du public. Elle définit des seuils réglementaires pour les principales substances polluantes dans l'atmosphère afin de préserver la santé humaine. Dans le cas d'une exposition de courte durée, deux seuils ont été définis : le seuil d'information qui, s'il est dépassé, entraîne un risque pour la santé humaine de personnes particulièrement sensibles et le seuil d'alerte pour lequel le risque pour la santé humaine est alors valable pour l'ensemble de la population. Des objectifs de qualité, des valeurs cibles et des valeurs limites pour la protection de la santé humaine et de la végétation sont définis pour l'ensemble des polluants. L'objectif de qualité constitue le niveau de concentration à atteindre à long terme afin d'assurer une protection efficace de la santé et de l'environnement. La valeur limite est celle à ne pas dépasser si l'on veut réduire les effets nocifs sur la santé humaine et/ou sur l'environnement. La valeur cible correspond quant à elle au niveau à atteindre dans la mesure du possible sur une période donnée pour réduire les effets

nocifs sur la santé humaine et/ou de l'environnement. L'arrêté du 21 octobre 2010 relatif aux modalités de surveillance de la qualité de l'air et à l'information du public demande l'évaluation des surfaces et de la population exposées à des dépassements de valeur limite et de valeur cible.

Les trois principaux polluants qui présentent des niveaux de concentration supérieurs aux seuils réglementaires et qui font l'objet d'une observation sont les particules fines en suspension (PM10) le dioxyde d'azote (NO₂) et l'ozone (O₃). Ces indicateurs sont également suivis dans le cadre du Schéma régional climat air énergie (SRCAE) co-élaboré par la Région et l'Etat et adopté en juin 2012 à l'issue d'une large concertation, ainsi que dans le cadre du deuxième Plan régional santé-environnement (PRSE) 2011-2013 de Midi-Pyrénées approuvé en novembre 2011 pour mesurer l'exposition de la population.

Les cartes et graphiques présentés ici illustrent les situations vis-à-vis de la protection de la santé humaine. Le suivi de ces indicateurs pour les trois polluants permet de mettre en évidence des situations contrastées entre les territoires selon le polluant considéré. Les données régionales sont actualisées tous les ans. En revanche, les données sur l'agglomération toulousaine sont produites à un rythme moins fréquent, 2009 étant la dernière année disponible.

Analyse

Environ 37 000 personnes seraient exposées à des valeurs excessives de dioxyde d'azote dans l'agglomération toulousaine. Concernant les particules fines en suspension, seule l'agglomération toulousaine est aussi concernée par des situations de dépassement de la valeur limite pour la protection de la santé humaine. En revanche, aucune zone de la région ne dépasse le seuil de 25 jours de dépassement de la valeur fixée pour l'exposition à l'ozone.

Pour l'évaluation de la protection de la santé humaine vis-à-vis du dioxyde d'azote (NO₂), deux valeurs limites sont définies : l'une pour l'exposition sur une courte période (moyenne horaire 200 µg/m³), l'autre

pour une exposition longue (moyenne annuelle 40 µg/m³). Ce polluant est majoritairement issu du trafic routier auquel s'ajoutent en période hivernale les émissions issues des dispositifs de chauffage.

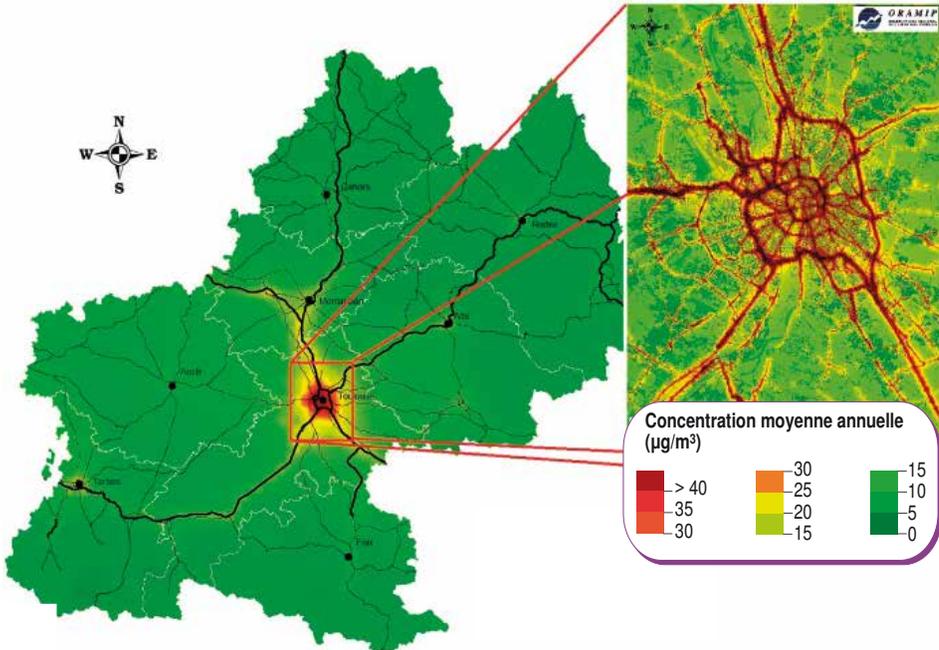
En Midi-Pyrénées, les zones les plus exposées au dioxyde d'azote se situent à proximité des principales infrastructures routières. La modélisation régionale ne permet pas de quantifier précisément le nombre de personnes exposées. Des cartographies urbaines haute définition, actuellement disponibles uniquement sur l'agglomération toulousaine, permettent néanmoins d'évaluer à environ 37 000 personnes la population exposée, en moyenne annuelle, en 2009 à un niveau de concentration supérieur à la valeur limite pour la protection de la santé humaine.

Les zones les plus exposées à proximité des principales infrastructures routières

Concentration annuelle en dioxyde d'azote (NO₂)

Midi-Pyrénées (2012)

Agglomération toulousaine (2009)



Source : Observatoire Régional de l'Air en Midi-Pyrénées (Oramip)

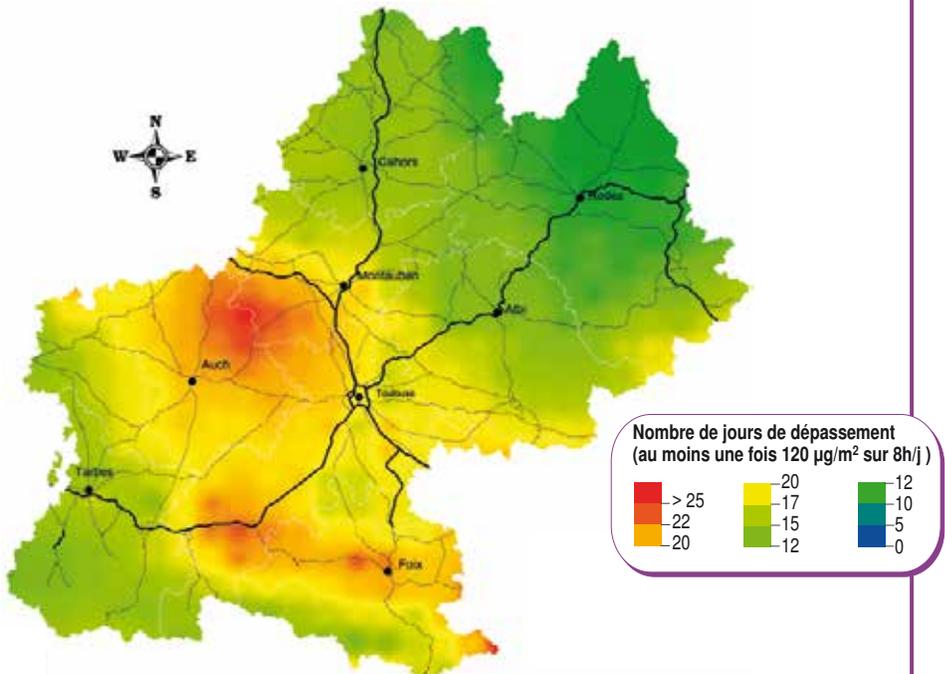
Pour l'évaluation de l'exposition des populations à l'ozone (O₃), la réglementation définit une valeur cible et un objectif à long terme pour la protection de la santé humaine. L'ozone est un polluant secondaire qui se forme à partir de polluants primaires, majoritairement issus des activités humaines, tels que les oxydes d'azote (Nox). La formation de l'ozone est favorisée en période estivale sous l'action du rayonnement solaire et de températures élevées. Ainsi, les conditions climatiques estivales contribuent fortement aux niveaux de concentration mesurés et les situations sont sus-

ceptibles d'évoluer selon les années et les territoires sur la région Midi-Pyrénées.

L'évaluation sanitaire de l'exposition de la population à l'ozone est réalisée en quantifiant le nombre de jours dépassant au moins une fois 120 µg/m³ en moyenne sur 8 heures par journée. Le nombre de jours de dépassement mesuré en 2012 en Midi-Pyrénées met en avant la forte variabilité des niveaux d'exposition sur le territoire régional. L'ozone de par son cycle de formation a tendance à s'accumuler en périphérie des agglomérations et en zone rurale.

Une forte variabilité de l'exposition de la population selon les territoires en Midi-Pyrénées

Nombre de jours de dépassement de l'objectif qualité en ozone (O₃) pour la protection de la santé en 2012



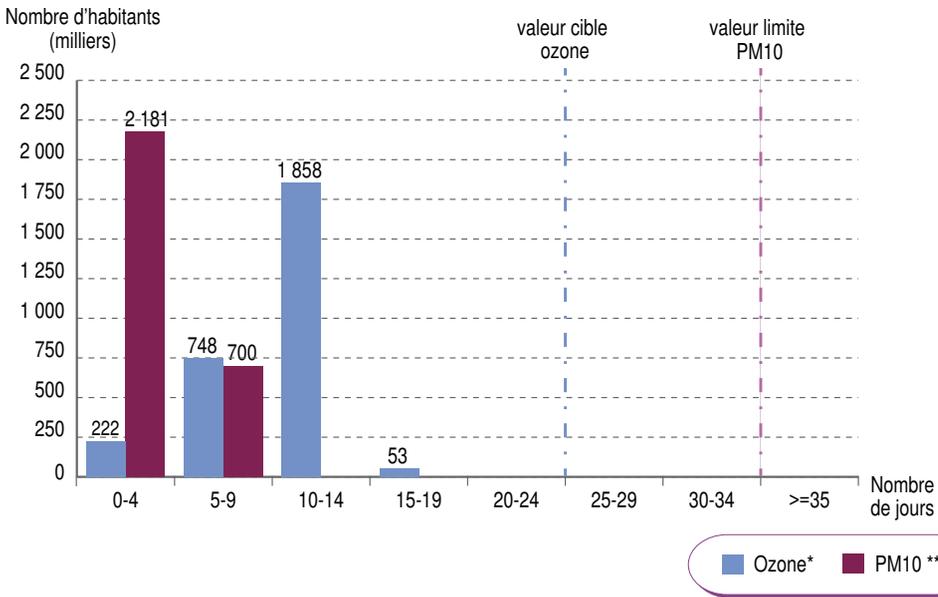
Source : Observatoire Régional de l'Air en Midi-Pyrénées (Oramip)

La totalité du territoire régional montre en 2012 au moins une journée de dépassement de la valeur pour la protection de la santé humaine : ainsi l'ensemble de la région Midi-Pyrénées ne respecte pas cette année l'objectif de qualité à long terme à savoir aucun

jour de dépassement du seuil fixé pour la protection de la santé humaine vis-à-vis de l'ozone. Cependant aucune zone de la région ne met en évidence plus de 25 journées de dépassement, seuil admis par la réglementation dans le cadre de la valeur cible.

Aucune zone ne dépasse en nombre de jours les valeurs cible et limite pour la protection de la santé humaine en 2012 en Midi-Pyrénées

Répartition de la population selon le nombre de jours d'exposition à un dépassement des seuils relatifs à l'ozone O3 et aux particules en suspension PM10 en 2012



*Nombre de jours de dépassement de l'objectif à long terme pour la protection de la santé

**Nombre de jours de dépassement du seuil d'information fixé à 50 microgrammes/m³

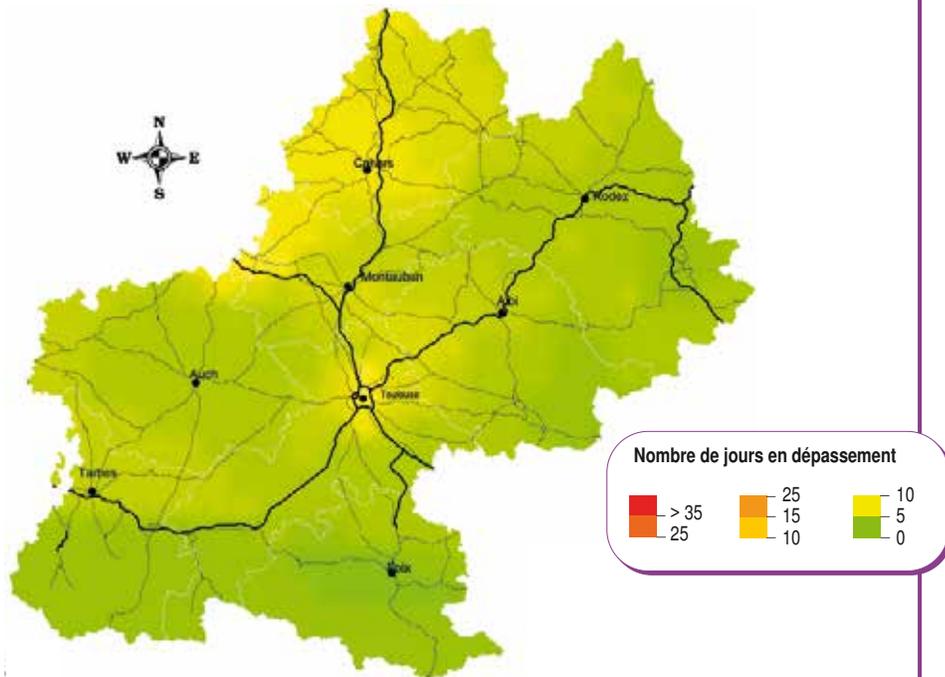
Source : Observatoire régionale de l'air en Midi-Pyrénées (Oramip)

Concernant les particules en suspension de type PM10, les principales sources d'émission de ce polluant sont, en zone urbanisée, le trafic routier et les émissions des dispositifs de chauffage (notamment fuel et biomasse). Ce polluant est donc émis toute l'année avec cependant des niveaux de concentration plus importants en période hivernale, du fait des activités émettrices et des conditions climatiques moins propices à la dispersion de la pollution. De fait, les conditions météorologiques, notamment rigueur de l'hiver et fréquence de précipitations, influencent les niveaux de concentration qui peuvent varier sensiblement d'une année à l'autre et sur le territoire régional. L'évaluation sanitaire de l'exposition de la population se

fait à partir de la moyenne annuelle (40 µg/m³) et du nombre de jours de dépassement d'un seuil journalier correspondant à un événement de pollution (50 µg/m³). En Midi-Pyrénées, en 2012, les niveaux de concentration les plus élevés sont observés à proximité des principaux axes routiers. Les situations de dépassement sont uniquement identifiées à ce jour sur l'agglomération toulousaine et le nombre de personnes exposées au dépassement de la valeur limite pour la protection de la santé humaine reste dans ce périmètre relativement limité. Les situations de dépassement de la valeur limite sont toutefois plus importantes en considérant le nombre de jours de dépassement que la valeur en moyenne annuelle.

Des niveaux de concentration élevés à proximité des principaux axes routiers en Midi-Pyrénées

Nombre de jours en dépassement des $50 \mu\text{g}/\text{m}^3$ en particules en suspension PM10 en moyenne journalière en 2012



Source : Observatoire Régional de l'Air en Midi-Pyrénées (Oramip)

En 2012, la majorité du territoire régional n'est pas exposée à plus de 4 journées de dépassement du seuil limite pour les particules fines en suspension PM10. L'année 2012 a mis en évidence nettement moins

de dépassement qu'en 2011 compte tenu des conditions météorologiques. Aucune zone de la région ne dépasse cette année la valeur limite de 35 jours de dépassement.

Pour en savoir plus

- Espacepartenaires (collectivités, industriels, services de l'État) de l'ORAMIP sur <http://partenaires.oramip.org/espace-partenaires-collectivites>
 - Le Schéma régional climat air énergie (SRCAE) 2012 en Midi-Pyrénées sur <http://www.midipyrenees.fr/>



FINALITÉ 5 : une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Une consommation et une production plus responsables se doivent d'être à la fois moins polluantes, moins prédatrices en termes de ressources et de milieux naturels, et de limiter au maximum les risques pour l'environnement et les conditions de la vie sur terre. Les efforts en recherche et développement doivent être orientés dans cette perspective, afin de générer des innovations techniques ou organisationnelles au service du progrès social et de l'épanouissement de chacun.

Pertinence

L'agriculture biologique vise à produire des aliments de qualité, en respectant la santé, l'environnement et en préservant les ressources. Elle constitue un mode de production alternatif à l'agriculture conventionnelle qui contribue à un meilleur respect des équilibres naturels, au maintien d'une plus grande biodiversité et à un développement durable de l'activité agricole. Elle se distingue par son mode de production qui exclut l'usage des produits chimiques de synthèse et des organismes génétiquement modifiés (OGM), supprime l'usage des fertilisants minéraux et favorise le recyclage des matières organiques. Elle nourrit les animaux avec des aliments provenant de l'agriculture biologique et prend davantage en compte leur bien-être. Tout au long de la filière, les opérateurs de l'agriculture biologique respectent un cahier des charges rigoureux qui privilégie les procédés non polluants et respectueux des écosystèmes. Les agriculteurs en agriculture bio cherchent à valoriser la spécificité de leurs produits.

L'indicateur proposé porte sur la part de la surface agricole utilisée (SAU) en mode de production biologique. Il permet de suivre la contribution de Midi-Pyrénées à l'objectif national fixé par la loi Grenelle 1 du 3 août 2009 : porter la part de la SAU en agriculture biologique à 6 % en 2012 (soit un triplement par rapport à 2008) et à 20 % en 2020.

Le passage d'une agriculture conventionnelle à une agriculture biologique exige une période d'adaptation, dite de reconversion, qui dure souvent entre deux et trois ans et qui permet au producteur engagé dans la démarche d'adapter son outil de production. Pendant cette période, il ne peut pas encore vendre ses produits sous le label « bio ».

Analyse

Midi-Pyrénées est dans le peloton de tête des régions françaises en matière d'agriculture biologique : elle occupe en 2011 la 1^{ère} place des régions françaises pour les surfaces conduites en bio et la 3^e pour le nombre d'exploitations labellisées. La région est dans le peloton de tête dans le domaine des céréales, des oléo-protéagineux et des surfaces fourragères. En matière d'élevage, elle se place également dans le trio de tête au regard du nombre de brebis, de caprins, de vaches allaitantes bio, de poulets de chair ainsi que pour l'apiculture.

En Midi-Pyrénées, la part de la surface agricole utilisée (SAU) en mode de production biologique s'élève à 5,2 %

en 2011 : elle est bien supérieure à la moyenne nationale (3,9 %). Midi-Pyrénées se situe cependant derrière les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur (12,3 % de SAU en agriculture biologique), Languedoc-Roussillon (9,3 %), mais aussi Corse (6,7 %) et Rhône-Alpes (5,9 %).

L'objectif national du plan Barnier de tripler les surfaces entre 2007 et 2012 afin d'atteindre 6 % de la SAU en bio est dépassé dans deux départements : l'Ariège (11,4 %) et l'Aveyron (6,9 %). Toutefois, le département des Hautes-Pyrénées conserve une faible proportion de sa SAU en bio (1,9 %).

En Midi-Pyrénées, l'agriculture biologique s'est fortement développée entre 1995 et 2002 : la surface qui lui a été consacrée a été multipliée par six et sa part dans la SAU a atteint 2,5 %. Cette progression a ralenti entre 2002 et 2008, mais à un rythme moindre que dans les autres régions. Depuis 2009, à nouveau, elle progresse plus fortement en Midi-Pyrénées : les surfaces en conversion font plus que doubler tandis que les surfaces certifiées bio (au terme de la période de conversion) augmentent d'un tiers entre 2009 et 2011.

Entre 1995 et 2011, le nombre d'exploitations bio a été multiplié par 7 dans la région, passant de quelque 350 unités à plus de 2 400 exploitations certifiées ou en conversion. La progression du nombre d'exploitations est importante depuis 2008, en moyenne de 20 % par an.

Les surfaces en agriculture biologique sont principalement dédiées à la production d'herbe et de fourrages : les deux tiers de la sole biologique sont en prairies. Céréales et oléo-protéagineux couvrent quasiment le tiers restant, les surfaces en fruits, vignes et légumes pesant peu dans l'ensemble.

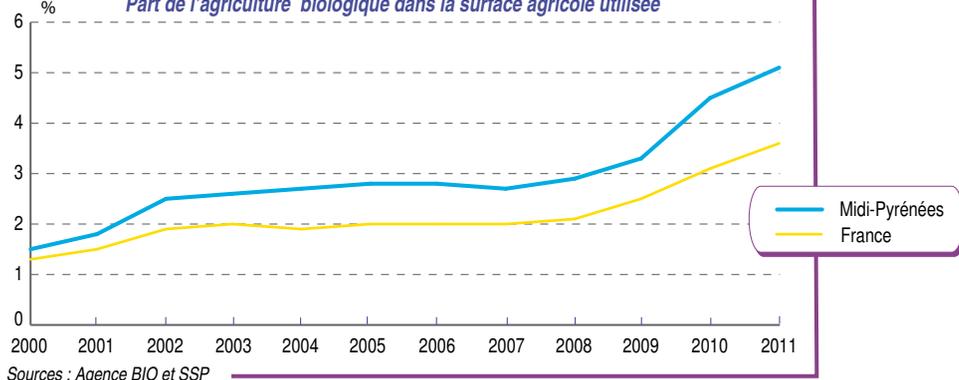
En 2011, les grandes cultures biologiques (céréales, oléagineux et protéagineux) représentent près de 33 000 hectares dans la région, soit 17,5 % de la superficie nationale, conférant à Midi-Pyrénées la première place parmi les régions françaises. Plus de la moitié de la surface régionale bio destinée aux grandes cultures se situe dans le Gers. Midi-Pyrénées occupe la seconde place derrière la Bretagne pour les cultures légumières. Par contre, la surface en fruits biologiques y est en retrait et figure derrière celles des régions du sud-est, de l'Aquitaine et de la Basse-Normandie. Elle est sous-représentée au regard du poids de la région dans les cultures fruitières conventionnelles : Midi-Pyrénées ne représente que 4 % des surfaces consacrées aux cultures fruitières en bio, contre 9,2 % pour l'ensemble des surfaces fruitières.

En élevage, l'agriculture biologique est bien représentée dans les filières phares de la région. Avec 50 000 brebis bio, soit 26,4 % du cheptel national, Midi-Pyrénées occupe ainsi la première place des régions françaises. La région se classe au 3^e rang pour son élevage de caprins bio, ainsi que pour ses effectifs de vaches allaitantes bio. La région est mieux placée en

agriculture bio que conventionnelle pour l'élevage de volailles de chair (8,7 % du nombre de têtes) tandis que l'élevage de poules pondeuses est peu représenté en Midi-Pyrénées (2,6 % de la production nationale bio). L'Aveyron détient 73 % des brebis certifiées de Midi-Pyrénées et 30 % de ses vaches. En nombre de têtes, les volailles proviennent pour moitié du Gers.

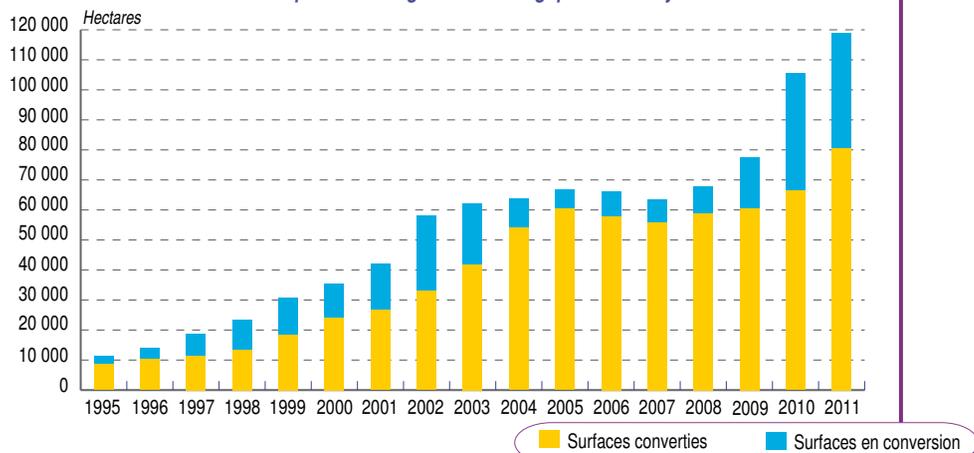
La part de l'agriculture biologique dans la surface agricole utilisée décolle depuis 2009

Part de l'agriculture biologique dans la surface agricole utilisée



En 2011, les superficies en conversion en légère baisse

Évolution des superficies en agriculture biologique en Midi-Pyrénées



Pour en savoir plus

- « La bio en France, de la production à la consommation, édition 2012 » - Agence BIO
- « L'agriculture biologique, ses acteurs, ses produits, ses territoires, édition 2012 » - Agence BIO
- « L'agriculture biologique dans les régions, édition 2012 » - Agence BIO/OC, Agreste 2010
- « Recensement agricole 2010 : La bio gagne du terrain » - Draaf Midi-Pyrénées, Agreste Midi-Pyrénées Données n° 73, juin 2013
- Site internet de l'Agence BIO : <http://www.agencebio.org>

Pertinence

L'agriculture, qui exploite les ressources naturelles renouvelables (sols, eau, ...), doit tenir compte des limites de renouvellement pour garantir un développement durable. Les pratiques agricoles sont confrontées aux principes du développement durable à travers la consommation des ressources mais aussi l'efficacité de la production, et la viabilité financière des exploitations.

Le maintien de la fertilité des sols est une condition essentielle à la pérennité de la production agricole. La teneur en matière organique des sols (assimilée à leur teneur en carbone organique) est un des paramètres qui peut illustrer l'aptitude des sols à la production végétale. De façon générale, ces réserves organiques assurent aux sols une meilleure fertilité en augmentant leur aération, leur stabilité, leur réserve en eau. Elles favorisent l'activité biologique dans les sols.

Alors que certaines techniques de non-labour, travail du sol sans retournement, favorisent la conservation des sols en limitant les risques d'érosion et le maintien de leur fertilité, les rotations courtes, retour rapide d'une culture sur la même parcelle, facilitent le développement des maladies, la sélection d'une flore d'adventices et de ravageurs. Les rotations courtes conduisent aussi à développer le recours aux produits phytopharmaceutiques afin de prévenir les baisses de rendement.

L'indicateur choisi porte sur trois cultures qui occupent une part majoritaire (51 %) des terres arables en Midi-Pyrénées : le blé tendre presque systématiquement en rotation avec le tournesol et le maïs en monoculture pour une majeure partie de sa sole. Les surfaces de blé tendre et de tournesol représentent 20 % de la surface agricole utilisée (SAU) des exploitations de la région en 2011. Le maïs occupe quant à lui 7 % de la SAU. La source utilisée est l'enquête Teruti-Lucas réalisée par la Draaf annuellement. Elle observe l'occupation physique d'un maillage de points à travers tout le territoire français. Le point « Teruti » est un point du territoire (parcelle) sur lequel est observé l'occupation du sol. L'indicateur consiste d'une part à regarder sur une série de périodes glissantes de trois ans la part des points sur lesquels le blé ou le tournesol

est présent une année sur trois ou deux années sur trois ou tous les ans, d'autre part la part des points sur lesquels le maïs est présent, de la même façon, une année sur trois, deux années sur trois ou tous les ans. La présence d'une même culture sur une parcelle trois années sur trois, ou monoculture, correspond à la rotation la plus courte et donc la moins favorable pour la préservation des sols.

Analyse

Depuis vingt ans, les pratiques de rotations courtes des trois principales cultures régionales (blé, tournesol et maïs) augmentent régulièrement. La part de surface de maïs cultivée en monoculture a ainsi progressé de plus de 15 points pour atteindre 35 % sur la période 2008-2010 en Midi-Pyrénées.

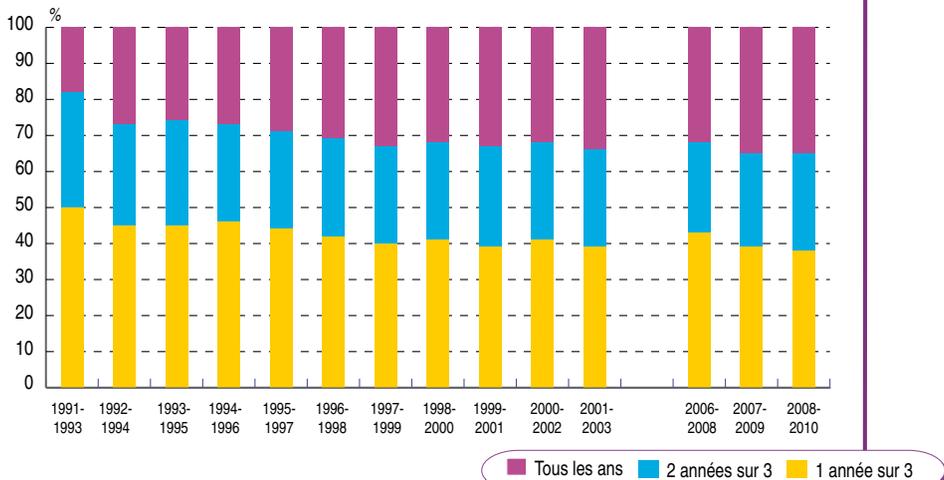
Depuis vingt ans, les pratiques de rotations courtes (retour rapide sur une parcelle de la même culture) des trois principales cultures en termes de surface agricole utilisée (SAU) en Midi-Pyrénées - blé, tournesol et maïs - augmentent régulièrement.

Ainsi, la part des parcelles présentant du maïs une année sur trois est passée de 50 % dans les années 1991-1993 à 41 % en 1998-2000 et atteint 38 % en 2008-2010. Corrélativement, le maïs se trouve de plus en plus planté sur les mêmes parcelles deux années de suite et surtout trois années d'affilée, ce qui correspond à la rotation la plus courte. La progression en monoculture est très nette entre le début des années 90 et la période récente : sa part progresse de plus de 15 points pour atteindre 35 % sur la période 2008-2010.

Le blé tendre est très majoritairement en rotation courte avec le tournesol en Midi-Pyrénées. Au niveau régional, la part des parcelles présentant du blé tendre ou du tournesol une année sur trois baisse de plus de 10 points en vingt ans : elle passe de 57 % dans les années 1991-1993 à 47 % dans les années 2008-2010. Sur la même période, la présence de blé tendre ou de tournesol tous les ans sur les mêmes points Teruti double quasiment : après une hausse notable sur la décennie 90, la part du nombre de ces parcelles portant tous les ans soit du blé, soit du tournesol semble se stabiliser autour de 20 %.

Les pratiques de rotations courtes se développent

Répartition des points d'observation selon le nombre d'années où ils sont semés en maïs par période de trois ans

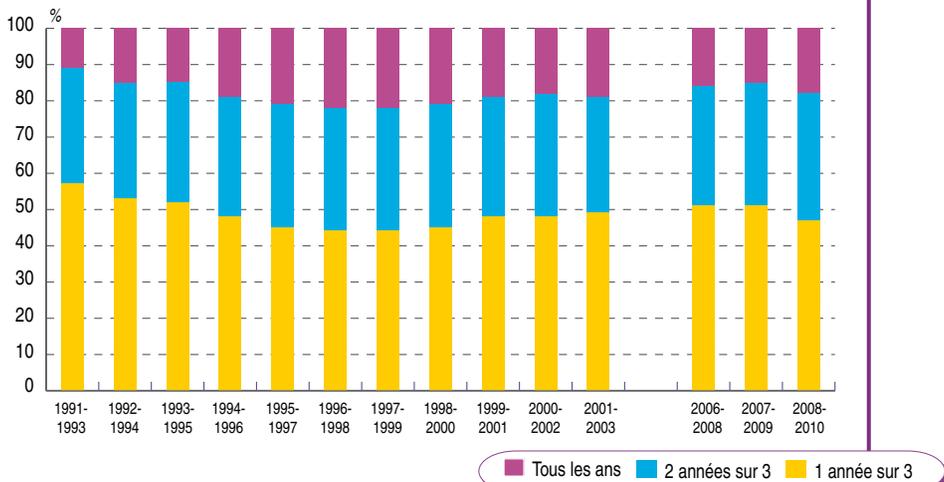


Champ : pour chaque période de 3 ans, ensemble des points semés en maïs au moins une fois

Sources : Agreste - Enquêtes Teruti 1991 à 2003, Teruti Lucas 2006 à 2010

En vingt ans, la rotation courte du blé et du tournesol s'est développée

Répartition des points d'observation selon le nombre d'années où ils sont semés en blé tendre ou en tournesol par période de trois ans



Champ : pour chaque période de 3 ans, ensemble des points semés en blé tendre ou en tournesol au moins une fois

Sources : Agreste - Enquêtes Teruti 1991 à 2003, Teruti Lucas 2006 à 2010

Pour en savoir plus

- Résultats et publications à partir de l'enquête Teruti-Lucas au niveau national sur :

<http://www.agreste.agriculture.gouv.fr/enquetes/territoire-prix-des-terres/teruti-lucas-utilisation-du/>

Pertinence

Les modes de production agricole subissent de profondes mutations qui influent sur leur structure économique. À la recherche de gains de productivité et d'économies d'échelle, les exploitations s'agrandissent et se spécialisent. Elles recourent de plus en plus à des intrants (semences certifiées, fertilisants, produits phytosanitaires, ressources en eau, énergie) et au matériel agricole. Ainsi les consommations intermédiaires représentent une part grandissante de la valeur de leur production. Cette tendance accentue la dépendance des exploitations aux marchés des intrants, en particulier des engrais et des carburants, directement liés à l'accroissement du prix du pétrole, et plus généralement à la fluctuation des prix des matières premières spéculatives sur les marchés mondiaux. Par ailleurs, le chiffre d'affaires des exploitations est de moins en moins régulé par les aides européennes directes aux produits en raison du découplage de ces dernières du niveau de la production, en particulier pour les grandes cultures. Il subit en outre, de façon récurrente, la volatilité des cours des matières premières agricoles sur le marché mondial.

Les exploitations investissent très lourdement (bâtiements, installations, acquisitions de foncier) pour répondre aux nécessaires gains de productivité et à leur adaptation aux exigences environnementales. Cet effort d'investissement a pour effet d'augmenter dans un premier temps l'endettement en raison d'un autofinancement limité. Mais à moyen terme, il est susceptible de rendre très difficile la transmission de l'entreprise à des repreneurs.

Ces caractéristiques relatives à la viabilité économique et à la transmissibilité des exploitations ne constituent pas les seuls facteurs de mutation du secteur agricole. Il est amené à réduire les pressions qu'il exerce sur les ressources naturelles (les sols, la ressource en eau et sa qualité, l'air à travers notamment les émissions de gaz à effet de serre) et à répondre de nouvelles attentes sociétales de qualité des aliments. De plus, il est directement exposé aux changements climatiques en œuvre.

Analyser la vulnérabilité des systèmes de production agricole apparaît particulièrement opportun dans une région dont 50 % de la superficie est aujourd'hui dédiée à l'agriculture. Sur le long terme, la fragilisation de la structure de production pourrait entraîner une diminution des superficies consacrées à l'agriculture, en

particulier dans les zones de montagne. Au-delà des conséquences économiques directes, de telles évolutions risquent d'avoir des répercussions négatives sur les paysages et la prévention des risques naturels. Une réduction importante du nombre d'exploitations, associée à une forte diminution des surfaces cultivées, pourrait aussi avoir des effets profonds en termes d'aménagement du territoire. Elle constituerait une menace de dépeuplement des zones rurales non périurbaines et pèserait plus largement sur l'attractivité de la région, aujourd'hui fondée sur sa qualité de vie et sur son identité rurale.

Dans l'état actuel des informations mobilisables, le parti est pris d'analyser la vulnérabilité de l'agriculture dans une perspective de long terme sous un angle économique. Les indicateurs retenus sont, en termes de charges d'exploitation, l'évolution de la part des consommations intermédiaires dans la production (hors subventions) et, en termes d'efficience du capital d'exploitation, l'évolution du rapport amortissements/excédent brut d'exploitation (subventions d'exploitation comprises). Ils font partie de la batterie d'indicateurs de la méthode IDERICA (Indicateurs de durabilité des exploitations agricoles) élaborée afin de rendre plus opérationnel le concept d'agriculture durable pour les pouvoirs publics.

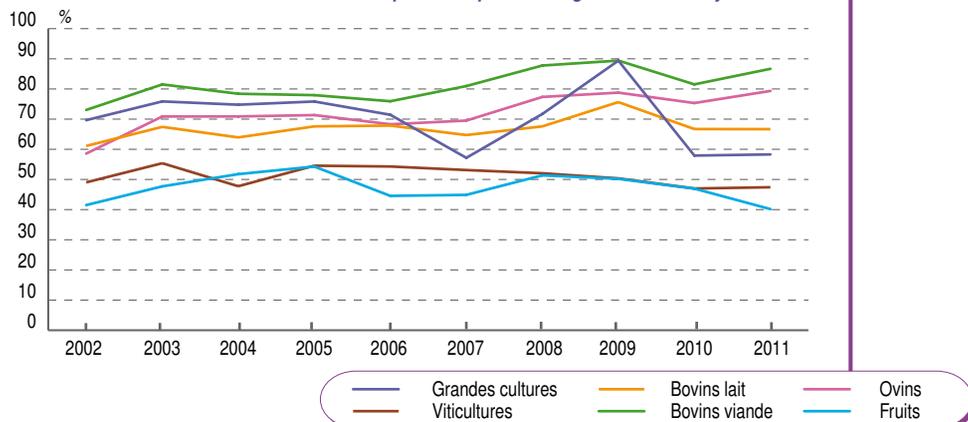
Analyse

L'accroissement des consommations intermédiaires des exploitations agricoles est très marqué. En Midi-Pyrénées, sur la période 2000-2011, il a été presque deux fois plus rapide que la progression de la production (hors subventions). La valeur ajoutée des entreprises agricoles s'est ainsi sensiblement réduite. Cette évolution, couplée avec de forts investissements, provoque un endettement important. Les exploitations spécialisées en grandes cultures, élevage bovin et élevage ovin, sont particulièrement concernées.

Comme sur l'ensemble du territoire national, les exploitations agricoles de Midi-Pyrénées ont subi un double phénomène sur la décennie passée. D'une part, le nombre d'exploitations (47 600 en 2010) s'est réduit de 20 % par rapport à 2000 (- 25 % au niveau national) et, sur la même période, la taille moyenne de ces exploitations s'est accrue de 9 hectares (+ 13 hectares

Des charges plus lourdes pour les éleveurs

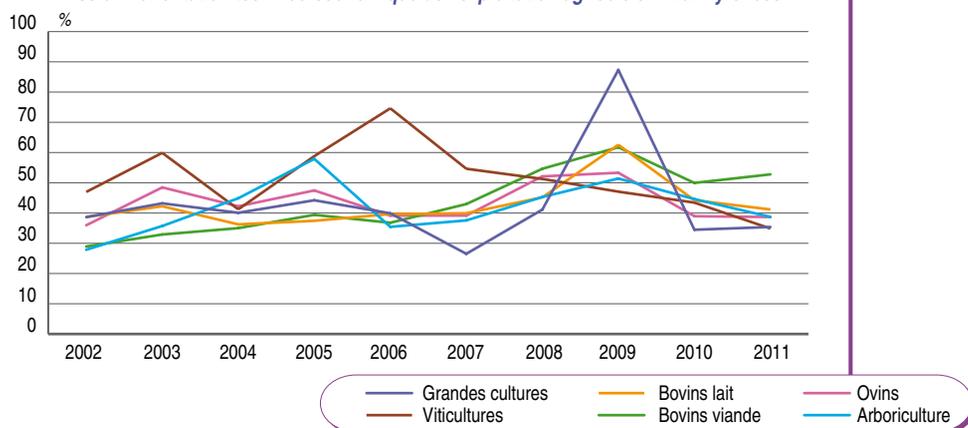
Évolution 2002-2011 du ratio consommations intermédiaires / production (hors subventions)
selon l'orientation technico-économique de l'exploitation agricole en Midi-Pyrénées



Sources : Agreste, RICA de 2002 à 2011

Une faible performance des moyens de production

Évolution 2002-2011 du ratio dotations aux amortissements / EBE (excédent brut d'exploitation)
selon l'orientation technico-économique de l'exploitation agricole en Midi-Pyrénées



Sources : Agreste, RICA de 2002 à 2011

au niveau national) pour atteindre une taille moyenne de 49 hectares. D'autre part, les exploitations se sont spécialisées. La diminution de la surface agricole utilisée a été quant à elle similaire à celle du niveau national (- 3 %). D'une forte tradition de polyculture et de polyélevage jusque dans les années 1980, Midi-Pyrénées a muté vers une spécialisation de ses exploitations comparable à celle des autres régions. L'élevage est la spécialité dominante des exploitations midi-pyrénéennes (46 % des exploitations en 2010), notamment en bovins pour la viande et en ovins ; la part des élevages spécialisés en bovins viande s'est en particulier fortement accrue. Les modes de production ont fortement évolué. Tous systèmes productifs confondus, les consommations intermédiaires en volume (euros constants) se sont accrues de 74 % sur la période 2000-2011, presque deux fois plus vite que la production. La part des consommations intermédiaires dans la production hors subventions fluctue également en fonction de rendements (aléa climatique), notamment en 2009, année où le niveau de la production a été médiocre.

La viabilité économique des exploitations agricoles repose sur l'efficacité des moyens de production, d'autant que la part des aides directes (Politique agricole commune) diminue dans le revenu des exploitations. Or, les subventions perçues en 2011 par les exploitations de Midi-Pyrénées représentent en moyenne 56 % de leur excédent brut d'exploitation. Ce chiffre cache toutefois des disparités très fortes selon l'orientation technique : il va de moins de 20 % pour des exploitations viticoles à une couverture totale de l'excédent brut notamment pour les élevages de viande bovine.

L'amélioration des performances technico-économiques des exploitations agricoles devient une nécessité pour résister aux chocs économiques (hausse des charges, baisse des aides et fluctuation des prix agricoles). Avec une progression de 6 % entre 2010 et 2011, l'excédent brut d'exploitation moyen des exploitations agricoles de Midi-Pyrénées est en hausse pour la 3^e année consécutive. La situation économique des exploitations régionales s'est sensiblement améliorée grâce à une hausse sensible des prix et à des rendements satisfaisants. Cependant, cette situation moyenne cache de fortes disparités : de 1 à 3 entre les céréaliers et les exploitations spécialisées en viande bovine. Cet écart se retrouve également dans le niveau des investissements réalisés. Il s'améliore pour certains (céréaliers, bovins viande) mais stagne voire diminue pour d'autres (bovins lait, viticulture et arboriculture). Quel que soit le type d'exploitation, le niveau d'investissement doit être maintenu pour permettre une adaptation des structures. En effet, les exploitants agricoles confrontés à une recherche de productivité et à diverses contraintes réglementaires (mise aux normes des bâtiments par exemple) doivent continuer à investir dans de nouveaux outils de production. L'évolution du ratio entre les amortissements et l'excédent brut d'exploitation (EBE) est très dépendante de l'EBE. En moyenne, ce dernier est plus élevé pour les productions végétales que pour les productions animales. C'est pourquoi le ratio est en moyenne plus faible pour les exploitations spécialisées en production végétale qui ont une meilleure performance économique.

Pour en savoir plus

- « *Caractérisation et suivi de la durabilité des exploitations agricoles françaises : les indicateurs de la méthode IDERICA* » - Ministère de l'Agriculture et de la forêt, Notes et études économiques n° 26, décembre 2006

Pertinence

Les éco-activités sont les activités qui produisent des biens ou services ayant pour finalité la préservation de l'environnement ou la gestion des ressources naturelles. Ces biens et services sont destinés à mesurer, prévenir, limiter ou corriger les dommages environnementaux à l'eau, à l'air et au sol et les problèmes relatifs aux déchets, aux bruits et aux écosystèmes. Leur présence est ainsi un gage de développement futur du territoire dans la mesure où elles ont un fort potentiel de croissance dans les années à venir.

L'indicateur retenu ici mesure la part des emplois dans les éco-activités (encore appelés éco-emplois, ou emplois environnementaux) dans l'ensemble des emplois. Cet indicateur est partiel, dans la mesure où son champ est restreint aux établissements ayant comme activité principale une activité environnementale, identifiée dans la nomenclature d'activités française (Naf rév.2). De plus, quel que soit leur secteur d'activité, les entreprises réalisent aussi des investissements spécifiquement dédiés à l'environnement et générant donc des emplois, qui ne sont pas comptabilisés ici (voir fiche « Les dépenses pour l'environnement des entreprises »).

La source utilisée est le recensement de la population de 2009. Mi-2014, les résultats du recensement 2011 seront disponibles et pourront être comparés à ceux de 2006, les comparaisons entre deux recensements n'étant significatives que sur un intervalle d'au moins cinq ans. Il sera alors possible de mesurer des évolutions en matière d'emplois dans les éco-activités, d'évaluer leur potentiel de croissance et leur contribution au développement économique du territoire suivant des modes de production et de consommation responsables.

lutions en matière d'emplois dans les éco-activités, d'évaluer leur potentiel de croissance et leur contribution au développement économique du territoire suivant des modes de production et de consommation responsables.

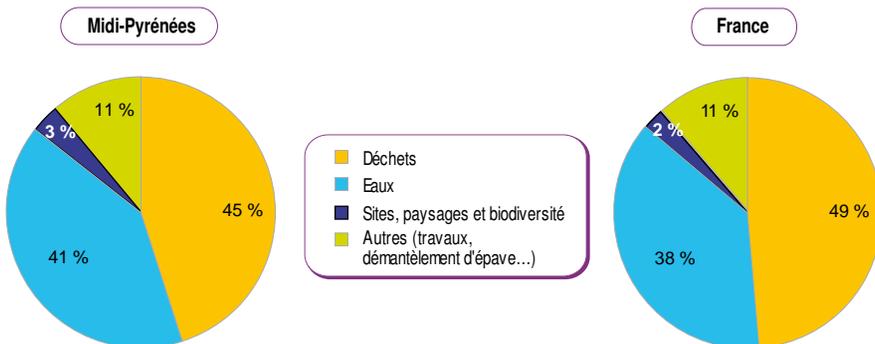
Analyse

En 2009, les emplois environnementaux représentent 0,7 % de l'emploi total en Midi-Pyrénées, soit une part proche de la moyenne française (0,8 %). Comme ailleurs sur le territoire national, les deux domaines des déchets et des eaux occupent près de 9 éco-emplois sur 10. Les emplois des activités liées aux eaux sont sur-représentés en Midi-Pyrénées, en lien avec la ressource en eau abondante dans la région. Dans la région, c'est en Ariège que la part d'éco-emplois dans l'emploi total du département est la plus élevée. A contrario, elle est la plus faible en Haute-Garonne et en Aveyron (0,6 %). Les réserves naturelles pyrénéennes engendrent également des emplois environnementaux un peu plus développés dans la région.

En 2009, Midi-Pyrénées compte quelque 8 340 emplois dans les éco-activités, soit 0,7 % de l'emploi total de la région. Cette part est de 0,8 % au niveau national. La région dans laquelle la part des emplois environnementaux est la plus forte est la Haute-Normandie, avec un taux de 1,1 %, tandis que Midi-Pyrénées se classe seulement au 19^e rang dans ce domaine.

Les secteurs des déchets et des eaux : les plus gros employeurs des éco-activités

Répartition des emplois des éco-activités par domaine en 2009



Source : Insee, Recensement de la population 2009, exploitation complémentaire au lieu de travail

Les éco-activités liées aux déchets et aux eaux regroupent près de 9 emplois sur 10 dans la région comme en moyenne nationale. Mais alors que la collecte, le traitement et l'élimination des déchets sont sous-représentés en Midi-Pyrénées, le captage, la distribution et le traitement de l'eau ainsi que la collecte et le traitement des eaux usées génèrent en revanche une plus grande part d'emplois. La ressource en eau abondante dans la région alimentée par les « châteaux d'eau » que constituent les Pyrénées et le Massif central explique en partie ce résultat.

Les plus forts taux d'emplois verts se trouvent en Ariège (1 % de l'emploi total du département en 2009), dans le Lot, dans le Tarn et dans le Tarn-et-Garonne

(0,9 %). Le domaine des eaux engendre 52 % des éco-emplois en Ariège et 47 % en Haute-Garonne, grâce notamment aux eaux du Montcalm en Ariège et de la Barousse dans la Haute-Garonne. Les départements du Lot et du Tarn présentent les plus grandes parts d'emplois dans les éco-activités liées aux déchets, avec respectivement 62 % (410 emplois) et 55 % (660 emplois) des éco-emplois de ces départements. Les Hautes-Pyrénées se démarquent par le plus fort taux d'éco-emplois, en lien avec la présence de sites et de paysages naturels remarquables, ainsi qu'avec la biodiversité (15 %), grâce à ses trois réserves naturelles, nationale (Néouvielle) et régionales (Aulon et le massif du Pibeste).

L'Ariège en tête de la région pour le taux d'éco-emplois

Emplois totaux et dans les éco-activités par département de Midi-Pyrénées en 2009

Département	Emploi total	Éco-emplois	Dont domaine de l'eau	Dont domaine des déchets	Part des éco-emplois dans l'emploi total (%)
Ariège	54 770	525	271	185	1,0
Aveyron	112 618	675	280	258	0,6
Haute-Garonne	570 509	3 375	1 581	1 395	0,6
Gers	70 559	540	200	219	0,8
Lot	66 229	601	155	410	0,9
Hautes-Pyrénées	90 402	684	220	300	0,8
Tarn	132 792	1 201	427	663	0,9
Tarn-et-Garonne	85 727	737	247	330	0,9
Midi-Pyrénées	1 183 607	8 338	3 381	3 759	0,7

Source : Insee, RP 2009, exploitation complémentaire au lieu de travail

Les éco-activités par domaine : définition

Eaux	<ul style="list-style-type: none"> • Captage, traitement et distribution d'eau • Collecte et traitement des eaux usées
Déchets	<ul style="list-style-type: none"> • Collecte, traitement et élimination des déchets dangereux ou non • Récupération des déchets triés • Dépollution et services liés à la gestion des déchets
Sites, paysages et biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des arbres botaniques et zoologiques et des réserves naturelles
Autres	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux d'isolation • Démantèlement d'épaves

Pour en savoir plus

- « L'emploi environnemental en Midi-Pyrénées », Portraits régionaux de l'environnement - SOeS, août 2012

- « Emploi dans les éco-activités », fiche du dossier « Les indicateurs de la stratégie nationale de développement durable (SNDD 2010-2013) », sur Insee.fr rubrique Publication et services\Dossier

Pertinence

Les pressions exercées par l'activité économique sur l'environnement sont multiples, quels que soient la taille et le secteur d'activité des entreprises. L'implication des consommateurs et des distributeurs conduit de plus en plus les entreprises à considérer l'impact environnemental de leurs produits et de leurs procédés de production. L'industrie occupe une place particulière dans la dégradation des écosystèmes, d'où l'apparition d'une réglementation environnementale et la multiplication des initiatives industrielles encouragées notamment par la Stratégie nationale de développement durable (SNDD) 2010-2013. Un nombre croissant d'entreprises adhère à des codes de conduite environnementaux ou, si elles souhaitent s'impliquer davantage, mettent en place un système de management de l'environnement (SME). Une fois le système mis en place, l'entreprise peut le faire reconnaître par une certification, c'est-à-dire obtenir la reconnaissance officielle de sa conformité avec le règlement européen EMAS (Eco Management and Audit Scheme) ou la norme internationale ISO 14001.

Pour mesurer les efforts déployés par les industriels aux fins de protéger l'environnement, une enquête est réalisée tous les ans auprès des établissements de 20 salariés ou plus de l'industrie (y compris l'énergie mais hors gestion de l'eau et des déchets) par l'Insee et le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du ministère en charge de l'agriculture pour la partie industries agroalimentaires. Cette enquête Antipol recense les investissements, réglementés ou volontaires, réalisés par les industriels pour la protection de l'environnement. Une enquête complémentaire, renouvelée tous les trois ans, permet de mesurer les coûts de fonctionnement qu'engendrent ces efforts.

Ces dépenses sont réparties en sept domaines de l'environnement : air et climat, eaux usées, déchets (hors déchets radioactifs), bruits et vibrations, sols et eaux souterraines et de surface, sites, paysages et biodiversité et autres domaines. Les dépenses en faveur des sites, paysages et de la biodiversité incluent, outre la création de barrières vertes et paysagères, l'aménagement de zones humides ou à intérêt écologique..., l'enfouissement des lignes électriques et la réhabilitation des carrières.

L'analyse porte ici sur les montants d'investissement consacrés par les industriels en Midi-Pyrénées à la protection de l'environnement (investissements spéci-

fiquement dédiés à l'environnement, investissements dans les outils de production ayant des performances environnementales, études) ainsi que sur les dépenses de fonctionnement des équipements spécifiques.

Analyse

Hors dépenses réglementaires et dépenses de management environnemental, les dépenses consacrées par les industriels à la protection de l'environnement se sont fortement accrues en Midi-Pyrénées. Les investissements liés à la protection de l'environnement s'élèvent à plus de 62 millions d'euros en 2010, soit une hausse de 12 % par rapport à 2007. Les plus importants concernent la gestion des déchets, puis la protection des sols et des eaux souterraines.

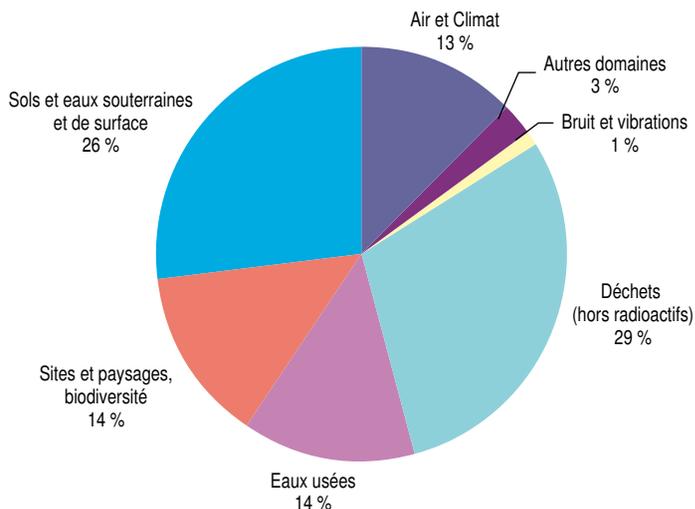
Les dépenses de fonctionnement des équipements entièrement dédiés à l'environnement, effectuées par les industriels, ont plus que doublé en trois ans, pour atteindre 57 millions en 2010.

En 2010, les établissements industriels de Midi-Pyrénées ont dépensé 119,3 millions d'euros en faveur de l'environnement, hors dépenses réglementaires (taxes et redevances) et dépenses de management environnemental : 62,1 millions d'euros sur des investissements pour la protection de l'environnement, y compris les études, et 57,2 millions d'euros de dépenses de fonctionnement liées aux équipements spécifiques entièrement dédiés à l'environnement. L'effort global consacré à l'environnement s'est accru fortement dans la région : + 46 % entre 2007 et 2010, contre + 15 % en moyenne nationale. Les dépenses d'investissement ont notamment continué de progresser dans la région entre 2009 et 2010 alors qu'elles baissaient en moyenne dans l'hexagone. Midi-Pyrénées se classe ainsi au 12^e rang des régions métropolitaines pour les dépenses consacrées à l'environnement, en cohérence avec la place qu'elle occupe dans l'industrie (11^e rang en termes de valeur ajoutée industrielle). Parmi les 62,1 millions d'investissement liés à la protection de l'environnement dans la région, 45,4 millions d'euros sont des investissements spécifiquement dédiés. Les investissements spécifiques en aval du processus de production (traitement et recyclage) sont près de trois fois plus élevés que ceux portant sur des traitements préventifs en amont, qui révèlent l'adoption

La gestion des déchets et la protection des sols et eaux souterraines : plus de la moitié des investissements en Midi-Pyrénées

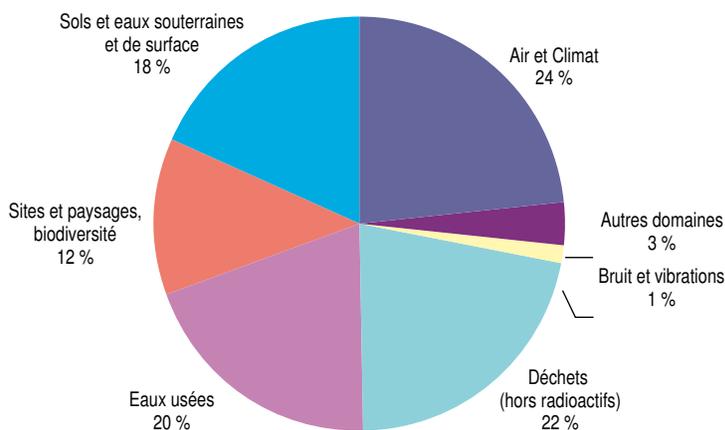
Les investissements des entreprises industrielles en faveur de l'environnement en 2010 selon le domaine environnemental

Midi-Pyrénées



Sources : Insee, SSP - Enquête Antipol 2010

France métropolitaine



Sources : Insee, SSP - Enquête Antipol 2010

de technologies propres (respectivement 33,8 millions d'euros et 11,7 millions d'euros).

La répartition par domaine environnemental est structurellement différente en Midi-Pyrénées de ce que l'on observe en moyenne en métropole. Les investissements les plus importants concernent dans la région la gestion des déchets (hors déchets radioactifs) puis la protection des sols et des eaux souterraines et de surface : ces finalités représentent en 2010 respectivement 29 % et 26 % du total des investissements spécifiques des industriels dans la région en faveur de l'environnement. Leur part a augmenté de plus de 15 points entre 2007 et 2010, plaçant ces deux finalités en tête alors qu'elles n'étaient qu'au 3^e et au 5^e rang en 2007. Suivent ensuite quasiment à égalité les investissements pour la protection des sites et paysages et de la biodiversité, le traitement des eaux usées et la protection de l'air et du climat (13 à 14 %). Les parts des investissements en faveur de la gestion des déchets ainsi que pour la protection des sols et eaux souter-

raines et de surface sont nettement plus élevées en Midi-Pyrénées qu'en France métropolitaine, alors que la part consacrée à la protection de l'air et du climat y est deux fois moindre, ce domaine arrivant au 1^{er} rang des investissements des industriels en faveur de l'environnement en métropole. La part allouée au traitement des eaux usées est également moins forte dans la région. L'importance du réseau hydrographique dans la région explique en partie la part plus importante dévolue à la protection des sols et eaux souterraines et superficielles. La composition sectorielle de l'industrie régionale, moins consommatrice d'énergie qu'ailleurs, contribue quant à elle à la moindre part consacrée à la protection de l'air et du climat.

Les industriels de la région ont également dépensé 6,8 millions d'euros en 2010 dans des investissements « intégrés » qui retracent quant à eux l'adoption de technologies propres. Il s'agit de l'intégration dans l'outil de production lors du renouvellement des machines d'une partie permettant de lutter contre la pollution.

Les dépenses de fonctionnement liées aux équipements spécifiques ont plus que doublé en trois ans

Les investissements des entreprises industrielles en faveur de l'environnement et les dépenses courantes liées aux investissements spécifiques

en millions d'euros		2007	2008	2009	2010
Midi-Pyrénées	Montant total (yc études) des investissements pour la protection de l'environnement	55,3	54,2	60,2	62,1
	dont montant des investissements spécifiques pour la protection de l'environnement	38,8	38,5	43,4	45,4
	dont montant des investissements dans les outils de production ayant des performance environnementales	6,6	5,6	5,8	6,8
	Dépenses de fonctionnement liées aux investissements spécifiques (1)	26,0			57,2
France métropolitaine	Montant total (yc études) des investissements pour la protection de l'environnement	1 725,7	1 823,1	1 836	1 596,3
	dont montant des investissements spécifiques pour la protection de l'environnement	1 172,4	1 228,1	1 169,1	1 052,3
	dont montant des investissements dans les outils de production ayant des performance environnementales	268,0	303,1	333	232,7
	Dépenses de fonctionnement liées aux investissements spécifiques (1)	1 070,3			1 628,7

(1) L'enquête sur les dépenses pour protéger l'environnement a lieu tous les 3 ans. Les dépenses de fonctionnement liées aux investissements spécifiques ne prennent pas en compte les dépenses de management environnemental ni les dépenses obligatoires (taxes et redevances).

Sources : INSEE, SSP - Enquête Antipol 2010

Pour en savoir plus

- Les investissements et dépenses courantes dans l'industrie pour protéger l'environnement sur www.insee.fr
- « *La responsabilité sociétale des entreprises : une démarche déjà répandue* » - Insee Première N° 1421, novembre 2012

Pertinence

Une démarche visant à favoriser la recherche et le développement s'inscrit pleinement dans une optique de développement durable au regard de ses trois dimensions : elle permet de faire progresser l'ensemble des connaissances humaines, elle contribue grandement à la compétitivité d'une économie nationale ou régionale et une partie de ses efforts est directement tournée vers l'environnement.

L'Agenda 21 de Rio affirmait en 1992 l'importance de mettre les sciences au service d'une gestion avisée de l'environnement et du développement, de la survie quotidienne et du développement de l'humanité (Chapitre 35). Le dernier sommet, dit aussi « Rio + 20 » qui s'est tenu pour la seconde fois à Rio de Janeiro, en juin 2012 avait pour objectif de renouveler l'engagement politique en faveur du développement durable, tout en évaluant les progrès réalisés et les lacunes encore à combler. Selon les objectifs fixés par le Conseil Européen de Barcelone de 2002, la part de la dépense intérieure de recherche et de développement (DIRD) dans le Produit Intérieur Brut (PIB) des États communitaires devait atteindre les 3 % à l'horizon 2010, les deux tiers devant être financés par le secteur privé. En mars 2010, la Commission européenne a présenté sa nouvelle stratégie sur 10 ans pour relancer l'économie européenne. Intitulée Europe 2020, celle-ci réforme et prolonge la précédente stratégie définie en 2000, dite de Lisbonne, par une gouvernance plus étroite au sein de l'Union européenne (UE). Elle vise à développer une croissance « *intelligente, durable et inclusive* ». Il s'agit en particulier de favoriser des programmes visant à améliorer les politiques de recherche et développement (R&D) et à faciliter le financement, à accélérer le déploiement de l'internet à haut débit et à promouvoir l'utilisation d'énergies renouvelables. L'objectif est toujours de consacrer 3 % du PIB de l'UE à la recherche et au développement (investissements publics et privés), tout en renforçant les politiques favorisant l'innovation.

L'effort de recherche et développement est mesuré ici en rapportant au PIB de la région les dépenses rela-

tives à cette activité exécutées en Midi-Pyrénées, qu'il s'agisse de dépenses courantes ou de dépenses en capital.

Avertissement :

Une nouvelle méthodologie de calcul de la R&D a été mise en place en 2010, avec réropolation sur la seule année 2009 à ce jour. Certains organismes publics ont fait l'objet d'une nouvelle méthode d'évaluation qui a conduit à mieux distinguer leur activité de financeur. Cela a eu pour conséquence une révision à la baisse de l'estimation de la dépense en R&D des administrations et des effectifs employés en R&D. La nouvelle série, non directement comparable avec l'ancienne, débute donc en 2009.

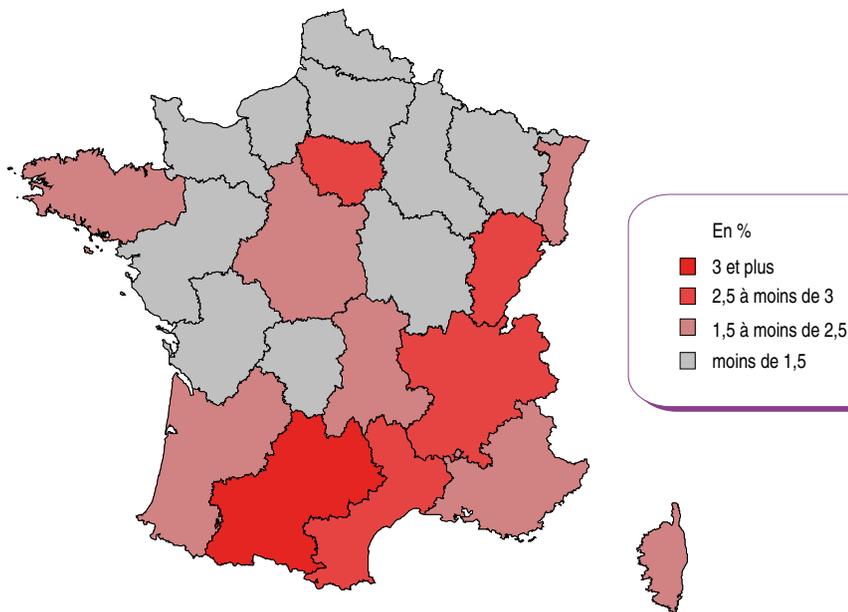
Analyse

Midi-Pyrénées fait partie des régions européennes dont l'effort de recherche et de développement (R&D) est le plus élevé : il représente 5 % du PIB régional en 2010, soit 1,7 fois plus que l'objectif fixé par la stratégie européenne. Cet effort s'accroît grâce au dynamisme de la recherche privée, largement majoritaire et portée par quelques grosses unités industrielles. Midi-Pyrénées est aussi une des régions où le poids de la recherche publique est parmi les plus élevés.

En 2010, la dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) française s'élève à 42,8 milliards d'euros. Avec 3,9 milliards d'euros, soit 9 % de la dépense nationale, Midi-Pyrénées se place parmi les premières régions françaises, loin derrière l'Île-de-France (40,8 %) et derrière Rhône-Alpes (12,1 %). L'effort de recherche et développement de la région représente quant à lui 5,0% du PIB régional, soit le taux le plus élevé de toutes les régions françaises : il dépasse nettement celui de l'Île-de-France (3,1 %) et de Rhône-Alpes (2,8 %). La région se place ainsi bien au-dessus de l'objectif de 3 % fixé par la Commission européenne dans le cadre de sa stratégie Europe 2020. Cet effort, sans équivalent en France, figure parmi les meilleurs de l'Union européenne.

Midi-Pyrénées en pôle position pour la part du PIB consacrée à la recherche et au développement

Part de la dépense intérieure de recherche et développement dans le PIB dans les régions en 2010



© IGN - Insee 2013

Note : Pour raison de secret statistique, le résultat de la Corse a été cumulé avec celui de la région Provence - Alpes - Côte d'Azur

Sources : Insee, Comptes régionaux, Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

Que ce soit en termes de moyen humain ou de brevet d'invention, la place de la région parmi les premières régions françaises se confirme : elle se situe en 3^e position pour l'un comme pour l'autre. En termes d'emplois, plus de 28 000 personnes en équivalent temps plein (ETP) exercent dans la recherche et le développement en Midi-Pyrénées en 2010, majoritairement

dans le secteur privé (64 %). La région regroupe ainsi 7 % des personnels de recherche de France, elle occupe ainsi la 3^e position des régions françaises, derrière l'Île-de-France et Rhône-Alpes. En 2011, 740 brevets (703 en 2010) ont été déposés à l'Institut National de la propriété industrielle (INPI) par des entreprises en Midi-Pyrénées.

Les dépenses consacrées à la R&D s'intensifient

Evolution des dépenses de R&D entre 2000 et 2010 (en %)

	Evolution annuelle moyennel entre 2000 et 2008	Evolution annuelle entre 2009 et 2010
Dépenses du privé	12,39	18,90
Dépenses du public	1,22	13,18
Ensemble des dépenses de R & D	8,39	17,35
PIB	4,71	0,47

Sources : Insee, comptes régionaux, Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

En Midi-Pyrénées, les dépenses de R&D sont majoritairement portées par les entreprises privées conformément aux objectifs de Barcelone, et ce de manière bien plus marquée qu'au niveau national : la part des dépenses de R&D financées par les entreprises est de 74 % en 2010, contre 64 % en moyenne en France. Le dynamisme de la recherche privée s'est fortement intensifié dans la région au cours des années 2000. Cette spécificité de Midi-Pyrénées reflète la prépondérance de l'industrie aéronautique et spatiale et, dans une moindre mesure, de la pharmacie dans l'appareil productif régional.

La présence de trois pôles de compétitivité directement liés à la région (« Aerospace valley », « Cancer Bio Santé », « Agrimp Innovation »), l'association à trois pôles externes à la région (« Viaméca », « Elopsys », « Céramiques ») et la labellisation en 2010 du nouveau pôle de compétitivité Eau à vocation mondiale, basé à Montpellier et qui associe le Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées et Provence-Alpes-Côte d'Azur, attestent du dynamisme scientifique et industriel de la région et en particulier de la métropole toulousaine.

La première région française pour son effort de recherche

Part des dépenses de R&D dans le PIB en 2010 (%)

	Ensemble	Recherche publique	Entreprises
Midi-Pyrénées	5,0	1,3	3,7
Île-de-France	2,9	1,0	1,9
Métropole	2,2	0,8	1,4

Sources : Insee, Comptes régionaux, Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

Le secteur public avec 1 milliard d'euros de dépense en R&D et un effectif de 10 000 personnes en équivalent temps plein (ETP) reste fortement présent en Midi-Pyrénées. La recherche publique régionale est aussi l'une des plus importantes de France et s'appuie

sur trois piliers : l'université, les établissements à caractère scientifique et technologique (EPST), comme le CNRS, l'Inra ou l'Inserm, et les établissements à caractère industriel et commercial (Epic), comme le Cnes, le CEA ou l'Onera.

Pour en savoir plus

- « *La recherche en Midi-Pyrénées : une dynamique d'envergure internationale* » - Insee Midi-Pyrénées, Dossier n° 151, avril 2011
- « *La recherche en Midi-Pyrénées : les moyens d'une ambition européenne* » Insee Midi-Pyrénées, 6 pages n° 133, avril 2011
- « *Dépense intérieure de recherche et développement en France en 2010 : premières estimations 2011* » - Enseignement supérieur et recherche, Note d'information, n° 12.11, août 2012

Pertinence

L'intégration du développement durable à tous les niveaux de l'activité touristique constitue un des enjeux fondamentaux du tourisme depuis quelques années. Ainsi depuis les années 2000, les démarches de qualification se sont multipliées dans le secteur du tourisme. Des labels, certifications, marques, référentiels, chartes et normes ont vu le jour dans le but de permettre la mise en place d'une démarche qualité.

En faisant le choix de l'une ou de l'autre, les prestataires et/ou producteurs d'activités et de séjours peuvent valoriser l'intégration, dans la gestion de leurs activités, de tout ou partie des principes du développement durable sous plusieurs formes et à diverses conditions (accompagnement technique, appui promotionnel, etc.).

Si la finalité est d'inciter au développement de la prise en compte des principes de la durabilité par les professionnels du secteur, la motivation de ces derniers à s'engager dans une démarche vise aussi à accorder une meilleure visibilité et une amélioration de l'attractivité de leurs établissements. Or les données issues de l'enquête de 2010 menée par Atout France montrent que c'est loin d'être une chimère : 75 % des clientèles interrogées (françaises, allemandes, britanniques) considèrent la présence d'un label comme une bonne garantie au regard du « tourisme durable ».

Il y a dans ces démarches la possibilité de réintéresser un public sensibilisé, souvent volontariste mais aussi de plus en plus averti et de moins en moins crédule face aux tentatives de « greenwashing » ou écoblanchiment¹.

Pour les prestataires d'hébergements touristiques, intégrer la démarche du développement durable peut prendre des formes diverses : fournir au vacancier un cadre de vie plus sain, limiter ou supprimer l'utilisation d'énergies non renouvelables, épargner les ressources en eau, diminuer les pollutions diverses (eau, air, sol), optimiser l'impact de son activité sur l'environnement et adopter des méthodes de gestion viables économiquement et plus responsables socialement, réduire sa quantité de déchets non recyclables, favoriser l'impact économique local par une politique d'achat et d'emploi adaptée, adapter ses pratiques managériales en impliquant le personnel dans la gestion au quotidien de l'entreprise, rendre les prestations accessibles aux

personnes handicapées, favoriser les retombées économiques et sociales au niveau local.

L'enjeu pour les hébergeurs est de crédibiliser leur démarche de tourisme durable auprès des consommateurs par une preuve tangible et contrôlable. Selon l'étude réalisée par Atout France, les labels et marques sont d'une manière générale assez peu connus du grand public. Les labels Gîtes Panda et Eco-label européen et dans une moindre mesure La Clef Verte, Hôtels au naturel et Chouette Nature sont les mieux identifiés par les touristes.

Depuis 2010, le Comité régional du tourisme (CRT) de Midi-Pyrénées a mis en place une veille spécifique sur les structures « labellisées », « certifiées » ou « chartées » développement durable dans la région. Le dispositif d'observation étant en cours de consolidation, l'indicateur proposé en Midi-Pyrénées en matière de tourisme durable consiste à suivre l'évolution et la représentativité du parc d'hébergements qualifiés correspondant à cinq démarches : Gîtes Panda, l'Eco-label Européen, Hôtels au Naturel, La Clef Verte et Tourisme et Handicap.

Analyse

En 2013, au niveau national, près de 4 000 structures d'hébergement touristique adhèrent à une, voire plusieurs, des cinq démarches de qualification tourisme durable étudiées. En Midi-Pyrénées, cela concerne plus de 200 hébergements soit 5 % de l'offre nationale qualifiée.

En 2013, en France, près de 4 000 structures d'hébergement sont engagées dans une démarche de tourisme durable, à travers les démarches de qualifications suivantes : « Hôtel au Naturel » (21 établissements dans 8 parcs naturels régionaux), « Gîtes Panda » (265 établissements), « La Clef Verte » (environ 800 établissements), Eco-label européen (environ 60 établissements) et « Tourisme et handicap » (2 700 établissements environ).

Midi-Pyrénées compte plus de 200 hébergements relevant de ces qualifications, soit 5 % de l'offre nationale. Cela représente une capacité d'environ 19 200 lits touristiques. En trois ans, l'ensemble de cette offre a progressé de 30 % dans la région.

(1) Le *greenwashing*, ou *écoblanchiment*, est une pratique commerciale qui consiste à utiliser des arguments environnementaux souvent trompeurs pour vendre des produits qui ne sont pas, la plupart du temps, si « verts ».

Cinq démarches de qualification tourisme durable

Hôtels au naturel

Il s'agit d'une marque collective protégée, gérée par le groupement des Hôtels au Naturel et dont l'organisation porteuse est la Fédération Française des Parcs Naturels Régionaux (FFPNR). Cette démarche est volontaire pour l'hôtelier qui peut ainsi valider et valoriser les actions de gestion environnementale et de valorisation du territoire mises en place. L'obtention de cette marque implique l'adhésion au groupement des Hôtels au Naturel (association loi 1901) et la participation à la vie de celui-ci. La qualification peut être attribuée aux établissements hôteliers ayant au minimum 2*. La présence d'un restaurant n'est pas obligatoire, mais l'hôtel doit fournir une liste de restaurants proposant une cuisine de qualité à base de produits locaux essentiellement.

L'attribution de la marque était réservée aux établissements situés sur des territoires de PNR et qui partagent leurs trois valeurs fondamentales : attachement au territoire, dimension humaine et respect et contribution à l'enrichissement de l'environnement. À partir de 2013, le groupement peut ouvrir cette marque à d'autres territoires d'exception (territoires en préfiguration de parc naturel, zone périphérique de parc naturel, parc national, zone périphérique de parc national,...).

L'Eco-label européen

Créé en 1992, c'est la seule certification écologique officielle reconnue dans tous les pays membres de l'Union Européenne. Elle s'applique à différents types de produits de l'industrie et des services, est délivrée suite à une démarche volontaire, en France, par AFNOR Certification, organisme certificateur indépendant. Elle repose sur le principe d'une « approche globale » qui prend en considération la qualité et l'usage du produit ainsi que l'ensemble de son cycle de vie, de l'extraction des matières premières, la fabrication, la distribution et l'utilisation jusqu'à son recyclage ou son élimination « après usage ».

Le référentiel pour les hébergements touristiques a été créé en 2003, celui des campings en 2005. Révisés régulièrement, ces deux référentiels certifient les établissements ayant une démarche d'excellence environnementale.

L'Eco-label européen « service d'hébergement touristique » concerne tous les prestataires de service de fourniture payante d'un hébergement pour la nuit dans des chambres dûment équipées. Il s'agit d'une part des services d'hébergement touristique de type hôtels, motels, gîtes, chambres d'hôtes, refuges de montagne, villages vacances, auberges de jeunesse, résidences hôtelières, résidences locatives,..., d'autre part des services de camping (emplacements nus et locations).

Gîtes Panda

Ce label a été créé par le WWF-France en 1993 en partenariat avec Gîtes de France. Il distingue avant tout des établissements proposant des activités liées à la découverte et à l'animation de la nature. Les hébergements Gîtes Panda sont préalablement agréés Gîte de France et situés - hors cas exceptionnels - au sein de zones naturelles remarquables protégées, auxquels le WWF accorde son label lorsqu'ils

répondent à trois conditions principales (être situé dans un environnement naturel de qualité, comporter un équipement d'observation de la nature, être géré par des propriétaires soucieux de la préservation de leur environnement). L'objectif de ce réseau, aujourd'hui déployé en Europe (France, Belgique et Italie) est de participer concrètement à la protection de l'environnement.

Le label s'adresse à toutes les catégories d'hébergements labellisés Gîtes de France : gîtes ruraux, chambres d'hôtes, gîtes d'étape et de séjour, situés sur un territoire de Parc Naturel Régional ou de Parc National.

La Clef Verte

Créé en 1998 à l'initiative de l'Office Français de la Fondation pour l'Éducation à l'Environnement pour les campings, ce label s'adresse désormais aux autres types d'hébergement touristiques : hôtels, chambres d'hôtes et, depuis 2010, auberges de jeunesse et résidences de tourisme. C'est une marque déposée, privée, exigeant de ses bénéficiaires des critères conçus par les créateurs et détenteurs de la marque. Ce label a vocation à sensibiliser les consommateurs tout comme les hébergeurs à la qualité environnementale du territoire. La qualification est destinée à récompenser les structures touristiques concernées pour leur dynamisme en matière d'environnement. Depuis 2012, La Clef Verte s'ouvre aux restaurants.

Tourisme et handicap

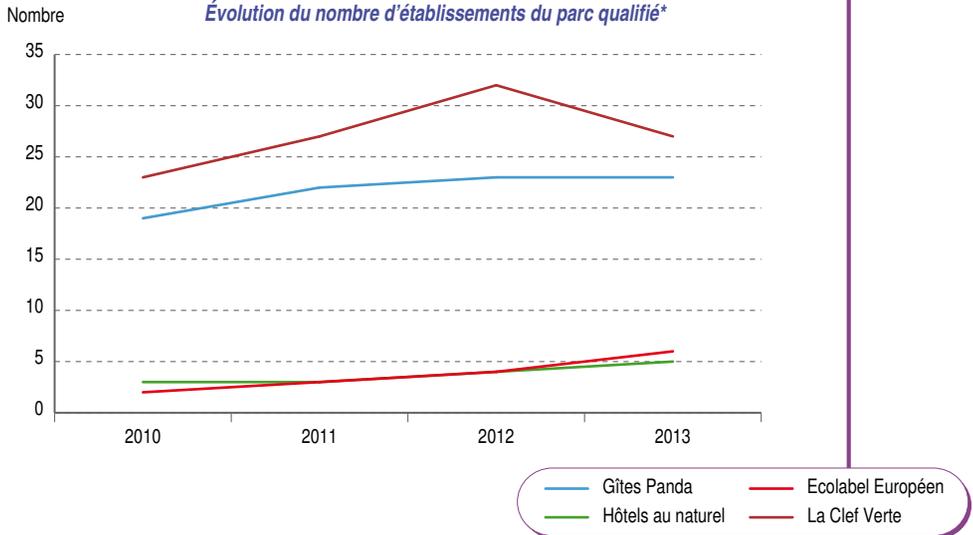
Le label Tourisme et Handicap est une marque appartenant à l'État. Créée en 2001 et déposée en 2003 par le ministère chargé du Tourisme dans le cadre de la politique d'accès aux vacances pour tous et d'intégration des personnes handicapées, il identifie les équipements et les sites touristiques accessibles aux personnes atteintes de handicaps, moteur, visuel, auditif ou mental. Il apporte la garantie d'un accueil efficace et adapté aux besoins et couvre une large gamme de prestations touristiques : hébergement (hôtellerie, résidences de vacances, campings, meublés, chambres d'hôtes, auberges de jeunesse), restauration, sites de loisirs, sites naturels, sites touristiques, activités de loisirs, espaces d'accueil et d'information touristique.

Le label répond à deux objectifs :

- développer et promouvoir une offre touristique ouverte à tous et adaptée aux personnes autonomes en situation de handicap, leur offrant la possibilité de partir seul, en famille ou avec des amis ;
- anticiper l'obligation légale d'accessibilité : la loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » oblige désormais les prestataires de tourisme et de loisirs à prendre en compte l'accessibilité. Au 1^{er} janvier 2011, les établissements recevant du public (ERP) classés dans les 4 premières catégories, doivent avoir réalisé un diagnostic afin d'évaluer le coût des travaux à entreprendre pour devenir accessible, qui devront être achevés au 1^{er} janvier 2015.

Un parc qui s'ouvre progressivement aux démarches de qualification liées au tourisme durable

Évolution du nombre d'établissements du parc qualifié*



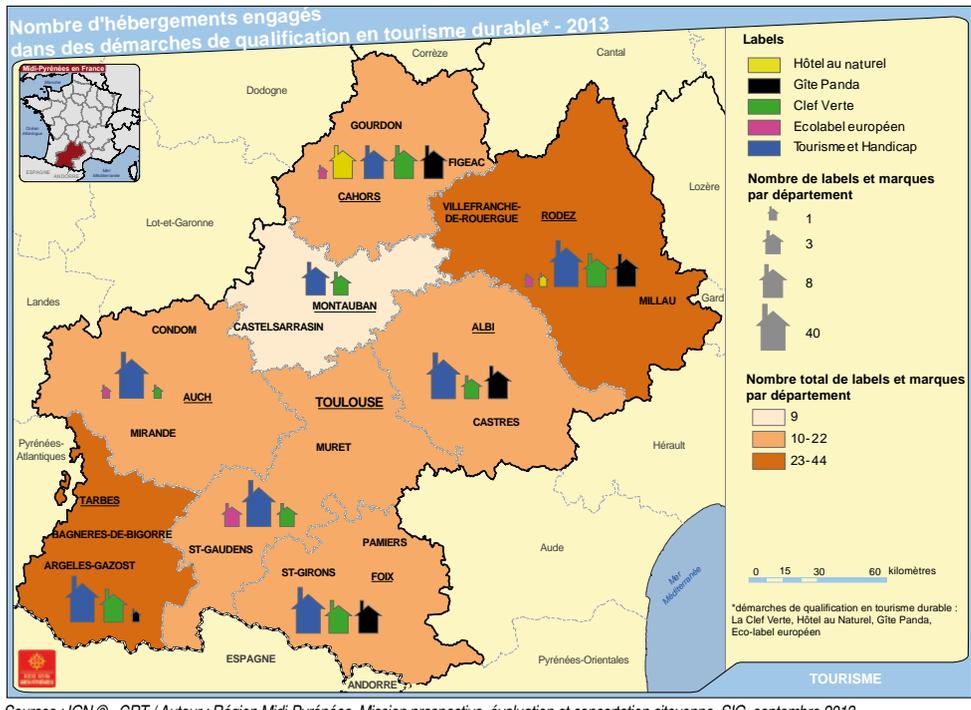
* Champ : établissements ayant la qualification Gîtes Panda, Eco-label Européen, Hôtel au naturel ou La Clef verte.

Source : Observatoire du tourisme, CRT Midi-Pyrénées, 2013

Les Hôtels au naturel de Midi-Pyrénées représentent près du quart des établissements qualifiés sur l'ensemble du territoire français, les structures certifiées Eco-label Européen 10 % et les Gîtes Panda 9 %. Les établissements labellisés Tourisme et Handicap et La Clef Verte sont relativement moins représentés dans la région au regard de leur représentativité nationale. Comme au niveau national, les hébergements labellisés Tourisme et Handicap sont les plus développés en Midi-Pyrénées : ils constituent la moitié de l'offre globale de ces démarches de qualification, avec près de 150 structures offrant plus de 9 300 lits touristiques labellisés. Cette offre d'hébergement durable est particulièrement concentrée sur le département des Hautes-Pyrénées, qui représente à lui seul un tiers du parc d'hébergement Tourisme et Handicap régional. Les 27 établissements La Clef Verte représentent 40 % de l'offre qualifiée en Midi-Pyrénées. Ce sont plus de 8 200 lits touristiques labellisés dans l'ensemble des départements. Le nombre d'établissements a progressé de 17 % en trois ans, malgré la perte de quelques établissements appartenant à une grande chaîne.

La certification Eco-label Européen est encore peu représentée sur le territoire régional mais un développement rapide du parc ecolabellisé est attendu, notamment par le biais de certaines chaînes nationales et de leurs objectifs à court ou moyen terme. Les 6 établissements ecolabellisés régionaux, qui représentent plus de 1 200 lits touristiques, sont situés en Aveyron, en Haute-Garonne, dans le Gers et le Lot. Les hébergements Gîtes Panda et Hôtels au Naturel, situés sur des territoires protégés, tels que les parcs naturels régionaux, constituent une petite part de l'offre qualifiée au niveau régional : 5 Hôtels au Naturel (4 dans le département du Lot, le 5^e en Aveyron) et plus de 20 hébergements Gîtes Panda (en Ariège, Aveyron, Lot, Hautes-Pyrénées et Tarn). Hôtels au Naturel a pour objectif d'ici à 2015 de regrouper une cinquantaine d'établissements sur le territoire national. Gîtes Panda a engagé dès 2012 l'ouverture de la labellisation à de nouveaux réseaux d'hébergements, en conservant toutefois la localisation en espaces naturels protégés comme principal critère.

Une présence contrastée des démarches de qualification sur le territoire



Sources : IGN © - CRT / Auteur : Région Midi-Pyrénées. Mission prospective, évaluation et concertation citoyenne. SIG, septembre 2013

Chouette Nature : un label pour les villages vacances

Depuis plus de 60 ans, Cap France Vacances, second réseau de vacances du tourisme associatif en France, contribue à un aménagement harmonieux du territoire.

Ainsi, depuis 2004, avec sa proposition de label « Chouette Nature » complétée par une démarche ISO 14001 en 2011, Cap France s'est engagé pour un développement durable du tourisme, respectueux de la nature et des hommes.

Une cinquantaine de Relais Chouette Nature et leurs personnels engagent des actions concrètes en faveur d'un tourisme responsable en adaptant leurs pratiques quotidiennes et peuvent aller jusqu'à un engagement dans une démarche d'amélioration continue à travers l'ISO 14001.

Les thématiques traitées : environnement et valorisation du terroir local, gouvernance économique et responsabilité sociétale.

Avec sa caractéristique de tourisme durable et responsable, le label Chouette Nature est applicable aux villages de vacances en France que ce soit à la mer, à la montagne ou à la campagne.

49 villages de vacances Cap France ont été labellisés « Chouette Nature » et certifiés ISO 14001 dont 5 en Midi-Pyrénées.

Pour en savoir plus

- À paraître prochainement : Le Cahier juridique et technique « Les démarches de qualification en tourisme durable : labels, certifications, marques... des hébergements touristiques en Midi-Pyrénées » - Comité Régional du Tourisme / Conseil Régional, 2013

- « Choisir un label d'hébergement de tourisme durable » - Atout France, mars 2013

Pertinence

La production de déchets constitue une pression sur l'environnement à double titre : elle est cause d'appauvrissement des ressources et de pollution. Réduire cette pression relève de la responsabilité à la fois des producteurs et des consommateurs. Elle consiste d'une part à minimiser les quantités produites de déchets, d'autre part à réaliser un meilleur traitement de ceux-ci notamment par leur valorisation (recyclage, compostage...).

Les déchets ménagers et assimilés sont produits pour l'essentiel par les ménages, mais aussi par de petites entreprises du commerce ou de l'artisanat, la collecte ne permettant pas de différencier ces différents producteurs. Les déchets, comme par exemple les papiers et cartons des petits commerces et services ou les déchets de certains restaurants sont en effet ramassés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères (poubelles ordinaires et collectes sélectives, hors déchèteries). Les engagements du Grenelle de l'environnement adoptés en 2009 renforcent la politique de réduction des déchets en fixant des objectifs nationaux :

- diminuer le recours à l'enfouissement et à l'incinération de 15 % pour 2012,
- réduire la production d'ordures ménagères et assimilées de 7 % par habitant entre 2009 et 2014,
- améliorer le taux de recyclage matière et organique en le portant à 35 % en 2012 et à 45 % en 2015.

La production de déchets ménagers et assimilés (DMA) est approchée par les quantités collectées par le service public des déchets. Cette collecte est organisée par les établissements publics de coopération intercommunale ou les communes indépendantes, ayant une compétence « déchets ». La quantité de déchets ménagers et assimilés collectée par habitant et son évolution traduisent la pression exercée sur l'environnement et rendent compte aussi des efforts faits par les collectivités pour améliorer la collecte : étendre la desserte et diversifier les services notamment par le tri sélectif et les déchèteries. Cet indicateur est également révélateur de la sensibilisation de la population à bien

trier ses déchets pour augmenter le recyclage et éviter les dépôts « sauvages ». Il intègre aussi les effets des disparités des modes de vie (urbain ou rural) et des habitudes de consommation (produits frais ou préparés) et les effets des actions de réduction des déchets à la source (poids des emballages, récupération...). Un second indicateur mesure uniquement la quantité d'ordures ménagères et assimilées (OMA) collectées par habitant afin de mesurer les progrès réalisés au regard de l'objectif national de réduction de 7 %.

La production de déchets ménagers et assimilés est mesurée depuis 2005 par une enquête biannuelle dite « enquête collecte » réalisée par l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) auprès des collectivités chargées de la collecte. L'Ademe estime aussi les quantités de déchets traités dans les différentes unités de traitement avec une autre enquête biannuelle complémentaire réalisée en alternance avec « l'enquête collecte » : l'enquête ITOM (voir fiche « Le traitement des déchets ménagers et assimilés »). En Midi-Pyrénées, ces deux enquêtes sont réalisées depuis 2009 par l'ORDIMIP.

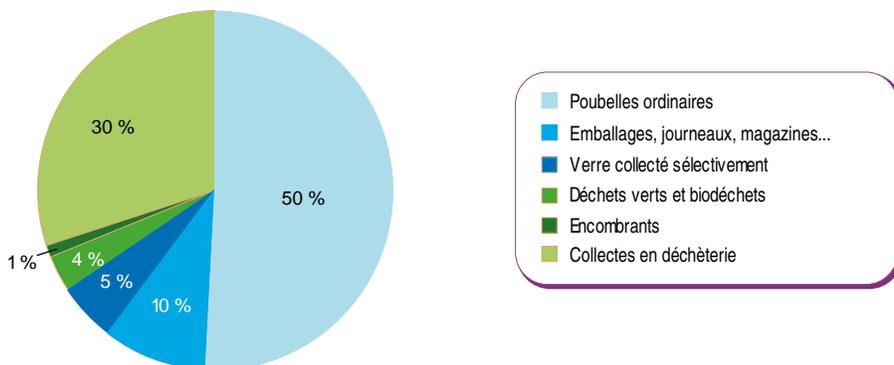
Analyse

En Midi-Pyrénées, 550 kg de déchets ménagers et assimilés sont collectés par résident en 2009 : c'est 40 kg de moins qu'en moyenne en France. Parmi les départements de la région, les plus gros producteurs de déchets par habitant sont l'Ariège et les Hautes-Pyrénées, en lien avec leur forte activité touristique.

En 2009, la quantité de déchets ménagers et assimilés collectée par résident est de 550 kg : c'est 40 kg de moins qu'en moyenne en France (- 7,8 %). Ce résultat place Midi-Pyrénées à la septième place des régions françaises les moins productrices de déchets par habitant. Ce ratio a diminué de 0,8 % entre 2007 et 2009 en Midi-Pyrénées, un peu plus fortement qu'en moyenne nationale (- 0,6 %).

Deux tiers des 1,6 million de tonnes de déchets collectés en Midi-Pyrénées en 2009 sont des ordures ménagères

Part de chaque type de déchets collectés en Midi-Pyrénées en 2009



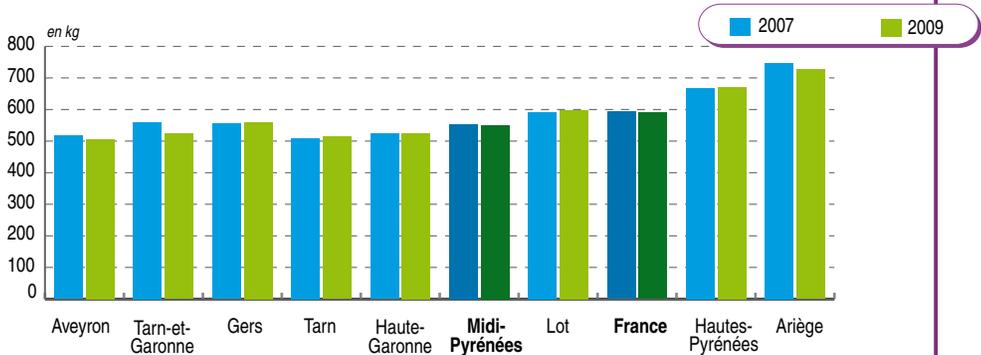
Source : Ademe - ORDIMIP, « enquête » 2009

Dans la région, les deux tiers des déchets ménagers et assimilés (DMA) collectés en 2009 (soit 361 kg par habitant) sont constitués des déchets issus des collectes sélectives (verres, journaux et emballages) et des déchets résiduels des poubelles ordinaires. Le reste des déchets ménagers et assimilés est déposé en déchèteries ou collecté séparément en porte à porte (déchets verts et biodéchets, encombrants). Au niveau national, la proportion est un peu moins élevée (64 %) et représente 375 kg par habitant. Entre 2007 et 2009, les quantités d'ordures ménagères (collecte sélective et poubelle ordinaire) collectées par habitant diminuent en Midi-Pyrénées mais à un rythme moindre qu'en moyenne en France : - 2,7 % en deux ans contre - 4,1 %. Cette tendance à la baisse est conforme à l'objectif du Grenelle de l'environnement, quoique encore insuffisante.

Au-delà de la quantité d'ordures ménagères, une amélioration des pratiques apparaît au regard de l'évolution de la répartition de ces déchets selon les modes de collecte, sélective ou non, traduisant des pratiques plus respectueuses de l'environnement. Ainsi, la part du tri (verres, journaux et emballages) passe de 21 à 22 % entre 2007 et 2009 en Midi-Pyrénées, soit un peu plus qu'en France (de 19 % à 20 %). Parmi l'ensemble des déchets ménagers et assimilés collectés, la part de la collecte en déchèteries (hors déchets verts et encombrants) progresse dans la région (de 29 à 30 %), un peu moins qu'en moyenne nationale (de 29 à 31 %). Ce transfert constitue là encore un progrès dans la mesure où le fonctionnement des déchèteries favorise le tri.

En lien avec des apports de touristes importants, l'Ariège et les Hautes-Pyrénées ont une production de déchets ménagers par résident plus importante

Production de déchets en kg par habitant



Sources : Ademe - ORDIMIP, Enquêtes « collecte » 2007 et 2009

En 2009, les quantités de déchets produites par habitant dans les départements de l'Ariège et des Hautes-Pyrénées dépassent la moyenne nationale : respectivement + 139 kg et + 83 kg, tandis qu'elles lui sont comparables dans le Lot. Ces résultats sont liés

à l'importance des activités touristiques dans ces trois départements midi-pyrénéens et aux limites de l'indicateur. En effet, la quantité collectée est ramenée à la population résidante et non à la population présente, d'où une surestimation des ratios pour ces territoires.

La composition des déchets ménagers et assimilés

Déchets des ménages et partie des déchets des activités économiques prise en charge par les collectivités

Ordures ménagères		Bio déchets et déchets verts	Encombrants (en porte à porte) cartons des professionnels	Collecte en déchèteries
Ordures ménagères résiduelles poubelles ordinaires	Collectes sélectives (en porte à porte ou apport volontaire)			
	Verres	Emballages, journaux magazines...		

Source : ORDIMIP

Pour en savoir plus

- www.ordimip.com : chiffres, brochures « les déchets en Midi-Pyrénées 2009-2010 »
- www.sinoe.org
- « Les chiffres clés DECHETS » - Ademe, 2012, disponible sur le site <http://www.ademe.fr>
- « La production et le traitement des déchets en Midi-Pyrénées » - CGDD, disponible sur <http://www.stats.environnement.developpement-durable.gouv.fr/Eider/portraits.do>
- Tableaux Eider sur la valorisation et l'élimination des déchets ménagers et assimilés disponibles sur <http://www.stats.environnement.developpement-durable.gouv.fr/Eider/tables.do>

Pertinence

Nos modes de production et de consommation se traduisent par une exploitation excessive et croissante des ressources naturelles et la production de déchets. L'économie des matières premières et la limitation des impacts sur l'environnement s'effectuent par deux moyens : réduire la production de déchets (cf. fiche « La production de déchets ménagers et assimilés ») et améliorer leur traitement en particulier en recyclant mieux et plus. Les engagements du Grenelle de l'environnement, adoptés en 2009, renforcent la politique de gestion des déchets en fixant des objectifs nationaux : diminuer de 15 % d'ici 2012 les déchets non recyclés (enfouis et incinérés) et atteindre un taux de recyclage et de valorisation organique de 45 % d'ici 2015.

En France, depuis 1975, les communes et leurs groupements sont responsables de la collecte et de l'élimination des déchets ménagers et assimilés. Depuis 1992, elles ont également en charge de les valoriser « par réemploi, recyclage ou toute action visant à obtenir à partir des déchets des matériaux réutilisables ou de l'énergie ».

L'indicateur retenu est la quantité de déchets entrant dans les installations de traitements des déchets ménagers et assimilés situées en Midi-Pyrénées : installations de stockage pour déchets ménagers et assimilés, incinérateurs avec ou sans récupération d'énergie, centres de tri où sont orientés les déchets à recycler, installations de compostage et installations de méthanisation. Il ne prend pas en compte les installations de traitement des déchets dangereux qui font l'objet d'une réglementation spécifique, ni les installations de stockage de déchets inertes provenant pour l'essentiel du BTP. Par ailleurs, tous les déchets traités en Midi-Pyrénées ne sont pas forcément produits dans la région et inversement, les lieux de traitement des déchets sont parfois éloignés des lieux de collecte. Ainsi, l'indicateur sur le traitement des déchets ménagers et assimilés a pour vocation de suivre la contribution du territoire régional à l'effort national de gestion des déchets ; l'analyse de leur valorisation permet d'observer la participation de la région à l'objectif national. Ces indicateurs dépendent fortement des installations existantes sur le territoire et de l'évolution de leurs capacités.

Les quantités de déchets ménagers et assimilés reçus dans les centres de traitement sont mesurées par l'enquête biannuelle Ademe ITOM réalisée, en Midi-Pyrénées, par l'ORDIMIP auprès des installations de trai-

tement. L'ORDIMIP estime aussi les quantités de déchets collectées par une enquête complémentaire Ademe biannuelle réalisée en alternance avec celle-ci, l'« enquête collecte » (voir fiche « La production de déchets ménagers et assimilés »). Les données sont ensuite intégrées dans la base de données nationale SINOE de l'Ademe.

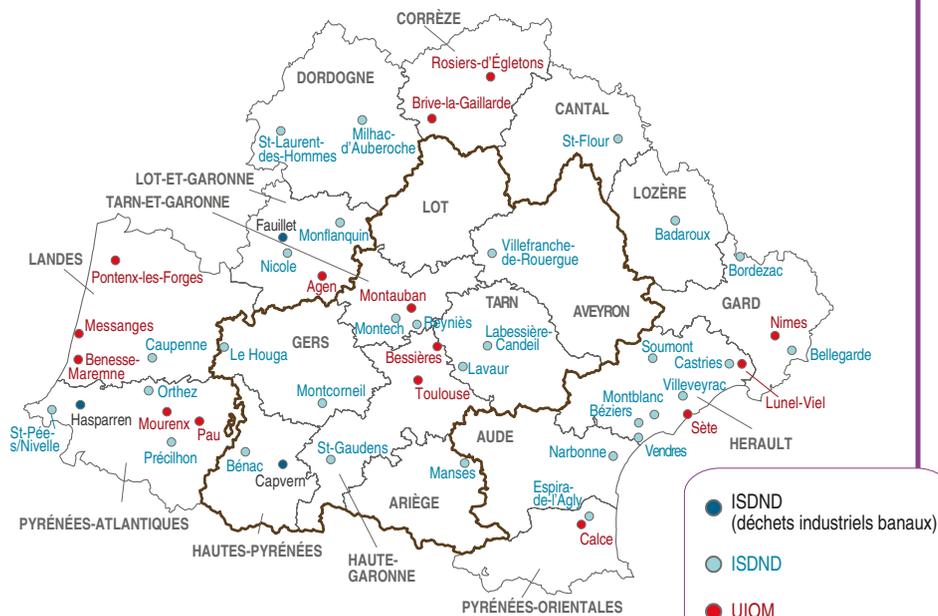
Analyse

Les différentes installations de traitements des déchets situées en Midi-Pyrénées ont reçu, en 2010, 1,9 million de tonnes de déchets ménagers et assimilés. Près de la moitié de ces déchets (49 %) sont valorisés. C'est presque deux fois plus que 15 ans auparavant (25 %). Cette proportion reste néanmoins inférieure à la moyenne métropolitaine (60 %) même si l'écart s'est fortement réduit.

La région valorise 49 % des déchets entrant dans ses installations de traitement en 2010 : c'est quasiment deux fois plus que 15 ans auparavant. Néanmoins, la marge de progrès est grande dans la région au regard de la moyenne nationale (60 % en 2010), même si l'écart s'est sensiblement réduit en 10 ans, passant de - 29 points à - 11 points. Le principal mode de valorisation est l'incinération avec récupération d'énergie en Midi-Pyrénées (23,4 %), comme au niveau national (28,3 %). Depuis 2002, dans la région, il y a systématiquement récupération de l'énergie issue de l'incinération des déchets ménagers et assimilés, la vapeur d'eau émise servant de chauffage pour des logements ou directement à produire de l'électricité (0,4 % de la consommation de la région en 2010). Il existe trois incinérateurs avec récupération d'énergie en Midi-Pyrénées (deux en Haute-Garonne et un en Tarn-et-Garonne) ; une partie des déchets ménagers des autres départements est acheminée vers ces installations. De même, le Lot et l'Aveyron envoient une partie de leurs déchets ménagers en Corrèze et en Lozère, tandis que la Haute-Garonne en reçoit aussi de l'Hérault et de l'Aude. L'Aveyron se rend dans le Tarn et le Lot dans le Tarn-et-Garonne. L'Ariège et les Hautes-Pyrénées, pour une petite partie, vont également dans la Haute-Garonne. Seuls le Gers, le Tarn, la Haute-Garonne et le Tarn-et-Garonne sont autonomes. Ainsi, les évolutions des quantités traitées traduisent aussi des variations des capacités de traitement disponibles dans le temps selon les territoires, ceci pouvant conduire à des transferts de déchets entre départements.

En l'absence d'équipement, le Lot et l'Aveyron envoient leurs déchets dans les départements limitrophes

Les installations de stockage des déchets non dangereux (ISDND) et les unités d'incinération d'ordures ménagères (UIOM) pour Midi-Pyrénées et ses départements limitrophes en août 2012



© IGN - Insee 2013

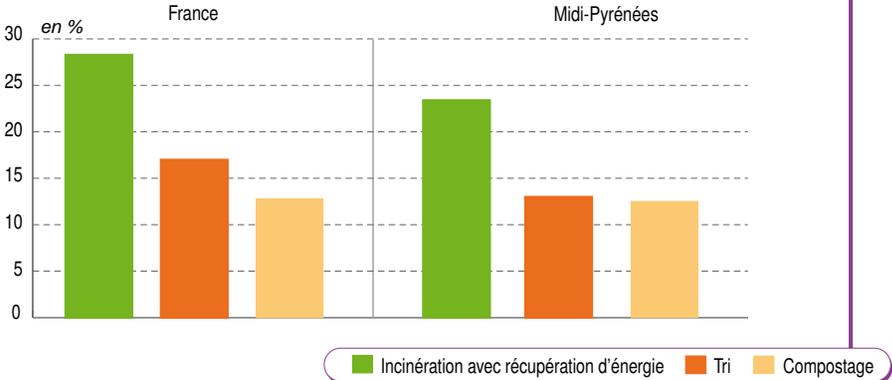
Source : Ordimp

La part des déchets valorisés par recyclage est également en deçà de la moyenne nationale en Midi-Pyrénées : 13 % en 2010 contre 17 %, tandis que la part des déchets valorisés par compost est proche (12,5 % contre 12,8 %). Ces deux modes de valorisation progressent néanmoins régulièrement depuis dix ans dans la région comme en France. Le traitement

par méthanisation représente une part très faible au niveau national (1 % en 2010). Au total, la part des déchets valorisés en Midi-Pyrénées en matière et organique s'élève à 25,5 % en 2010, contre 29,8 % en France (respectivement 18,6 % en Midi-Pyrénées et 23,7 % en France en 2002).

Valorisation et recyclage des déchets : des progrès mais encore des efforts à faire en Midi-Pyrénées

Proportion de déchets ménagers et assimilés valorisés par type de valorisation en 2010



Note de lecture : en Midi-Pyrénées au total 49 % de déchets ménagers et assimilés entrent dans les installations de traitement : 13 % sont triés, 12,5 % sont utilisés pour fabriquer du compost et 23,4 % sont incinérés en décharge avec récupération d'énergie.

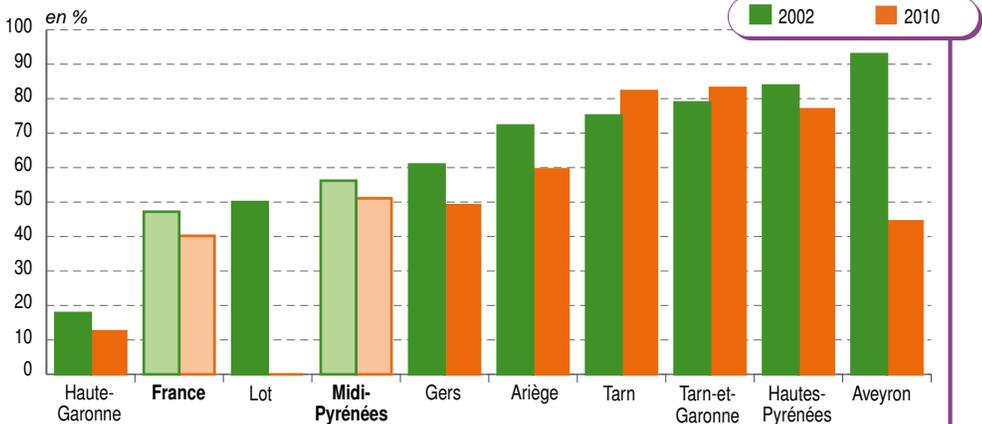
Source : Ademe, inventaire ITOMA 2010

Au final, les déchets ménagers et assimilés placés en installation de stockage représentent encore un peu plus de la moitié des déchets en Midi-Pyrénées en 2010 (51 %). Midi-Pyrénées se situe parmi les régions qui utilisent le plus ce mode de gestion, la première étant la Corse, avec une part de 83 %, et la dernière l'Alsace, avec seulement 6,6 % de déchets mis en stock-

age. Au niveau régional, cette part a diminué dans presque tous les départements entre 2002 et 2010 et le Lot et l'Aveyron n'ont plus, aujourd'hui, d'installation de stockage. En 2010 les parts de déchets mis en stockage varient de 1 à 7 dans la région, hors le Lot : de 12,5 % en Haute-Garonne jusqu'à 82 % pour le Tarn et le Tarn-et-Garonne.

En Midi-Pyrénées, une part des déchets mis en décharge plus importante

Proportion de déchets ménagers et assimilés mis en décharge par département en 2002 et 2010



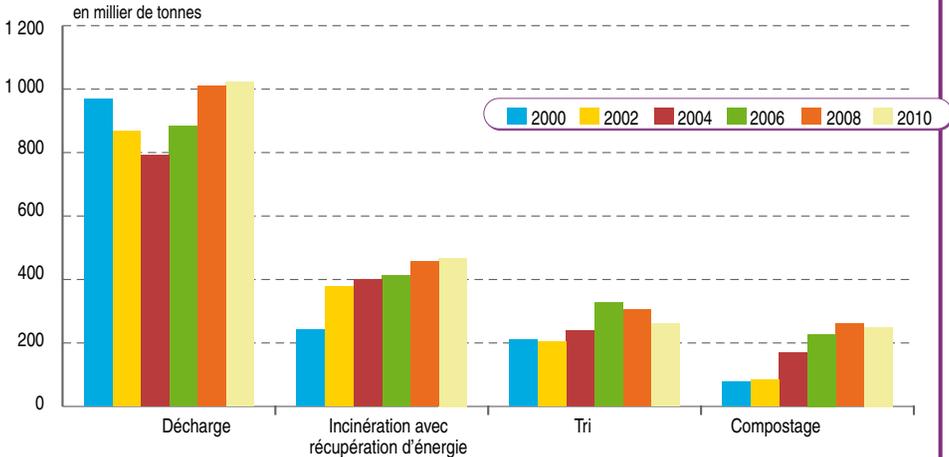
Sources : Ademe, inventaire ITOMA

Même si entre 2000 et 2010 la quantité de déchets stockés en Midi-Pyrénées n'a pas diminué, la région a réussi à la stabiliser depuis 2008. Les modes de traitement valorisant les déchets ont progressé : les quanti-

tés entrantes dans les installations de compostage et d'incinération avec récupération d'énergie ont doublé tandis que les quantités utilisées pour faire du compost ont augmenté de moitié sur cette période de dix ans.

Le stockage reste le premier mode de traitement des déchets dans la région

Évolution des quantités de déchets entrants dans les installations de traitement de Midi-Pyrénées entre 2000 et 2010



Source : Ademe, inventaires ITOMA

Les coûts influencent les choix de traitement. En France, le coût médian, pour les collectivités ou groupements de collectivité, du recyclage des emballages légers, verre et journaux-magazines est de 288 euros par tonne (soit 22 euros par habitant). Il est de 169 euros par tonne (46 euros par habitant) pour le stockage et l'incinération des ordures ménagères ; ce dernier mode de traitement bénéficie cependant de recettes plus faibles que celles générées par le recyclage. Les coûts de traitement comprennent les étapes techniques (collecte, transport,

tri...), les charges d'exploitation (personnel) et l'amortissement des investissements. Le tri et la valorisation des déchets ménagers, en général, s'inscrivent dans une démarche qui relève tant des collectivités locales pour la mise en place et l'organisation que des citoyens pour l'action quotidienne. De plus, les coûts en matière d'investissement et d'exploitation sont partagés à la fois entre les domaines publics et privés mais aussi entre les territoires. Le traitement des déchets est ainsi une des composantes de la solidarité entre les territoires.

Pour en savoir plus

- Site de l'Observatoire Régional Des Déchets Industriels en Midi-Pyrénées (ORDIMIP) : www.ordimip.com : chiffres, brochure « Les-déchets ménagers et assimilés en Midi-Pyrénées » disponible à l'adresse suivante : <http://www.ordimip.com/les-dechets-menagers-et-assimiles-en-midi-pyrenees-2009-2010>
- Site SINOE® déchets : www.sinoe.org (chiffres clés, analyses, indicateurs, cartes et indicateurs)
- « Déchets - Édition 2012 - Chiffres clés » - Ademe, 2012
- « La production et le traitement des déchets en Midi-Pyrénées » - CGDD, 2009, disponible sur <http://www.stats.environment.developpement-durable.gouv.fr/Eider/portraits.do>
- Tableaux Eider sur la valorisation et l'élimination des déchets ménagers et assimilés disponibles sur <http://www.stats.environment.developpement-durable.gouv.fr/Eider/tables.do>
- « Référentiel national des coûts de gestion du service public d'élimination des déchets en 2010 » - Ademe, 2013

Pertinence

Mesurer les capacités d'adaptation de l'économie régionale supposerait d'analyser sur longue période les réactions à des chocs ou des ruptures puis de les modéliser. L'approche se réduit ici à mesurer la réactivité de l'économie régionale en analysant la structure de l'emploi salarié et son évolution relative comparée à la moyenne nationale. L'évolution de l'emploi salarié régional peut être décomposée en deux effets :

- un effet ou composante structurelle, liée à la spécialisation sectorielle de la région à un niveau de nomenclature d'activité donné. Elle est calculée en appliquant à chaque secteur d'activité de la région le taux de croissance national ;
- un effet résiduel ou différentiel de croissance régional, décrivant le dynamisme propre de la région au-delà de sa spécialisation sectorielle.

L'adaptabilité d'une région est considérée comme favorisée par un différentiel de croissance régional positif ; à l'inverse, une différence régionale négative traduit les difficultés de la région à profiter des forces des secteurs porteurs qui structurent son appareil de production ou bien à réduire les faiblesses des secteurs en difficulté.

La référence aux dynamiques sectorielles nationales permet de comparer la réactivité de Midi-Pyrénées à celle des autres régions françaises, et non à celle du marché mondial.

Cette analyse dite « structurelle-résiduelle » repose sur un regroupement des activités économiques en 38 secteurs de la nomenclature d'activités et de produits française Naf rév. 2 (nomenclature agrégée NA38). Une des limites de cette méthode est que les valeurs obtenues pour les effets structurels dépendent de la finesse du découpage des variables mobilisées, ici les secteurs d'activités : plus le découpage est fin, plus l'effet structurel mesuré est important.

Analyse

L'économie régionale bénéficie d'une dynamique propre qui contribue de manière significative à la croissance de l'emploi salarié depuis 2000 et lui permet de mieux résister à la crise à partir de 2008. De nombreux secteurs présentent un dynamisme propre en Midi-Pyrénées, en tête desquels les services spécialisés, scientifiques et techniques, la construction aéronautique et spatiale, mais

aussi la métallurgie et la fabrication de produits métalliques.

L'emploi salarié, tous secteurs d'activité confondus, a nettement progressé en Midi-Pyrénées au cours de la dernière décennie : 117 700 emplois supplémentaires ont été créés entre 2000 et 2011, soit + 1,1 % en rythme annuel moyen. Si l'emploi salarié de chaque secteur avait évolué dans la région au même rythme que la moyenne nationale, le nombre d'emplois salariés n'aurait augmenté que de 45 700 emplois en Midi-Pyrénées, soit de 0,4 % seulement en moyenne chaque année. Ainsi, plus de 60 % de l'accroissement de l'emploi salarié, soit 72 000 créations nettes d'emplois, relève d'une dynamique propre à la région. En particulier, depuis l'entrée dans la crise économique et financière en 2008, cet effet propre lui a permis de générer environ 16 000 emplois salariés nets supplémentaires.

Sur les 38 secteurs identifiés dans l'analyse, 32 présentent un dynamisme propre à la région et pour 14 d'entre eux, le différentiel de croissance dépasse 1 % en rythme annuel.

La plupart des activités industrielles ont un différentiel de croissance nettement positif dans la région. La fabrication de matériels de transport qui inclut la construction aéronautique et spatiale, l'industrie pharmaceutique et la métallurgie et fabrication de produits métalliques sont particulièrement porteuses. Entre 2000 et 2011, l'emploi salarié de ces secteurs progresse respectivement de 2,3 %, 0,8 % et 0,4 % par an en Midi-Pyrénées, alors qu'il recule de 1,4 %, 0,2 % et 2,3 % au niveau national. D'autres industries témoignent d'une meilleure résistance dans la région : l'industrie chimique, la fabrication de machines et d'équipement, les industries extractives et l'industrie du bois, papier et imprimerie perdent moins d'emplois en Midi-Pyrénées qu'en France métropolitaine. À l'inverse, l'industrie textile, de l'habillement, du cuir et de la chaussure subit des pertes d'emplois dans la région plus marquées que la moyenne nationale.

L'emploi salarié de la plupart des activités tertiaires s'accroît plus vite en Midi-Pyrénées qu'en moyenne en France. Les activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques se distinguent par une dynamique régionale importante qui les situent au premier rang des secteurs porteurs : le différentiel de croissance

régionale y est de 3,8 % par an. La progression de l'emploi est également forte dans les activités informatiques et les autres activités spécialisées, scientifiques et techniques avec, là aussi, un différentiel de croissance important. Le dynamisme de ces secteurs s'explique en partie par l'impact de la construction aéronautique et spatiale dans la région.

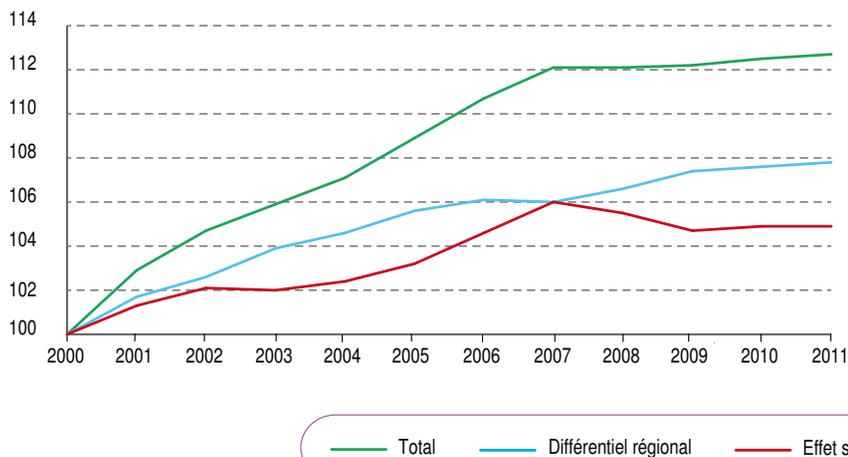
Cependant quelques secteurs tertiaires font exception comme l'hébergement médico-social et l'action sociale, les activités artistiques, culturelles, récréatives et sportives. En particulier, l'emploi salarié progresse nettement moins vite dans la région qu'au niveau national dans les activités où les ménages sont employeurs de personnel domestique. Quant au secteur de la construction, il présente un fort dynamisme, avec un différentiel de croissance de + 0,8 % par an.

Le nombre d'emplois supplémentaires créés entre 2000 et 2011 au regard du taux de croissance national permet d'identifier les secteurs qui contribuent le

plus au différentiel de croissance global de la région. Les services spécialisés et la fabrication de matériels de transport se détachent très nettement avec respectivement 15 400 et 12 200 emplois supplémentaires créés, sur les 72 000 créations totales d'emploi imputables au différentiel de croissance de l'emploi régional entre 2000 et 2011. Viennent ensuite le commerce (+ 8 200), les services administratifs et de soutien aux entreprises (+ 7 200) la construction (+ 5 600), l'enseignement (+ 5 100), l'administration publique (+ 5 000) et la métallurgie (+ 4 400). À contrario, l'activité des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique, l'hébergement médico-social et l'action sociale et l'industrie textile-habillement-cuir freinent la dynamique de l'emploi propre à la région Midi-Pyrénées, avec des contributions négatives au différentiel de croissance de respectivement 4 400, 2 400 et 1 400 emplois de moins entre 2000 et 2011.

Une dynamique propre à la région prépondérante Évolution de l'emploi salarié régional tous secteurs - décomposition entre effet structurel et différentiel régional

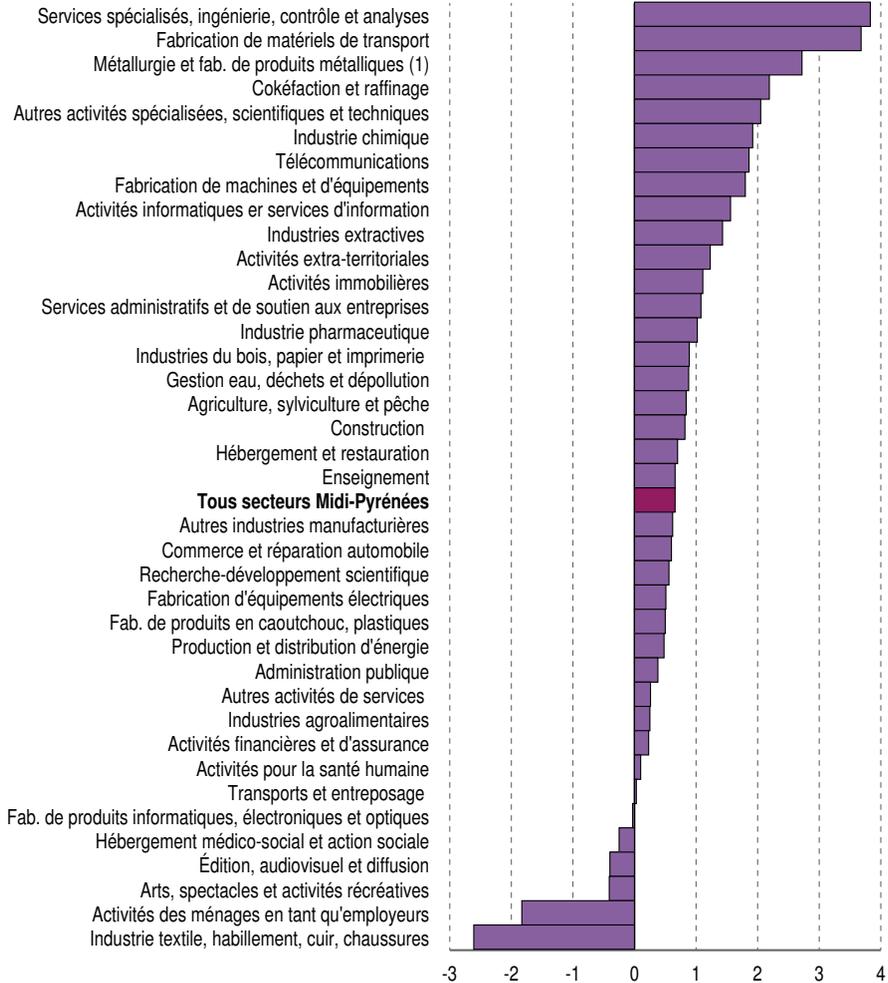
Indice base 100
au 31/12/2000



Source : Insee, estimations d'emploi localisé

Un différentiel de croissance positif pour la plupart des secteurs

Différentiel de taux de croissance annuel moyen par rapport au taux national sur la période 2000-2011 (en %)



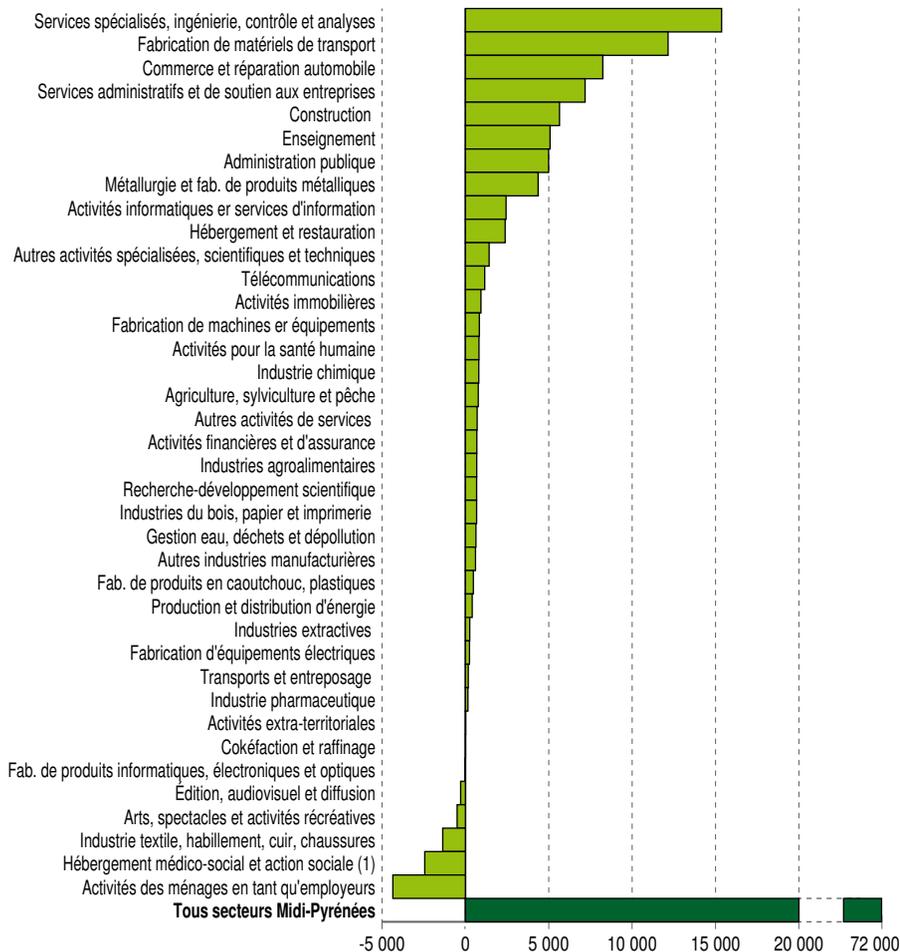
Note de lecture :

(1) L'emploi salarié dans la métallurgie a progressé en moyenne de 0,4 % par an sur la période 2000-2011 en Midi-Pyrénées contre une baisse de 2,3 % par an au niveau national sur la même période. Le différentiel de croissance régional de l'emploi salarié dans la métallurgie est de + 2,7.

Source : Insee, estimations d'emploi localisé

Les services spécialisés aux entreprises en tête des secteurs qui ont un dynamisme régional propre

Contribution, en nombre d'emplois créés, de chaque secteur au différentiel de croissance régional, sur la période 2000-2011



Note de lecture :

(1) Entre 2000 et 2011, 21 300 emplois salariés ont été créés dans l'hébergement médico-social en Midi-Pyrénées. Si la croissance avait été la même qu'au niveau national, 23 700 emplois auraient été créés dans la région. Ainsi, l'hébergement médico-social contribue négativement, à hauteur de - 2 400 emplois, au différentiel de croissance régional sur la période 2000-2011 (+ 72 000 emplois salariés).

Source : Insee, estimations d'emploi localisé

Pour en savoir plus

- « Le bilan économique 2012 en Midi-Pyrénées » - Insee Midi-Pyrénées, mai 2013
- « L'année économique 2011 » - Insee Midi-Pyrénées, Dossiers de l'Insee n° 156, juin 2012
- « L'année économique 2010 » - Insee Midi-Pyrénées, Dossiers de l'Insee n° 152, juin 2011



LA GOUVERNANCE



Les collectivités s'engagent progressivement dans des démarches de développement durable, de même que les entreprises, qui appellent une nouvelle manière de décider et d'agir. À ce titre, la participation de la population et des acteurs dans leur diversité est fondamentale. Elle permet une meilleure adéquation entre les projets et les besoins et une meilleure appropriation. Au-delà, l'organisation des acteurs, les partenariats, permettent d'avoir une vision plus globale des dynamiques à l'œuvre sur les territoires et favorisent la mise en place des leviers les plus adéquats, dans une logique d'efficacité et de cohérence entre les politiques publiques.

Pertinence

L'Agenda 21 adopté par la Conférence de Rio en 1992 invite les collectivités locales et leurs groupements à réaliser à leur niveau un « Agenda 21 local », projet de territoire qui les engage au cours du XXI^e siècle à orienter leurs politiques en intégrant le concept de développement durable. Les collectivités locales sont en effet identifiées dans l'Agenda 21 de Rio comme des acteurs clés dans la mise en œuvre du développement durable : « *c'est parce qu'un grand nombre de problèmes et de solutions abordées par l'Agenda 21 trouvent leur origine dans les activités locales que la participation et la coopération des autorités locales s'avèrera un facteur déterminant dans la réalisation des objectifs de développement durable...* ». De par leurs compétences et leur capacité, elles ont à jouer « *au niveau administratif le plus proche de la population un rôle essentiel dans l'éducation, la mobilisation et la prise en compte des vues du public en faveur d'un développement durable* ».

Démarche politique, à la fois stratégique et opérationnelle, les Agendas 21 locaux sont reconnus comme les projets de développement durable « par excellence ». Mis en place de manière volontaire, ils s'appuient sur une démarche participative impliquant l'ensemble des acteurs du territoire (acteurs publics, entreprises privées, associations et habitants) ; ils favorisent la mise en cohérence des politiques sectorielles et s'inscrivent dans une dynamique d'amélioration continue au travers notamment de la réalisation d'évaluations périodiques.

Par ailleurs, d'autres démarches ont vu le jour récemment, lesquelles concourent également à la mise en œuvre d'un autre modèle de développement, par exemple : les rapports développement durable ou les Plans Climat énergie Territoriaux (PCeT) rendus obligatoires, par les lois Grenelle de l'Environnement, pour certaines collectivités territoriales et groupement intercommunaux, ou encore les démarches ISO 26000, lignes directrices pour la responsabilité sociale des organisations (RSO) mises en place par les acteurs publics comme privés.

Face à la multiplication des initiatives, et pour favoriser l'émergence, la capitalisation et la valorisation des bonnes pratiques, un cadre de référence des projets territoriaux de développement durable et Agendas 21 ainsi qu'un dispositif de reconnaissance ont été initiés depuis 2006 par le Ministère en charge du dévelop-

pement durable, avec l'aide d'un ensemble d'acteurs qualifiés (comité national Agenda 21 France notamment). Ce cadre met en exergue les cinq finalités du développement durable, facilitant la définition des enjeux du territoire, et cinq éléments déterminants concernant la démarche à suivre : organisation du pilotage, participation des acteurs et citoyens, transversalité des approches, suivi et évaluation partagée des projets et stratégie d'amélioration continue.

Les projets qui répondent de manière satisfaisante à ces finalités, tout en prenant en considération ces éléments de démarche, obtiennent la reconnaissance « Agenda 21 France ». L'obtention de cette reconnaissance permet de valoriser les démarches de qualité et d'encourager les territoires à s'inscrire réellement dans une dynamique d'amélioration continue et dans la durée. À cette fin, la Stratégie nationale du développement durable 2010-2013 s'est fixée comme objectif d'atteindre la barre des 1 000 Agendas 21 locaux engagés d'ici 2013, objectif en bonne voie d'être atteint au niveau national. Par ailleurs, les lois Grenelle 1 et 2 rappellent le soutien de l'État aux Agendas 21 locaux et inscrivent les finalités du développement durable de leur cadre de référence dans le code de l'environnement. Il s'agit d'un outil phare pour la transition écologique et énergétique des territoires.

Les démarches Agendas 21 peuvent être portées par des acteurs de différentes échelles : commune, groupement de communes, Pays, Parc naturel régional (PNR), Département ou Région. L'approche retenue ici se restreint aux démarches Agendas 21 « de proximité », c'est-à-dire ne relevant pas d'une Région ou d'un Département, afin de pouvoir situer la dynamique régionale par rapport aux autres régions françaises. En effet, les Agendas 21 régionaux et départementaux couvrent, à eux seuls, une large part du territoire national, soit environ 90 % de la population.

Les deux indicateurs sont :

- le nombre d'Agendas 21 de proximité déclarés par département, reconnus et non reconnus, au titre du dispositif national « Projets territoriaux de développement durable et Agendas 21 locaux », et ceci quels que soient leurs niveaux d'avancement (cadrage, diagnostic, plan d'action, évaluation...);
- la part de la population par département concernée par une démarche Agenda 21 de proximité : certaines communes pouvant être couvertes par plusieurs Agen-

das 21, le choix a été de conserver la démarche la plus ancienne pour calculer la population concernée par au moins un agenda de proximité, sans doubles comptes. En Midi-Pyrénées, 5 départements (Ariège, Aveyron, Gers, Tarn, Hautes-Pyrénées) et la Région sont en outre engagés dans des démarches Agendas 21 : la Région a été la première de France à concrétiser une telle démarche en adoptant son Agenda 21 en 2007.

Analyse

Les communes de Midi-Pyrénées sont très engagées dans la démarche Agenda 21. Fin 2011, la part de la population régionale concernée par une démarche Agenda 21 « de proximité » est de 52 % en Midi-Pyrénées (43 % en France). Ce dynamisme s'est encore accentué ces dernières années et en mai 2013 c'est 77 collectivités de la région qui sont impliquées et près de 62 % de la population qui est couverte par un Agenda 21 de proximité. Si quelques démarches ont été abandonnées, certaines ont été transférées de l'échelle communale vers l'échelle intercommunale et d'autres apparaissent. Au bout de quelques années de mise en

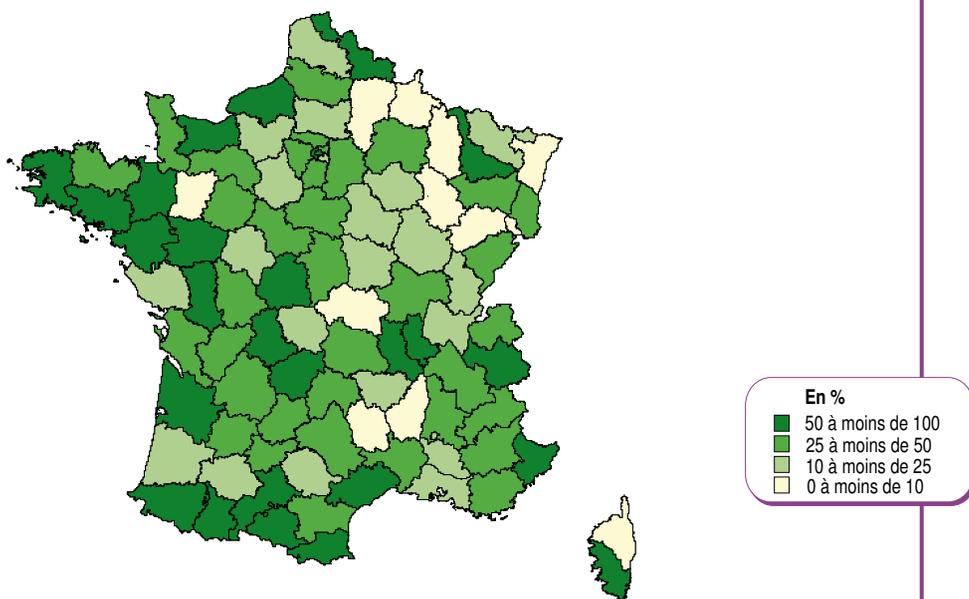
œuvre, ces Agendas 21 se concentrent dorénavant sur le volet social.

Fin 2011, la part de la population concernée par une démarche Agenda 21 « de proximité », c'est-à-dire des Agendas 21 portés par des communes, groupements de communes, syndicats intercommunaux, pays ou parcs naturels régionaux, est d'environ 43 % en France et de 52 % en Midi-Pyrénées. Ces résultats témoignent de la dynamique régionale en cours en Midi-Pyrénées, comparativement à d'autres régions. Celle-ci s'est de plus accentuée ces dernières années : en mai 2013, c'est près de 62 % de la population régionale qui est couverte par un Agenda 21 de proximité, selon l'inventaire des démarches réalisé par l'Arpe Midi-Pyrénées en 2012 et actualisé mi 2013.

Les habitants du département de l'Aveyron et de la Haute-Garonne sont les mieux couverts mi 2013, suivis par les habitants des Hautes-Pyrénées. L'engagement de certains territoires tels que la Communauté d'Agglomération du Grand Rodez et le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Grands Causses en Aveyron, de Toulouse Métropole, de la Communauté d'Agglomération du Muretain ou du SICOVAL en

Un niveau d'engagement dans la démarche Agenda 21 variable selon les départements

Part de la population concernée par une démarche Agenda 21 « de proximité » fin 2011



Source : SOeS d'après Comité 21, Insee RP 2006

© IGN - Insee 2013

Haute-Garonne se révèle déterminant, compte tenu de la répartition géographique de la population. Il en est de même de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes ou de la Communauté de Communes des Baronniees pour les Hautes-Pyrénées.

En mai 2013, ce sont au total 77 collectivités midi-pyrénéennes qui sont engagées dans un agenda 21 local. Parmi eux, 47 % bénéficient de la reconnaissance « Agenda 21 France ». La moitié des démarches qui n'en bénéficient pas ne peuvent y prétendre compte tenu de leur niveau d'avancement, l'adoption du programme d'action étant une condition sine qua none pour prétendre obtenir la reconnaissance. L'autre moitié n'a pas souhaité souscrire à ce dispositif de reconnaissance mis en place par l'État.

Au-delà des aspects quantitatifs, l'état des lieux réalisé par l'Arpe en 2012 en Midi-Pyrénées et mis à jour en continu permet de mieux cerner et qualifier l'évolution des projets Agendas 21. S'agissant de démarches volontaires et exigeantes en termes de gouvernance et de réponse aux enjeux du développement durable, elles nécessitent en effet une mobilisation continue des acteurs et certaines dynamiques peuvent s'essouffler avec le temps.

Ainsi, quelques démarches ont été abandonnées, certaines ont été transférées de l'échelle communale vers l'échelle intercommunale, permettant de fait de travailler sur un véritable « projet de territoire », certaines ont été mises en attente, notamment eu égard aux changements de périmètres intercommunaux... D'autres encore, la grande majorité, continuent petit à petit à in-

suffler de nouvelles manières de voir, de travailler, de considérer la richesse d'un territoire. Ces Agendas 21, au bout de quelques années de mise en œuvre, travaillent en particulier aujourd'hui sur le volet social, au regard du contexte de crise actuel. Des jardins partagés, familiaux ou jardins d'insertion voient ainsi le jour dans de nombreuses communes : ils visent à favoriser les échanges entre adeptes du jardinage, l'auto-alimentation, l'insertion, le transfert de savoir-faire, ou encore la mise en place de pratiques responsables. Des actions répondant à un public varié sont aussi mises en place : installation de restaurant social, déploiement de lieux pour l'hébergement de personnes âgées, développement de structures d'accueil pour la petite enfance... Des équipements publics sont encore créés avec de fortes vocations sociales : par exemple, des maisons citoyennes (centres sociaux) pour répondre au besoin de proximité des habitants ou encore des centres de ressources destinés à asseoir la cohésion par le regroupement autour d'un projet commun de services publics économique, social et culturel. Sur d'autres territoires, selon les compétences des collectivités, ce sont des outils/démarches d'animation qui sont mis en place tels que des assises des associations ou des chartes du bien vivre ensemble qui visent à développer des espaces de démocratie participative sur le territoire en lien avec l'habitat.

En parallèle, malgré la diminution des aides financières et l'incertitude existante sur les dispositifs à venir, de nouvelles collectivités s'engagent, constituant

De nombreuses collectivités engagées dans la démarche Agenda 21 en Haute-Garonne

Nombre d'Agendas 21, par département, reconnus et non reconnus

Département	Nombre d'Agendas 21	dont « reconnus »
Ariège	4	2
Aveyron	6	2
Haute - Garonne	30	14
Gers	5	2
Lot	7	4
Hautes - Pyrénées	7	3
Tarn	15	7
Tarn et Garonne	3	1
Total	77	35

Source : Arpe Midi-Pyrénées, inventaire 2012 actualisé en mai 2013

de fait un nouvel enjeu : il s'agit alors de définir et de mettre en œuvre de nouvelles modalités d'échange, de coopération et de gouvernance entre ces collectivités engagées dans des démarches de développement durable. De janvier à mai 2013, ce sont ainsi 4 collectivités qui se sont engagées dans un Agenda 21 local en Midi-Pyrénées.

Il est probable qu'une fois les nouvelles lois de décentralisation arrêtées, de nouveaux territoires s'en-

gagent : car bien plus qu'un projet « supplémentaire », l'Agenda 21 et le développement durable constituent également un levier pour affronter la crise, en posant les bases d'un nouveau modèle de développement, plus respectueux des citoyens et de leur environnement.

Pour en savoir plus

- Le site de la Plateforme Territoire et Développement Durable en Midi-Pyrénées : www.territoires-durables.fr
- Les indicateurs territoriaux de développement durable sur <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr>
- Le dispositif de reconnaissance des projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux sur <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Le-dispositif-de-reconnaissance.html>

Pertinence

La réduction de la dette publique figure parmi les objectifs de la Stratégie européenne de Lisbonne définie en 2000. Cet objectif a été reconduit en 2010 par la Commission européenne dans sa nouvelle stratégie sur dix ans pour relancer l'économie européenne, intitulée « Europe 2020 ». En effet, si l'endettement aide à soutenir l'activité dans des phases de creux conjoncturels ou à financer une politique volontariste d'investissement, il peut aussi devenir un frein à la croissance si le montant des remboursements est trop lourd par rapport aux recettes. La maîtrise de l'endettement public est également un enjeu de développement durable, dans la mesure où celui-ci est susceptible de peser sur les générations futures et sur leurs capacités à répondre à leurs besoins.

À l'échelle régionale, la dette publique relevant de décisions locales est le fait des collectivités locales, qu'elles soient régionales, départementales, communales ou intercommunales. L'encours total de la dette par habitant provenant de ces différentes collectivités

est ici comparé à l'encours par habitant des collectivités locales au niveau France entière pour juger de son niveau et de sa soutenabilité.

Analyse

Avec un encours total de la dette de 1 699 euros par habitant fin 2011, les collectivités locales de Midi-Pyrénées sont globalement moins endettées qu'en moyenne nationale, mais leur niveau d'endettement progresse. Un tiers de l'endettement est à la charge des huit départements midi-pyrénéens, contre un quart au niveau France entière.

Au 31 décembre 2011, l'encours de la dette des collectivités locales et des groupements de communes à fiscalité propre de Midi-Pyrénées s'élève à 4,96 milliards d'euros. Rapporté à la population, cela correspond à une dette de 1 699 euros par habitant dans la région, inférieure de 13 % à la moyenne nationale (1 951 euros par habitant).

L'endettement des collectivités locales augmente en deux ans

Encours de la dette au 31/12 en euros courant par habitant

	2009	2010	2011
Midi-Pyrénées	1 589	1 681	1 699
France	1 857	1 912	1 951

Sources : DGCL - DESL - DRFIP - Insee, Populations légales

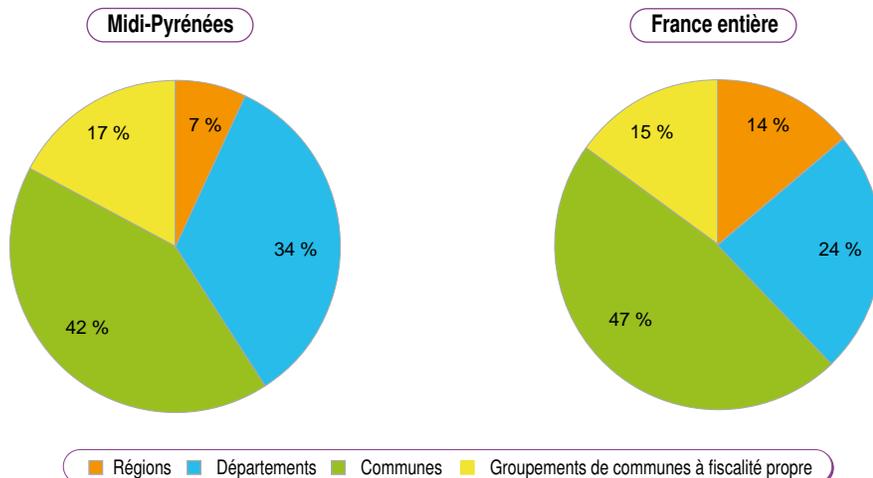
Avec les différentes étapes de la décentralisation territoriale intervenues au cours des dix dernières années, et en particulier l'acte 2 de la décentralisation presque achevé en 2010, les collectivités locales ont désormais en charge une grande part des politiques publiques : en matière sociale, d'éducation et de formation, d'équipement, d'environnement et de transports. Leurs finances ont été fortement impactées par

la crise en 2008 et 2009, en particulier dans le domaine social et pour les départements qui gèrent les aides de ce secteur.

Entre 2009 et 2011, le niveau d'endettement en euros par habitant a progressé de 7 % en Midi-Pyrénées. Cette hausse a été plus importante qu'au niveau national (+ 5 %).

En 2011, un tiers de l'endettement des collectivités locales à la charge des départements en Midi-Pyrénées contre un quart au niveau national

Répartition de l'encours de la dette par habitant en 2011 entre les collectivités locales et les groupements de communes à fiscalité propre



Sources : DGCL - DESL - DRFIP - Insee, Populations légales

Des différences apparaissent entre Midi-Pyrénées et l'ensemble de la France dans la répartition de l'endettement par habitant des différents types de collectivités locales. Ainsi, la part de l'endettement de la Région est deux fois moindre qu'en moyenne nationale. Celle des

communes de Midi-Pyrénées est également moins élevée. La part de l'endettement des groupements de communes à fiscalité propre est comparable à la moyenne française et celle des départements midi-pyrénéens reste bien plus élevée (1,4 fois).

Pour en savoir plus

- « Les collectivités locales en chiffres 2013 » - Direction générale des collectivités locales - ouvrage consultable sur le site <http://www.collectivites-locales.gouv.fr>
- Les données individuelles des comptes des collectivités locales consultables sur le site : <http://www.collectivites-locales.gouv.fr>
- « La disparité des budgets des communes en Midi-Pyrénées » - Insee Midi-Pyrénées en partenariat avec la Trésorerie générale, 6 pages n° 62, avril 2003

Pertinence

Selon la Stratégie nationale du développement durable (SNDD) 2010-2013, une bonne gouvernance doit faciliter l'adaptation au changement et aider la société à progresser en associant toutes les parties prenantes. La concertation qui associe tous les acteurs en constitue un élément clé. La participation aux élections permet d'approcher l'implication des citoyens dans les institutions et les grands débats collectifs et, plus généralement, dans l'exercice de la démocratie. Elle est aussi un reflet de la bonne santé du système politique et de la confiance que les citoyens lui accordent. À l'inverse l'abstention, si elle ne peut être systématiquement considérée comme une forme de non citoyenneté ou d'insatisfaction, illustre une forme, sinon de désintérêt, du moins de désaffection d'une partie de la société vis-à-vis des grands enjeux de la vie publique.

Les élections présidentielles et législatives sont parmi les plus mobilisatrices. Mais chaque scrutin incarne des enjeux différents, ce qui peut expliquer de fortes différences d'une élection à l'autre. Ainsi, le report depuis 2002 des législatives après les présidentielles dans le calendrier électoral a déplacé une partie de la participation à ces élections vers les présidentielles. L'indicateur retenu ici est l'évolution de l'abstention à toutes les élections non locales (hors municipales et cantonales). Il est complété par le taux de non inscription sur les listes électorales, qui est aussi une forme de non-implication.

Analyse

Les élections présidentielles et législatives de 2012 confirment un taux d'abstention plus faible en Midi-Pyrénées qu'en France métropolitaine. La région figure parmi celles où les électeurs inscrits se sont les moins abstenus, avec ses voisines de la façade atlantique notamment. Le taux d'abstention aux élections présidentielles et législatives oscille autour de 10 % dans la région depuis près d'une quinzaine d'années. Les élections régionales mobilisent quant à elles de moins en moins d'électeurs en Midi-Pyrénées comme ailleurs en France : en 2010, le taux d'abstention y atteint 46 % en 2010 alors qu'il a franchi la barre des 50 % pour la première fois au niveau national.

À l'occasion des quatre consultations électorales de 2012 (deux tours des élections législatives et présidentielles), 10,4 % des électeurs ne se sont pas présentés aux urnes dans la région, contre 11,8 % en moyenne sur le territoire métropolitain. Midi-Pyrénées est ainsi, aux côtés des autres régions du sud-ouest et de la façade atlantique, une de celles où l'on vote le plus, lorsqu'on est inscrit sur les listes électorales. À l'opposé, dans les régions du nord et de l'est, les taux d'abstention sont les plus élevés depuis une quinzaine d'années.

La non mobilisation électorale des Midi-Pyrénéens oscille autour des 10 % depuis le milieu des années 90 pour ces deux types de scrutin réunis et reste toujours en deçà de la moyenne métropolitaine.

Alors qu'elle était relativement stable aux élections législatives et présidentielles de 2002 et 2007, la part d'électeurs assidus à tous les scrutins progresse fortement en 2012 en Midi-Pyrénées (69,6 % en 2012 soit + 17,6 points par rapport à 2007), de manière un peu plus marquée qu'en métropole (66,4 % soit plus 16,4 points). Cette forte hausse s'explique dans les deux cas par une baisse du nombre de « votes intermittents », part d'électeurs qui ne participent pas à chacun des quatre scrutins.

Si les électeurs inscrits de Midi-Pyrénées sont plus assidus que dans l'ensemble de la métropole, cela est dû aux inscrits des pôles urbains. Ceux-ci ne sont que 11 % à s'être systématiquement abstenus lors des deux tours de chaque élection, alors qu'ils sont prêts de 14 % à être dans ce cas en France métropolitaine. À l'inverse dans les communes isolées situées hors de l'influence des pôles urbains, 16 % des inscrits midi-pyrénéens ne se sont jamais déplacés pour les scrutins de 2012, contre seulement 10 % en France métropolitaine.

Les scrutins de portée régionale sont généralement moins mobilisateurs que ceux de portée nationale, même s'ils attirent néanmoins plus d'électeurs que les scrutins européens. L'abstention a battu son record aux élections régionales de 2010 : 46 % des inscrits ne se sont pas rendus aux urnes en Midi-Pyrénées, contre 31 % en 2004. Sur l'ensemble du territoire métropolitain, ce taux a atteint 49 %. Depuis plus de 30 ans et

à l'exception de 2004, ces taux ne cessent d'augmenter en Midi-Pyrénées comme ailleurs, mais ils restent dans la région en deçà de ceux de la métropole.

Le vote blanc ou nul peut être un autre signe de retrait ou d'insatisfaction par rapport à la vie politique. Bien que ce phénomène soit très réduit, il est un peu plus développé en Midi-Pyrénées qu'en moyenne en métropole.

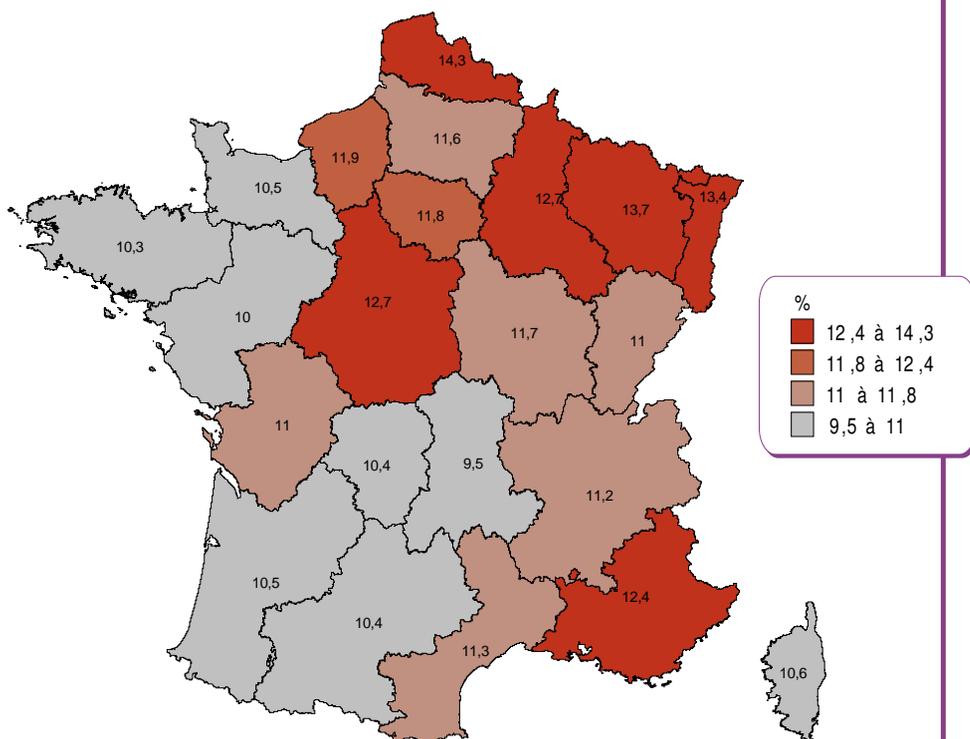
Les taux de votants ou d'abstentionnistes sont calculés en référence aux électeurs inscrits sur les listes électorales. Or une partie du corps électoral potentiel n'est pas inscrit, et donc ne peut voter. En Midi-Pyrénées, les électeurs potentiels sont moins souvent inscrits sur les listes électorales que la moyenne des métropolitains. En 2012, la part des résidents en âge de voter non inscrits sur les listes est de 8 %, soit une des

plus élevées des régions françaises (5^e rang). Cette différence provient du comportement des générations d'avant 1960. En effet, les plus de 50 ans s'inscrivent moins dans la région que sur le reste du territoire métropolitain. On constate le comportement inverse chez leurs cadets.

Niveau de diplôme et catégorie sociale interviennent fortement dans la participation à la vie électorale. En Midi-Pyrénées, en 2012, un tiers des électeurs potentiels non-diplômés ne se sont pas inscrits ou se sont abstenus. À l'opposé, les diplômés de l'enseignement supérieur se sont fortement mobilisés (7 % de non participants). De même les ouvriers et les employés ont moins participé aux scrutins (20 à 25 % de non participation électorale) que les cadres (5 %), les professions intermédiaires (8 %) ou encore les agriculteurs (9 %).

En Midi-Pyrénées, le taux d'abstention est relativement faible

Taux d'abstention aux élections législatives et présidentielles de 2012



Source : Insee, enquête sur la participation électorale 2012

Une abstention stable aux élections présidentielles et législatives

Part des électeurs assidus, intermittents, abstentionnistes parmi les inscrits (en %)

Type d'élections	Année(s)	Midi-Pyrénées			France métropolitaine		
		Assidus	Intermittents	Abstentionnistes	Assidus	Intermittents	Abstentionnistes
Régionales et européennes	2004	40,9	36,8	22,3	35,9	38,2	25,9
Présidentielles (1995) et législatives (1997)	1995/1997	61,1	28,7	10,2	55,2	34,0	10,8
Présidentielles et législatives	2002	51,3	37,2	11,5	47,1	39,8	13,1
Présidentielles et législatives	2007	52,0	38,5	9,5	50,4	40,1	9,5
Présidentielles et législatives	2012	69,6	20,0	10,4	66,4	21,8	11,8

Note : l'Insee n'a pas fait d'enquête sur la participation électorale lors des élections européennes de 2009 et régionales de 2010

Sources : Insee, enquêtes sur la participation électorale de 1995-1997, 2002-2004, 2007-2008, 2009-2010

Pour en savoir plus

- « Participation aux élections de 2012 en Midi-Pyrénées : moins d'inscrits mais des électeurs plus assidus » - Insee, Dossiers Etudes Midi-Pyrénées, novembre 2012
- « L'inscription et la participation électorale en 2012 : Qui est inscrit et qui vote » - Insee, Insee Première n° 1411, septembre 2012